

# LE PORTRAIT

---

# 1



# TABLE DES MATIÈRES

## CHAPITRE 1 | LE PORTRAIT

I.	<b>L'historique de développement</b> .....	<b>1-3</b>
II.	<b>La situation géographique</b> .....	<b>1-5</b>
	La localisation .....	1-5
	Le positionnement stratégique .....	1-6
III.	<b>La population</b> .....	<b>1-8</b>
	Profil sociodémographique .....	1-8
	Profil socioéconomique .....	1-22
	Les défis, enjeux et perspectives .....	1-27
IV.	<b>L'économie</b> .....	<b>1-29</b>
	Les emplois .....	1-29
	La structure économique .....	1-31
	Les secteurs d'activité .....	1-39
	Les défis et perspectives .....	1-44
V.	<b>Le transport et la mobilité</b> .....	<b>1-48</b>
	Le transport des personnes .....	1-50
	Le transport des marchandises .....	1-61
	Les défis, enjeux et perspectives .....	1-73
VI.	<b>Le territoire</b> .....	<b>1-75</b>
	Les composantes du milieu naturel .....	1-75
	Les composantes du milieu bâti .....	1-97
	Les défis, enjeux et perspectives .....	1-116
VII.	<b>L'utilisation du territoire</b> .....	<b>1-118</b>
	L'habitation .....	1-121
	Le commerce et les services .....	1-127
	L'industrie .....	1-131
	L'agriculture .....	1-133
	La forêt .....	1-136
	Les défis, enjeux et perspectives .....	1-138

## L'HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT

---

Saguenay, avec ses paysages majestueux et son histoire millénaire, constitue un territoire formé il y a plus de quatre milliards d'années. La région présente un important accident géologique appelé graben du Saguenay. Ce fossé tectonique marque la physiographie de la région, composée de trois ensembles fort contrastants qui en façonnent le paysage : un fjord majestueux, une grande plaine (les basses terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean) et un immense plateau en pourtour formé au nord par les monts Valin et au sud par les Grands Jardins.

Les voies navigables, comme la rivière Saguenay, la rivière Chicoutimi, la rivière aux Sables et le lac Kénogami, sont les moyens de communication utilisés par les Premières Nations. On retrouve des traces de l'occupation du territoire datant de 5 000 ans tout au long de la rivière Saguenay. La toponymie saguenéenne conserve d'ailleurs un héritage autochtone, Saguenay signifiant en langue montagnaise « Là où l'eau sort ».

Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, l'occupation autochtone des lieux se caractérise par la cueillette, la chasse et la pêche. Avec l'arrivée des premiers explorateurs européens, accompagnés de missionnaires catholiques, apparaissent les postes de traite de Tadoussac, Chicoutimi (1676) et Mistassini. Un potentiel immense se dessine, passant du troc au commerce des fourrures où les échanges de savoir-faire et de marchandises sont nombreux.

En 1838, la Société des Vingt-et-Un obtient l'autorisation de la Compagnie de la Baie d'Hudson de s'établir dans la baie des Ha! Ha! pour y exploiter les grandes pinières du Saguenay. L'entreprise connaît des débuts difficiles et les sociétaires sont contraints de pratiquer une agriculture de subsistance. William Price achète les avoirs de la Société des Vingt-et-Un et détient ainsi le monopole du commerce du bois dans la région. La même année, Peter McLeod se construit un moulin à scie sur la rivière Shipshaw.

En 1842, Peter McLeod fils construit un moulin à scie sur la rivière du Moulin à Chicoutimi. Il s'associe avec William Price et ensemble ils construisent un second moulin, à l'embouchure de la rivière Chicoutimi. Le père Jean-Baptiste Honorat fonde la mission de Notre-Dame-de-Laterrière, un projet de colonisation, en amont des rivières du Moulin et Chicoutimi. Laterrière est une « colonie libre », qui pratique l'agriculture, dans une région possédée en grande partie par les entreprises forestières de Price et McLeod.

En 1848, la Société des défricheurs de la rivière aux Sables, dirigée par le docteur André Maltais, obtient la concession du canton de Jonquière.

En 1896, Joseph-Dominique Guay fonde la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, en amont de la rivière du même nom.

L'avènement du chemin de fer à Chicoutimi, en 1893, inaugure une période de prospérité sans précédent. Il va faciliter et intensifier le commerce, le tourisme, le service postal et les contacts avec l'extérieur de la région.

En 1900, une usine de pâte à papier s'installe à Jonquière, le long de la rivière aux Sables. Elle est convertie en papeterie en 1909. En 1911, William Price entreprend de construire une seconde papeterie à l'extrémité nord de la rivière aux Sables. Il y crée une nouvelle ville, Kénogami.

En 1916, Charles Édouard Alfred Dubuc construit une usine de pâte chimique au sud de la rivière à Mars. Sur un terrain de deux milles carrés, il crée une ville de compagnie, Port-Alfred.

En 1925, l'aluminière Alcoa, sous l'initiative d'Arthur Vining Davis, construit les installations et les équipements hydro électriques, les industries et une ville complète, Arvida. Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, Alcan, à Arvida, deviendra la plus grande aluminerie du monde.

En 1975, le gouvernement provincial fusionne les villes de Jonquière, Kénogami et Arvida pour former la nouvelle ville de Jonquière. Chicoutimi, Chicoutimi-Nord et Rivière-du-Moulin sont également fusionnées pour former Chicoutimi. Dans la baie des Ha! Ha!, les villes de Grande-Baie, Port-Alfred et Bagotville sont fusionnées pour former La Baie.

La fusion municipale de 2002 va créer Saguenay à partir des villes de Jonquière, Chicoutimi, La Baie et Laterrière, ainsi que des municipalités de Lac-Kénogami, Shipshaw et Canton Tremblay.



Photo : Air Photo Inc.

## LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

### La localisation

La ville de Saguenay est située à l'est de l'espace urbanisé de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, laquelle doit son toponyme à deux grandes composantes géographiques de son territoire, soit la rivière Saguenay dans sa partie est et le lac Saint-Jean dans sa partie ouest.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean représente une porte d'entrée, voire une pierre d'assise du nord québécois. Elle est délimitée par les régions administratives limitrophes suivantes :

- la région de la Côte-Nord, à l'est et au nord-est;
- la région de la Capitale-Nationale qui inclut la région touristique de Charlevoix, au sud;
- la région de la Mauricie au sud-ouest et à l'ouest;
- la région du Nord-du-Québec au nord-ouest et au nord.

Alors que les principales villes du Québec se sont développées dans l'axe du fleuve Saint-Laurent, Saguenay se situe plutôt à l'intérieur des terres, au nord des grands centres québécois. C'est en retrait de la capitale et de la métropole québécoise que Saguenay se déploie, au cœur d'une oasis boréale et d'un vaste territoire fort de ses aménités naturelles.

CARTE 1-1 | Régions administratives limitrophes

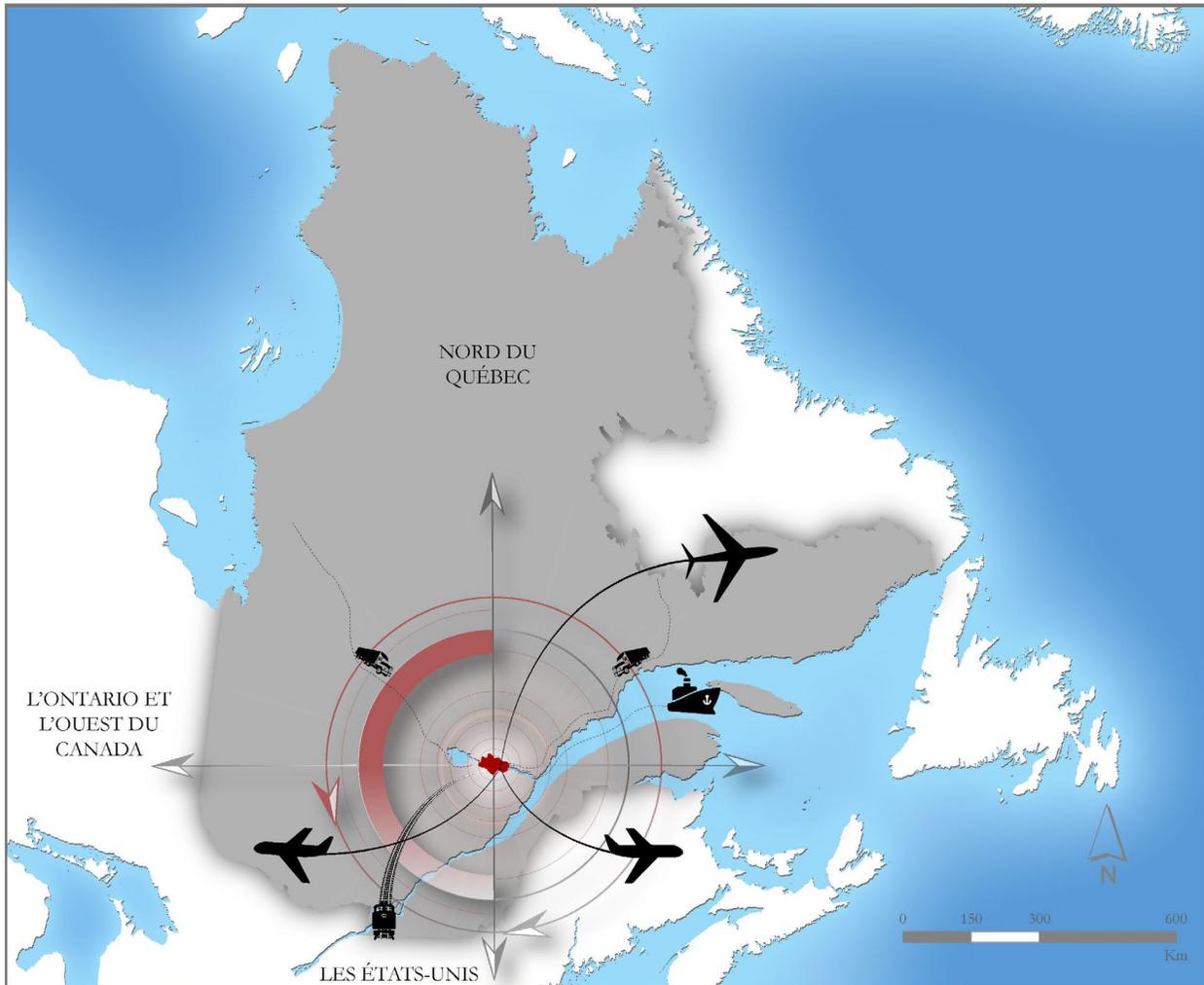


Source : Ville de Saguenay, 2019

## Le positionnement stratégique

La localisation de la ville, de même que la desserte routière, ferroviaire, aéroportuaire et maritime, offre aux entreprises un accès au marché nord-américain et outre-Atlantique, aux ressources naturelles et aux grands chantiers de construction du Centre et du Nord-du-Québec, tel qu'illustré sur la carte 1-2.

CARTE 1-2 | Le positionnement stratégique



Source : Ville de Saguenay, 2019

Plus particulièrement, le premier marché directement accessible est celui du Québec et des provinces de l'Est (Ontario et les Maritimes). Ce marché, le plus intéressant pour les entreprises, comprend un important bassin de population. À Saguenay, on dénombre, dans un rayon de 250 km, 1,3 million d'habitants et 5,5 millions d'habitants dans un rayon de 500 km. À moins de 15 heures par le transport routier, les entreprises situées sur le territoire de la ville de Saguenay ont facilement accès au marché du nord-est de l'axe New York/Toronto. Ce marché représente environ 75,5 millions de consommateurs situés dans un rayon de 1 000 km. De plus, le terminal maritime de Grande-Anse, les installations de Port-Alfred et l'aérogare de Bagotville offrent, aux citoyens et aux entreprises, des choix de moyens de transport vers les marchés outre-Atlantique.

Par sa structure urbaine et sa position géographique, Saguenay dispose d'une importante aire de rayonnement. La Ville entretient des liens socioéconomiques avec le nord-est et le Nord-du-Québec. Cette aire de rayonnement permet d'attirer des activités économiques, de drainer des ressources pour les alimenter et aussi de diffuser des services publics et privés, des connaissances, des biens, des soins, de l'information et des ressources monétaires. Cette zone de rayonnement comprend les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord et le secteur de Charlevoix.<sup>1</sup>



Photo : Air Photo Inc.

<sup>1</sup> Proulx, M.-U., Tremblay, D. & Gauthier, E., *Le repositionnement de Saguenay*, 2004.

## LA POPULATION

Le portrait de la population permet d'analyser l'évolution et les projections des principales caractéristiques de la population saguenéenne. Pour ce faire, la présente section est divisée en deux grandes parties. La première correspond au profil sociodémographique et contient une analyse de la population, des ménages, de la migration interrégionale, de l'immigration et de la structure des âges. La deuxième partie correspond, pour sa part, au profil socioéconomique de la population de Saguenay et il y est question du taux d'activité, de l'emploi, de la distribution et de la composition du revenu. Les données utilisées proviennent majoritairement des recensements de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec.

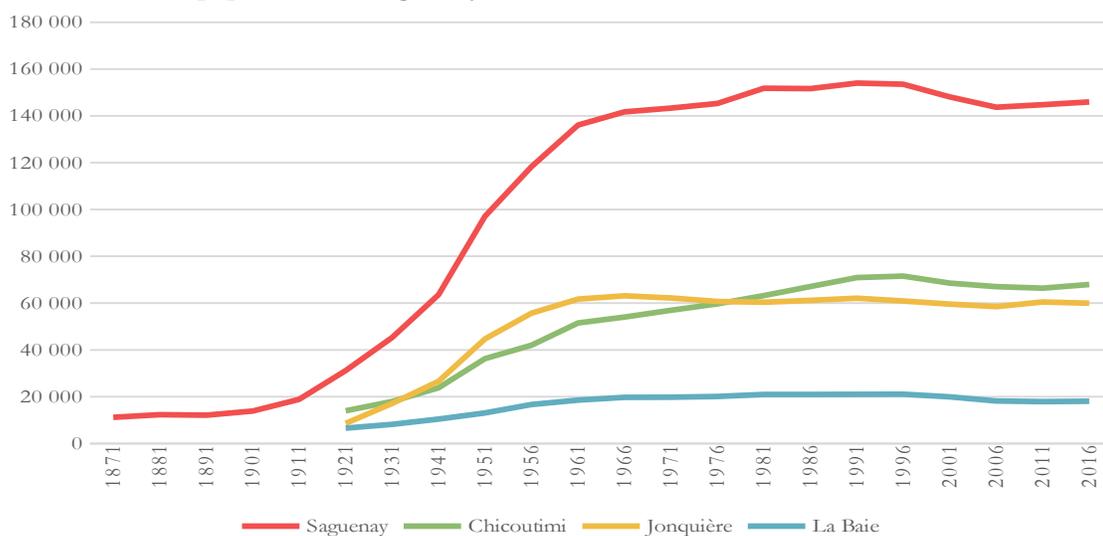
### Profil sociodémographique

#### *L'évolution de la population*

##### Une évolution démographique en trois phases

Depuis les cent dernières années, l'évolution démographique de la population de Saguenay s'est faite selon trois grandes périodes. La figure 1-1 montre cette évolution depuis 1871 pour l'ensemble du territoire actuel de Saguenay, ainsi que de la population des trois arrondissements à partir de 1921. Provenant de l'Atlas électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ces données démographiques ont été comptabilisées selon la population de chacune des anciennes villes, c'est-à-dire avant la fusion municipale de 2002. Par la suite, les données proviennent des recensements de Statistique Canada

FIGURE 1-1 | Évolution de la population de Saguenay et des arrondissements entre 1871 et 2016



Source : UQAC, Atlas électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et statistiques Canada, Recensement 2016

##### Période de forte croissance (1921 à 1966)

La première grande période s'étend de 1921 à 1966. Seulement entre 1941 et 1966, la population de l'actuelle ville de Saguenay a crû de 76 008 habitants. Cette période de forte croissance correspond à l'époque de l'après-guerre, et plus particulièrement à la naissance de la génération des baby-boomers. En l'espace de seulement 25 ans, la population a plus que doublé, passant de 60 858 habitants en 1941 à 136 866 habitants en 1966. À cette époque, la ville de Jonquière connaît une forte expansion avant de se stabiliser au début des années 1960.

### **Période de faible croissance (1966 à 1991)**

Suivant une phase de forte croissance, la population globale des anciennes villes a augmenté de 17 099 habitants pendant ce quart de siècle, passant de 136 866 habitants en 1966 à 153 969 habitants en 1991. C'est au cours de la décennie des années 1970 que le nombre d'habitants de Chicoutimi dépasse celui de Jonquière, entre autres en raison d'une légère diminution de la population de Jonquière au tournant de 1966 et d'une augmentation soutenue du nombre d'habitants de Chicoutimi jusqu'au milieu des années 1990. Du côté de La Baie, cette période se résume par une stabilisation de la population.

### **Période de stagnation/décroissance (1991 à aujourd'hui)**

La dernière période s'étend entre 1991 et aujourd'hui et se caractérise par une décroissance et une stagnation de la population. Au terme de cette troisième période, la population totale de Saguenay a diminué de 8 016 habitants. La population est passée de 153 956 habitants en 1991 à 145 949 habitants en 2016. Cette décroissance s'observe essentiellement par la perte d'environ 3 600 habitants à Chicoutimi, du tournant du millénaire jusqu'en 2016.

### **Les dix villes les plus peuplées au Québec**

Au classement des dix villes québécoises les plus peuplées, Saguenay se retrouve en 2016 au 7<sup>e</sup> rang, tout juste devant Lévis et derrière Sherbrooke. Entre 2006 et 2016, la moyenne de croissance démographique de ces dix villes a été de 8,3 %. À l'échelle du Québec, cette croissance de la population a été de 7,6 %, passant de 7 546 131 habitants en 2006 à 8 164 361 habitants en 2016. Certaines municipalités de la couronne nord de la région métropolitaine de Montréal ont connu des augmentations avoisinant 15 %. C'est le cas de Laval et Terrebonne qui affichent des augmentations de 12,8 % et de 15,1 % en seulement une décennie. En revanche, Saguenay se retrouve avec la plus faible croissance du palmarès avec une augmentation de 1,5 % de sa population. En nombre d'habitants, cette augmentation représente 2 257 habitants. Toutefois, ce bilan est plus positif que celui de 2001 à 2006 où la population avait diminué de -2,3 %.

En somme, Saguenay connaîtra, si les projections de l'ISQ s'avèrent véridiques, un déclassement de deux rangs dans les deux prochaines décennies au profit de Lévis et Trois-Rivières. Selon les projections, ces deux villes verront respectivement leur population croître de 7 465 habitants et de 11 203 habitants d'ici 2036, tandis que celle de Saguenay pourrait augmenter de 195 habitants seulement.

TABLEAU 1-1 | Évolution de la population des dix villes québécoises les plus peuplées entre 2006 et 2016

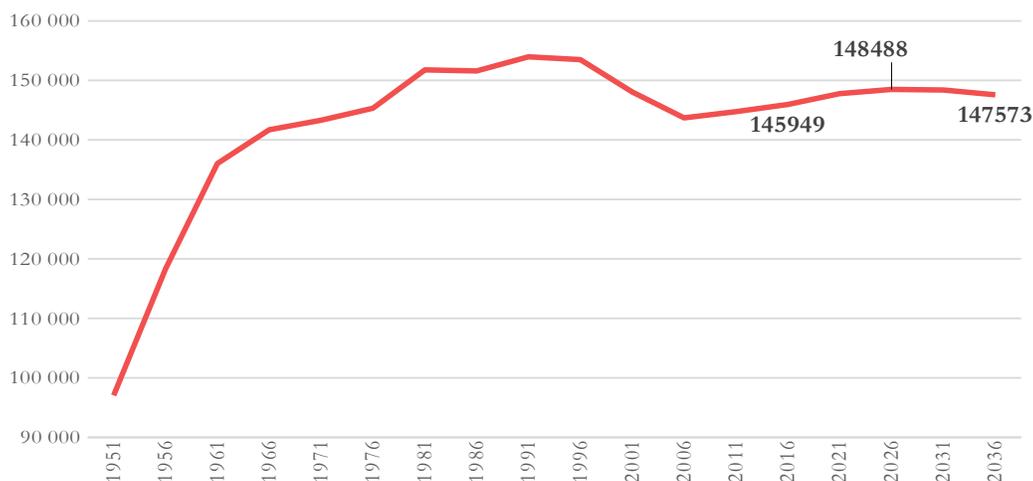
Rang	Municipalité	Population 2006	Population 2016	Différence absolue	Différence 2006/2016 (%)
1	Montréal	1 620 693	1 704 694	84 001	4,9
2	Québec	490 142	531 902	41 760	7,9
3	Laval	368 709	422 993	54 284	12,8
4	Gatineau	242 124	276 245	34 121	12,4
5	Longueuil	229 330	239 700	10 370	4,3
6	Sherbrooke	147 427	161 323	13 896	8,6
7	<b>Saguenay</b>	<b>143 692</b>	<b>145 949</b>	<b>2 257</b>	<b>1,5</b>
8	Lévis	130 006	143 414	13 408	9,3
9	Trois-Rivières	126 323	134 413	8 090	6,0
10	Terrebonne	94 703	111 575	16 872	15,1

Source : Statistique Canada, recensement 2006 - 2016

### La population de Saguenay en 2036

Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la croissance démographique de Saguenay connaîtra une légère hausse dans les prochaines années avant de diminuer à nouveau. En effet, en 2026, la population de Saguenay atteindra 148 500 habitants et diminuera de 1 000 habitants en 2036. D'après Tremblay, Meloche, Scherrer (2017), « la croissance future de la population à Saguenay serait essentiellement nourrie par l'accroissement de la population de 65 ans et plus. » Au terme de 2036, l'accroissement de la population entre 2016 et 2036 sera de 195 habitants. À titre d'exemple, les villes comparables de Trois-Rivières, Sherbrooke et Lévis connaîtront respectivement une augmentation de 7 465, 14 229 et 11 203 habitants d'ici 2036. Bien évidemment, ces chiffres sont des projections et sont sujets à changement en fonction de plusieurs facteurs. Trois scénarios pourraient influencer la dynamique démographique de Saguenay : la situation peut se stabiliser par une stagnation au courant des années 2030, la situation peut se dégrader par une accentuation de la migration interrégionale ou la situation peut s'améliorer par une diminution de la migration, l'augmentation de l'immigration ou l'augmentation du taux de natalité.

FIGURE 1-2 | Évolution et projection démographique de Saguenay entre 1951 et 2036



Source : ISQ 2014, UQAC, Atlas électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Statistique Canada, recensement

### Une perte de poids démographique constante à l'échelle provinciale

Avec cette stagnation démographique que connaît Saguenay depuis 25 ans et une augmentation constante de la population québécoise, le poids démographique de Saguenay par rapport à la province a diminué constamment au cours des dernières décennies. De 1981 à 2016, ce rapport est passé de 2,37 % à 1,79 % et pourrait, d'après les projections de l'ISQ, être de 1,57 % en 2036. En l'espace de 35 ans, Saguenay a perdu 0,45 % du poids démographique provincial. Cette diminution n'est pas sans conséquence pour Saguenay, puisqu'elle a des effets directs sur le poids politique du territoire saguenéen. Une forte variation de ce poids peut avoir pour effet une diminution du nombre de circonscriptions provinciale et fédérale, au profit des territoires en croissance.

TABLEAU 1-2 | Évolution et projection du poids de la population de Saguenay entre 1981 et 2036

Année	% par rapport au Québec
1981	2,37
1986	2,32
1991	2,23
1996	2,15
2001	2,03
2006	1,90
2011	1,83
2016	1,79
2021	1,70
2026	1,66
2031	1,61
2036	1,57

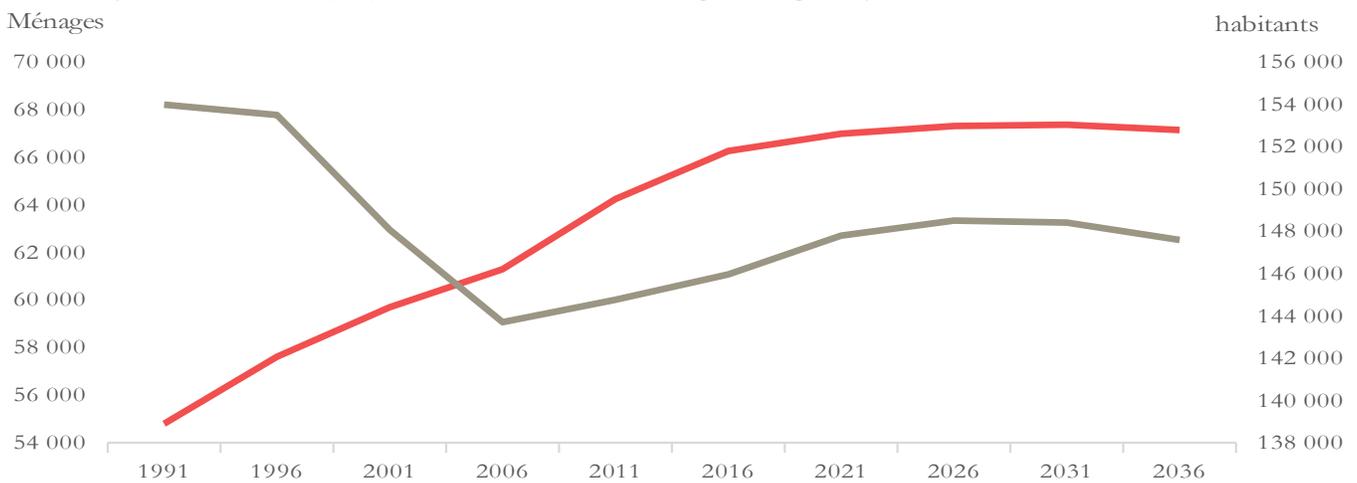
Source : Statistique Canada, recensement 2016 et Ville de Saguenay, SAD, 2011

Les ménages

Les ménages de Saguenay en 2036

Selon Statistique Canada, un ménage privé s'applique à une personne ou un groupe de personnes qui occupent le même logement. Les perspectives d'évolution des ménages offrent un intérêt particulier, notamment au plan de la consommation de biens durables et de besoins résidentiels. En effet, le volume des ménages correspond étroitement aux besoins en logement. Tout comme la population, le nombre de ménages à Saguenay connaîtra une très légère hausse dans la prochaine décennie avant de diminuer au tournant de 2030. La figure 1-3 montre une croissance de nouveaux ménages plus faible à partir de 2016. De 1986 à 1991, 5 470 nouveaux ménages ont été créés, comparativement à 2020 pour la période de 2011 à 2016. En 1991, cette croissance représentait une hausse de 11,1 % par rapport à 1986, tandis que la croissance entre 2011 et 2016 a été de 3,1 %.

FIGURE 1-3 | L'évolution et la projection du nombre de ménages à Saguenay de 1986 à 2036



Source : Statistique Canada, recensement 2016 et Ville de Saguenay, SAD, 2011

Les projections de l'ISQ démontrent que la croissance de nouveaux ménages pour les dix prochaines années, soit d'ici 2029, sera de l'ordre de 715 nouveaux ménages, pour une croissance de 1,1 %. Même si la croissance anticipée est moindre que celle des dernières années, certains éléments peuvent influencer les projections. En effet, comme le mentionne l'ISQ : « Ces perspectives ne doivent pas être interprétées comme étant la prévision d'un futur attendu, mais bien comme la projection d'un futur possible si les tendances récentes se maintiennent ». Certains grands projets de développement industriels pourraient avoir un impact significatif sur la création de nouveaux ménages. L'étude produite par le Groupe performance stratégique (GPS) évalue à 3 145 le nombre de nouveaux ménages créés uniquement par l'implantation des trois grands projets industriels d'Arianne Phosphate, de Métaux BlackRock et GNL Québec d'Énergie Saguenay.

Le schéma d'aménagement et de développement a pour objectif de mettre en place des actions pour rendre Saguenay attrayante et, ainsi, favoriser l'établissement de nouveaux ménages et maintenir le rythme de croissance des dernières années. C'est pourquoi l'évaluation des besoins en logement se base sur l'historique des permis de construction pour les nouveaux logements des 12 dernières années. En effet, de 2008 à 2019, l'historique des permis pour la construction de nouveaux logements démontre une croissance de 8 096 logements, soit 675 nouveaux logements par année, tel que présenté au tableau 1-33. Nous évaluons donc la croissance pour les 15 prochaines années à 10 125 nouveaux logements.

TABLEAU 1-3 | Historique des permis de construction 2008 à 2019

Année	Nombre de nouveaux logements
2008	838
2009	791
2010	757
2011	731
2012	1 189
2013	668
2014	676
2015	347
2016	394
2017	292
2018	314
2019	1 099
<b>Total</b>	<b>8 096</b>
Moyenne annuelle	675
Évaluation des besoins pour les 15 prochaines années	10 125

Source : Ville de Saguenay, Historique des permis de construction pour les nouveaux logements, 2020

### La structure des ménages

Il est également important de noter que l'augmentation du nombre de ménages dans les 25 dernières années s'est faite malgré une diminution de la population. Ce phénomène semble prouver qu'il existe un décalage entre la diminution de la population et la création de ménages. Ce phénomène est dû essentiellement à la structure des ménages, plus précisément à la diminution de la taille des ménages. Entre 2006 et 2016, la taille moyenne est passée de 2,3 à 2,1 personnes.

Durant cette période, le pourcentage de ménages formés d'une famille a diminué de -3,2 %, tandis que les ménages formés d'une personne seule a augmenté de 4,4 %. En seulement cinq ans (2011-2016), le nombre de ménages d'une personne est passé de 31,8 % à 33,6 %. Les ménages de trois personnes sont passés de 14,4 % en 2011 à 12,9 % en 2016, tandis que le pourcentage des ménages de quatre personnes est passé de 11,4 % à 10,5 %. Ce phénomène est essentiellement lié à trois facteurs : le vieillissement de la population, la baisse du taux de fécondité et la complexification du statut conjugal (augmentation du taux de divorce, famille recomposée, couple ne vivant pas dans le même ménage, etc.).

## La migration interrégionale

### L'évolution de la migration

La migration interrégionale est un enjeu de taille pour Saguenay, pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que pour plusieurs régions du Québec. Au cours des deux dernières décennies, le taux de migration a été élevé et a eu pour effet une baisse démographique importante, telle que présentée dans la section sur l'évolution de la population. La situation régionale et locale des dernières années en matière de migration interrégionale pourrait se décomposer en trois grandes phases : la grande vague de migration (années 1990 à 2007), la stabilisation (2007-2013), le retour du solde négatif (2013-aujourd'hui).

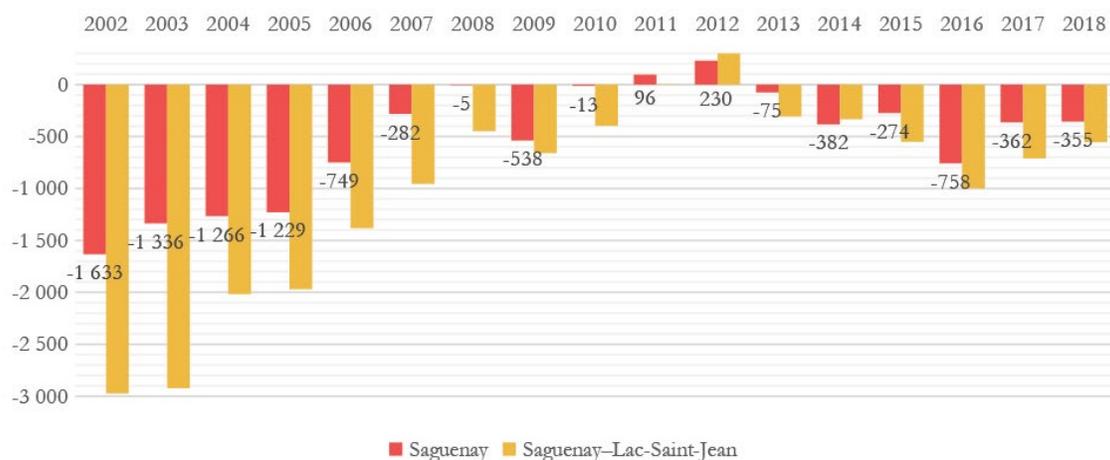
En l'espace de seulement 15 ans (1991-2006), la perte nette de population a été de 10 273 habitants. La figure 1-4 montre le solde migratoire de Saguenay et de la région entre 2002 et 2018. Entre 2002 et 2005, le solde migratoire se situait à moins de 1 200 habitants par année, atteignant même une perte de -1 633 en 2002. Cette diminution persistante s'est résorbée au milieu des années 2000. En effet, entre 2008 et 2012, le solde migratoire a été de -230 habitants. Le solde s'est retrouvé positif au cours des années 2011 et 2012. Malgré cette période positive de quelques années, le solde migratoire interrégional est repassé dans une dynamique négative. Entre 2013 et 2018, - 2 206 personnes ont quitté Saguenay.

### La situation régionale et locale

La situation de la migration interrégionale est également un enjeu de taille pour l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cependant, il est possible d'observer une évolution de la dynamique de migration entre la région et celle de Saguenay plus spécifiquement. En effet, un constat important s'observe par une augmentation significative de la part du solde négatif de Saguenay dans la migration régionale.

La figure 1-4 montre que le solde migratoire de Saguenay, lors de la vague de migration de 2002-2007, suit approximativement son poids démographique par rapport à la région (53 %). En effet, durant cette période, le solde migratoire de la région était de -12 217 habitants, tandis que ce solde était de -6 695 habitants pour Saguenay. Ce rapport démontre que 54 % du solde migratoire régional était représenté par les pertes démographiques de Saguenay entre 2002 et 2007.

FIGURE 1-4 | Solde migratoire interrégional de Saguenay et de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean entre 2006 et 2016



Source : Statistique Canada, recensement 2016 et Ville de Saguenay, SAD, 2011

Lors de la phase de stabilisation, entre 2008 et 2012, la part du Saguenay était bien au-dessous du solde régional. Au cours de ces cinq années, le solde migratoire de la région était de -1 168 habitants tandis que celui de Saguenay n'était que de -230 habitants. Ce rapport démontre que 19 % du solde migratoire régional était représenté par les pertes démographiques de Saguenay entre 2008 et 2012.

À la suite de ces bons signaux à Saguenay, l'actuelle vague de migration (2013 à 2018) régionale est représentée plus fortement par les pertes de Saguenay. En effet, lors des cinq dernières années, le solde migratoire de la région était de -3 455 habitants, tandis que celui de Saguenay était de -2 206 habitants. Ce rapport démontre que 65 % du solde migratoire régional était représenté par les pertes démographiques de Saguenay entre 2013 et 2018.

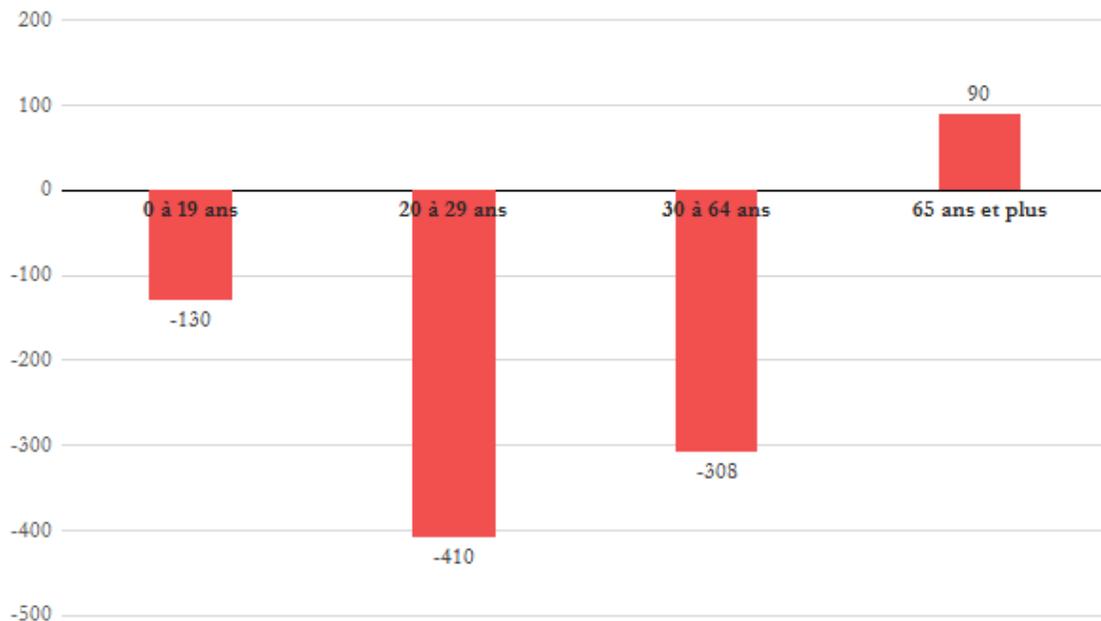
### Le solde migratoire avec les autres régions

Une grande partie de la migration se fait par rapport aux grands centres urbains du sud du Québec. En 2016, le solde migratoire était négatif avec la région de la Capitale-Nationale de -303 habitants, et de -164 habitants pour la région de Montréal. La région est également déficitaire de -122 habitants avec le Centre-du-Québec. Des 17 régions administratives, Saguenay se retrouve en solde migratoire positif avec seulement deux régions, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean (+86 habitants) et la Côte-Nord (+74 habitants).

### L'âge de la population en migration

La figure 1-5 illustre le solde migratoire interrégional en fonction des tranches d'âge en 2016. La tranche d'âge des 20 à 29 ans avec un solde migratoire de -410 habitants montre que les jeunes sont la principale source de migration interrégionale. Le seul groupe d'âge qui connaît une augmentation est celui des 65 ans et plus. D'après une analyse plus fine des données de l'ISQ, il est possible d'observer que le solde migratoire positif des 65 ans et plus serait essentiellement dû à la migration de résidents de la MRC du Fjord-du-Saguenay vers Saguenay. Cette migration vers le Saguenay pourrait s'expliquer par le besoin des personnes âgées de se rapprocher des services offerts sur le territoire de Saguenay.

FIGURE 1-5 | Solde migratoire interrégional de Saguenay en fonction du groupe d'âge en 2016



Source : Statistique Canada, recensement 2016 et Ville de Saguenay, SAD, 2011

## L'immigration

L'immigration à Saguenay a connu une hausse au cours des 25 dernières années avec un solde migratoire international positif de 1,4 %. Cette augmentation est cependant très faible comparativement à la moyenne du solde provincial qui s'élève à 13,7 %. En 2016, le nombre d'habitants de Saguenay issus de l'immigration était de 2 585 et représentait 1,8 % de la population de la ville. De ce nombre, 1 935 ont un statut de résidents permanents et 650 sont des résidents non permanents. L'évolution depuis le début des années 2000 connaît une augmentation constante du nombre de résidents permanents. En 2001, ce nombre atteignait 630 habitants, en 2016, il atteint 1 935 habitants, soit trois fois plus.

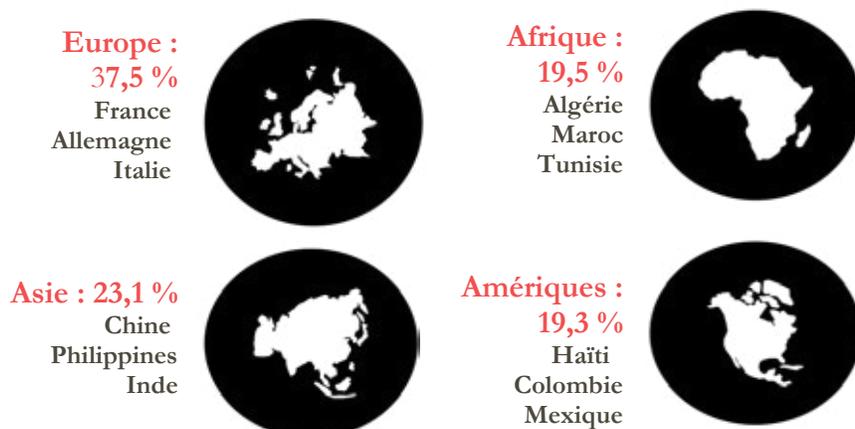
### Catégorie d'admission de l'immigration

La catégorie d'admission désigne le nom du programme ou du groupe de programmes d'immigration sous lesquels un immigrant a obtenu pour la première fois le droit de vivre au Canada en permanence. La première catégorie d'admission représente près de la moitié (48 %) des immigrants qui proviennent de l'immigration économique, c'est-à-dire qu'ils ont été sélectionnés pour leurs capacités à contribuer à l'économie canadienne et à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre. La deuxième catégorie correspond à la population admise en raison d'un regroupement familial et représente 42,2 %. La troisième catégorie concerne 8,1 % des immigrants, lesquels sont admis en tant que réfugiés. Cette catégorie inclut les personnes qui craignent, de façon justifiée, d'être persécutées pour des motifs liés à leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leurs opinions politiques.

### Caractéristiques sociodémographiques de l'immigration

L'immigration à Saguenay, et plus largement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, se démarque par ses caractéristiques socioéconomiques. Le niveau de scolarité de la population immigrante diffère de celui de la population totale de Saguenay. Cet écart s'observe principalement dans le taux de diplomation postsecondaire où 55 % de la population immigrante détient un diplôme d'études collégiales et/ou universitaires, comparativement à 39,3 % dans la population totale de 15 ans et plus à Saguenay.

FIGURE 1-6 | Les origines de l'immigration à Saguenay en 2016



Source : Statistique Canada, recensement 2016

## La structure de la population

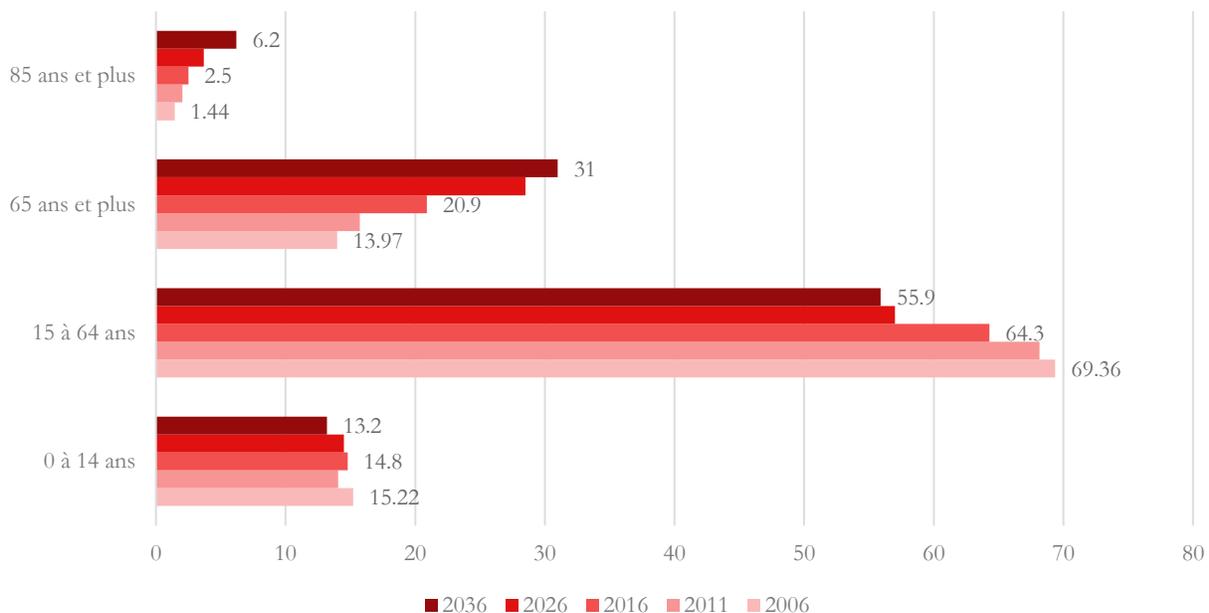
### Le vieillissement de la population

En 2016, l'âge médian de la population de Saguenay est de 46,1 ans, tandis que la médiane provinciale se situe à 42,5 ans. En 2006 et 2011, cet âge était respectivement de 43,5 ans et de 45,6 ans, tandis que ce chiffre s'élevait en 2006 à 41 ans pour la province. Ce vieillissement de la population est un phénomène constaté dans l'ensemble du Québec et du Canada, mais à des niveaux différents. À titre de comparaison, Trois-Rivières, Sherbrooke et Lévis ont des âges médians de 47, 40,5 et 42,3 ans. Ce phénomène démographique est essentiellement attribuable au faible taux de fécondité, à l'augmentation de l'espérance de vie, et à l'importance de la cohorte des baby-boomers dans l'ensemble de la population, tel que montré à la figure 1-7.

Ce vieillissement s'observe dans l'ensemble de la structure des âges de Saguenay. La figure 1-7 montre l'évolution et la projection de la répartition de la population selon les tranches d'âge de Saguenay entre 2006 et 2036. D'après les projections de l'ISQ, la part des 65 ans et plus représentera presque le tiers de la population de Saguenay en 2036. En 2006, cette proportion n'était que d'un pour sept. La hausse la plus marquée concerne les 85 ans et plus. De 2016 à 2036, cette tranche d'âge pourrait plus que doubler, passant de 2,5 % à 6,2 % en moins de 20 ans.

En revanche, la tranche d'âge de 15 à 64 ans est et sera en constante diminution au cours des deux prochaines décennies. Représentant presque 70 % de la population saguenéenne en 2006, cette tranche d'âge correspondant à la population en âge de travailler constituera alors à peine 55 % de la population totale. En 2006, cette catégorie constituait tout près de 70 % de la population. Finalement, pour ce qui est des 0 à 14 ans, les projections indiquent une diminution plus faible au cours des prochaines années. De 2016 à 2036, la proportion des jeunes devrait diminuer de 1,6 %, passant de 14,8 % en 2016 à 13,2 % en 2036. Ce groupe représentait 15,2 % de la population de Saguenay en 2006.

FIGURE 1-7 | Évolution et projection de la répartition de la population selon les tranches d'âge de Saguenay entre 2006 et 2036



Source : Statistique Canada, recensement 2016

**La présence marquée de la génération des baby-boomers**

Née entre 1945 et 1965, la cohorte des baby-boomers marque considérablement la pyramide des âges de Saguenay. La figure 1-8 montre que la cohorte des baby-boomers, celle des 55 à 74 ans en 2021 (barres jaunes), continuera d'être la plus nombreuse au-delà de 2036. À cette année, cette cohorte aura atteint l'âge de 75 à 79 ans et constituera encore le groupe le plus nombreux. Inversement, la tranche d'âge des 15 à 24 ans en 2021 (nés entre 1997 et 2006) est et sera la cohorte la moins nombreuse jusqu'en 2036. Finalement, la tranche des 0-14 ans ne cessera de diminuer, passant de 21 579 à 19 413 jeunes en 2036.

FIGURE 1-8 | Projection de la répartition de la population selon les tranches d'âge de Saguenay 2021-2036



Source : Institut de la Statistique du Québec, 2014

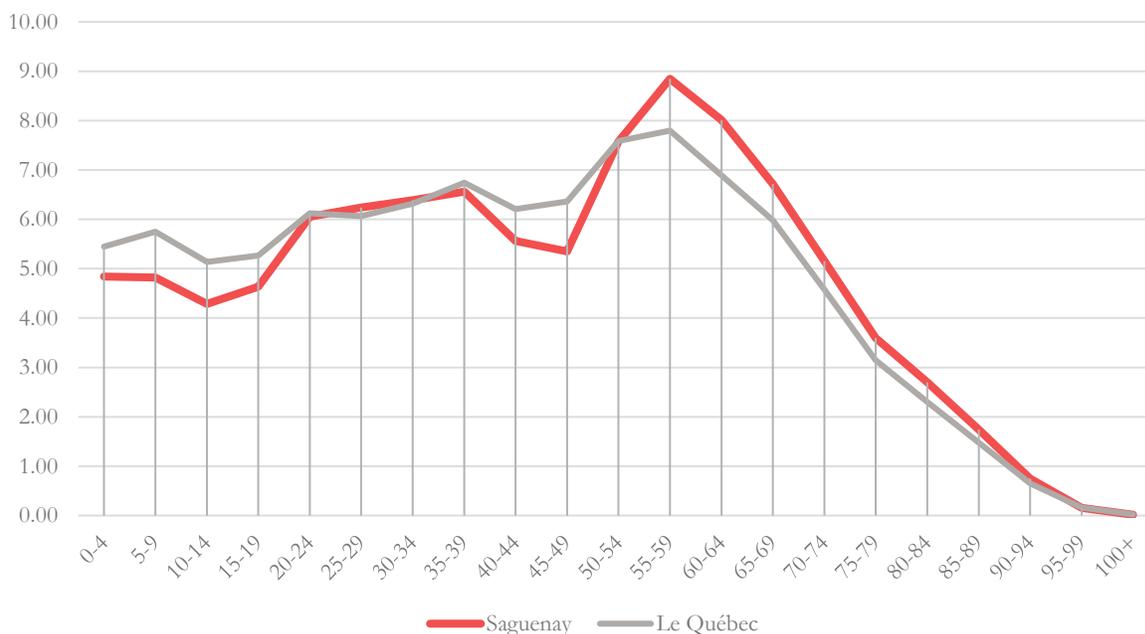
### L'indice de soutien potentiel

Pour quantifier et comparer la dynamique du vieillissement d'une population, il est possible d'utiliser l'indice de soutien potentiel qui correspond au poids des personnes en âge de travailler (15 à 64 ans) sur celui des aînés (65 ans et plus). En 2016, ce rapport de soutien potentiel est de 3,79, c'est-à-dire qu'il y a 3,79 travailleurs pour un aîné à Saguenay. La moyenne provinciale se situe tout juste au-dessus de la moyenne locale à 3,87. L'évolution et la projection de ce rapport à Saguenay montrent une profonde mutation dans la structure des âges. En effet, en 2006, ce rapport était de 5,48 et sera, selon les projections, de 1,8 en 2036. La figure 1-8 montre cet inversement de la pyramide des âges au cours des deux prochaines décennies.

### Comparaison avec le Québec

La figure 1-9 montre la répartition de la population de Saguenay et du Québec selon les tranches d'âge en 2016. Bien que le vieillissement de la population affecte l'ensemble de la société québécoise, celui-ci est plus important à Saguenay. Notons d'abord la plus faible proportion de la tranche d'âge entre 0 et 25 ans. La moyenne de la différence pour ces tranches d'âge de Saguenay par rapport au reste du Québec avoisine -0,62 %. Ensuite, cette différence disparaît pour le groupe d'âge de 25 à 39 ans, où les proportions des deux territoires étudiés sont sensiblement similaires. La tranche d'âge des 39 à 49 ans à Saguenay est, pour sa part, bien en dessous de la moyenne provinciale avec une différence de proportion -0,83 %. Cette tranche d'âge correspond directement à la forte migration interrégionale observée au courant des décennies 1990 et 2000. Cette tendance se renverse rapidement pour la tranche d'âge entre 50 à 69 ans à Saguenay, qui se retrouve en proportion plus élevée que la moyenne québécoise. La différence moyenne pour ce groupe d'âge est de 0,72 %. Finalement, le profil de la population rejoint graduellement la moyenne du Québec pour les tranches d'âge supérieures à 70 ans.

FIGURE 1-9 | Répartition de la population de Saguenay et du Québec selon les tranches d'âge en 2016



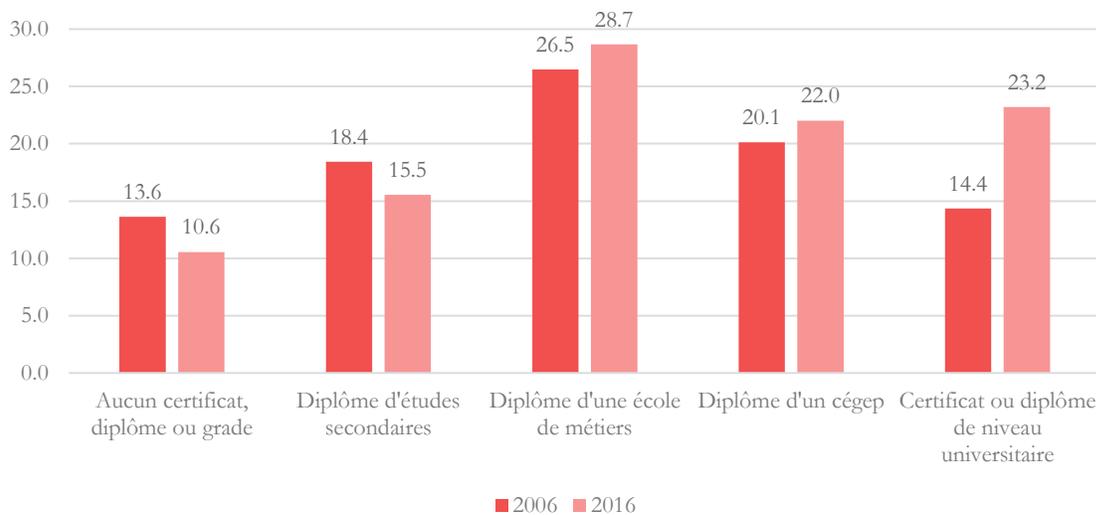
Source : Statistique Canada, recensement 2016

## La scolarité

### L'évolution des dix dernières années

Les principaux indicateurs de la scolarité de la population de Saguenay ont connu des changements importants et constants au cours de la dernière décennie. La figure 1-10 montre l'évolution du plus haut niveau de scolarité atteint des 25 à 64 ans entre 2006 et 2016. L'un des premiers constats est la baisse significative des gens n'ayant aucun diplôme qui est passée de 13,6 % en 2006 à 10,6 % en 2016. Le deuxième constat, qui s'intéresse au pourcentage des diplômés d'une école de métiers, peut expliquer en partie le premier constat, puisque ce type de diplôme a augmenté de 2,5 % entre 2006 et 2016, représentant présentement un peu plus du quart (28,7 %) de la population de Saguenay. À l'échelle du Québec, cette diplomation ne constitue que 19,8 % de la population. Le troisième constat concerne les gens ayant des études postsecondaires. Au niveau des diplômes collégiaux, le pourcentage est passé de 18,1 % à 19,8 % en dix ans. La plus grande progression se situe au niveau de la diplomation universitaire avec une augmentation de près de 9 %. Malgré cette hausse importante des diplômés universitaires au cours de la dernière décennie, ce pourcentage reste au-dessous de la moyenne québécoise de 6 %. La population de Saguenay se démarque cependant par un plus faible taux de personnes sans diplôme que la moyenne provinciale. Cette catégorie représente 13,3 % de la population des 25 à 64 ans du Québec, comparativement à 10,6 % à Saguenay.

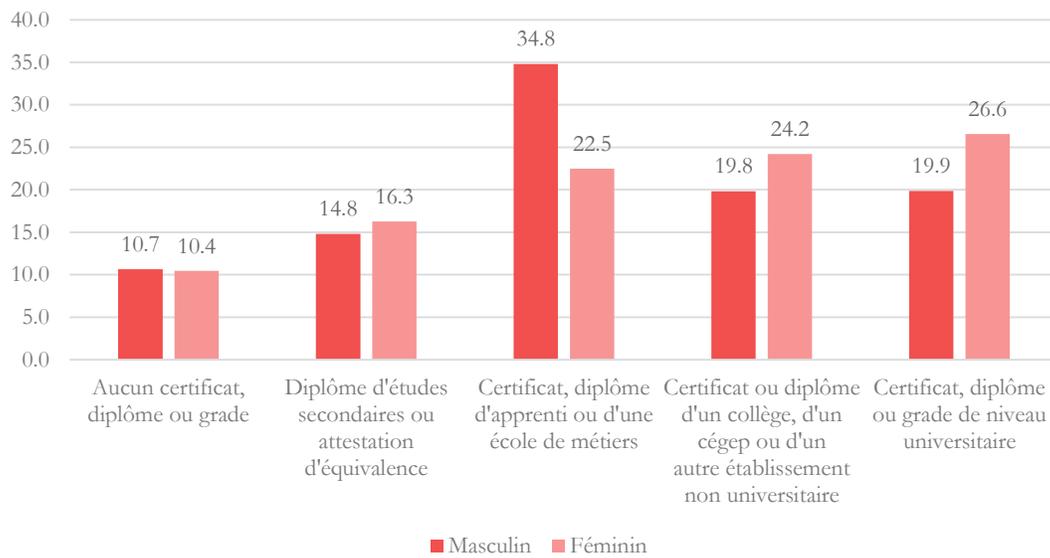
FIGURE 1-10 | Évolution du plus haut niveau de scolarité atteint des 25 à 64 ans à Saguenay entre 2006 et 2016



Source : Statistique Canada, recensement 2016

L'augmentation du nombre de diplômés postsecondaires est essentiellement nourrie par l'augmentation importante des femmes dans cette catégorie. À cet égard, le taux de diplomation des femmes au niveau collégial ou universitaire est supérieur à celui des hommes de plus de 10 %. En effet, la moitié (50,8 %) des femmes de 25 à 64 ans de Saguenay ont un diplôme postsecondaire, tandis que ce pourcentage est de 39,7 % chez les hommes. L'écart est essentiellement dû à la différence du nombre de diplômes universitaires entre les femmes et les hommes qui s'élève à près de 7 %. Une grande partie de cette différence provient d'un pourcentage très élevé des hommes ayant un diplôme d'école de métiers. Les hommes ayant atteint ce niveau de scolarité sont représentés à 12,3 % de plus que les femmes.

FIGURE 1-11 | Comparaison du plus haut niveau de scolarité atteint des 25 à 64 ans à Saguenay en 2016



Source : Statistique Canada, recensement 2016



Photo : Air Photo Inc.

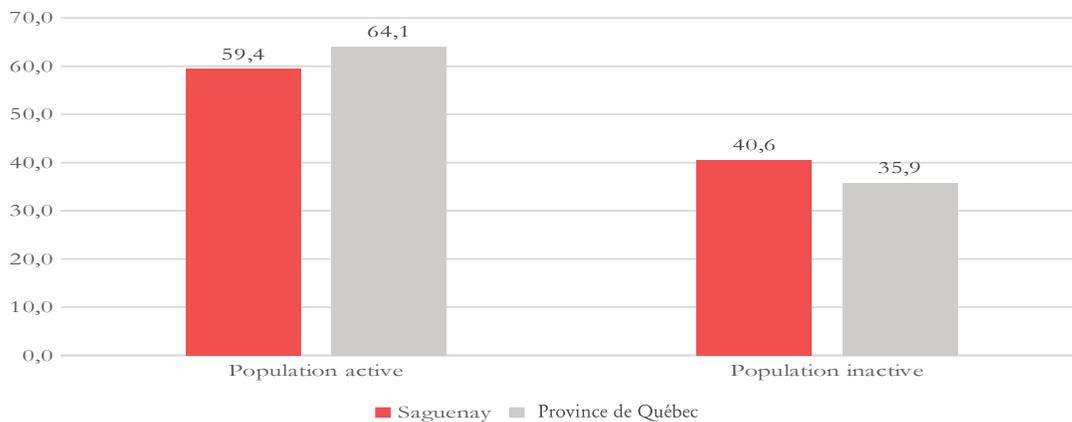
## Profil socioéconomique

### Les indicateurs de l'emploi

#### Le taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre l'ensemble de la population active et la population en âge de travailler (15 à 64 ans). Cet indicateur témoigne des conditions socioéconomiques générales d'une population étudiée. En 2016, ce taux s'élevait à 59,4 % pour l'ensemble de la ville de Saguenay. À l'inverse, le taux d'inactivité, qui représente le pourcentage de population inactive par rapport à la population en âge de travailler, se retrouve à 40,6 %. À l'échelle provinciale, le taux d'activité est de 64,1 %. En d'autres mots, pour le même groupe d'âge (15 à 64 ans), la population active du Québec est supérieure de 4,7 % à celle de la population de Saguenay. En comparaison, le taux d'activité de Saguenay est similaire à celui de Trois-Rivières (58,9 %), il est légèrement inférieur à celui de Sherbrooke (62,7 %) mais significativement plus bas que celui de Lévis (69,6 %).

FIGURE 1-12 | Comparaison du taux d'activité de Saguenay et de la province de Québec

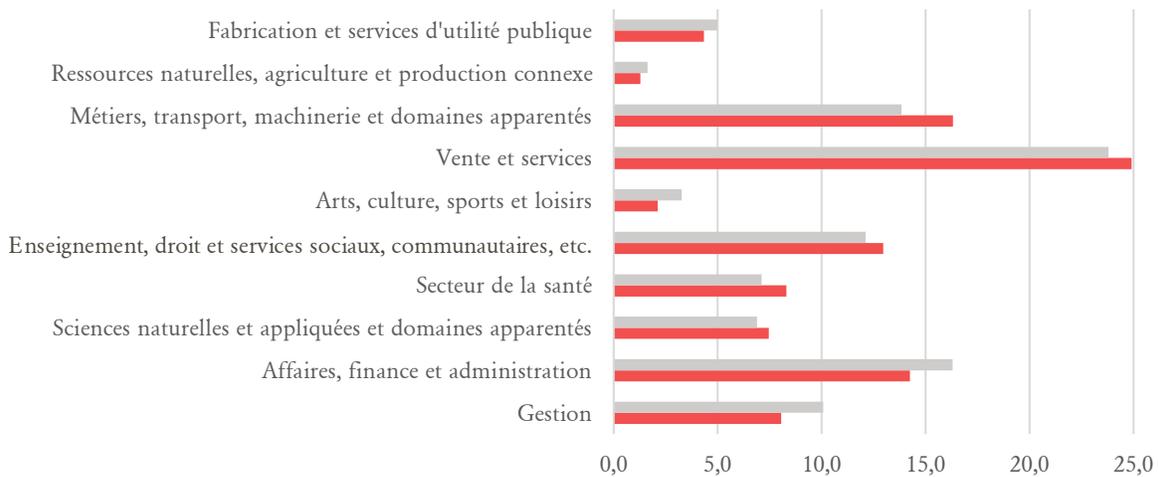


Source : Statistique Canada, recensement 2016

### Les domaines de professions à Saguenay

La figure 1-13 montre le pourcentage des grands domaines de professions pour les populations de Saguenay et de la province. Le plus grand écart provient des professions liées aux métiers, aux transports et à la machinerie avec une différence de +2,5 % pour la population de Saguenay. Cette proportion plus élevée de ces professions est un indicateur démontrant qu'une part importante de la base économique de Saguenay est orientée vers les secteurs industriels. Une différence s'observe également au niveau des professions liées à la vente et aux services avec une différence de +1 % par rapport à la moyenne du Québec. Ce pourcentage lié aux commerces peut indiquer que Saguenay joue un rôle de pôle régional dans les secteurs du commerce et des services. La population saguenéenne est cependant plus faiblement composée de travailleurs œuvrant dans les domaines de la gestion et des affaires, des finances et de l'administration. Cette différence représente -2 % par rapport à la moyenne provinciale.

FIGURE 1-13 | Les domaines de profession à Saguenay et au Québec en 2016



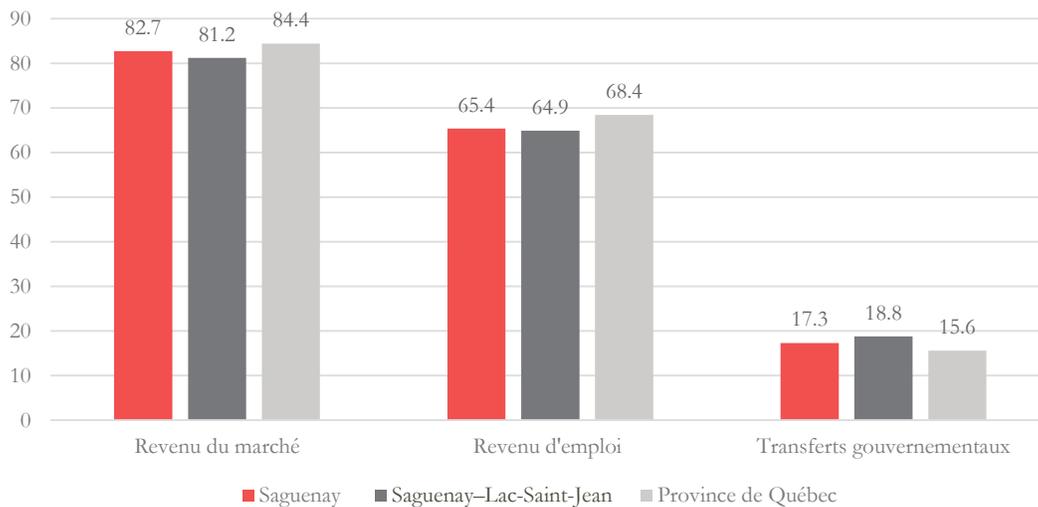
Source : Statistique Canada, recensement 2016

*Le revenu*

Les revenus médians des ménages offrent également de très bons indices quant à la santé économique d'une population, notamment leur aptitude à se procurer des biens durables. En 2016, le revenu médian d'un ménage à Saguenay était de 58 720 \$ tandis que la moyenne provinciale se situait à 59 822 \$. À titre comparatif, le revenu médian des ménages est supérieur d'environ 7 500 \$ à ceux de Trois-Rivières (50 700 \$) et de Sherbrooke (51 706 \$), mais inférieur de 15 000 \$ à celui de Lévis (74 101 \$).

Concernant la proportion des transferts gouvernementaux, on remarque une augmentation à Saguenay depuis les dernières années. Pour évaluer ce phénomène, le revenu du marché, défini comme étant les sommes du revenu d'emploi, du revenu de placement et du revenu de retraite d'un régime privé de la population âgée de 15 ans et plus, est utilisé. Entre 2011 et 2016, la part du revenu de marché est passée de 84 % à 82 %. La moyenne provinciale en 2016 se situe quant à elle à 84,7 %. Inversement proportionnelle, cette diminution de la part du revenu du marché s'accompagne par une hausse de la part des transferts gouvernementaux, passant de 16 % en 2011 à 17 % en 2016.

**FIGURE 1-14 | Comparaison de la composition du revenu à Saguenay, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et au Québec en 2016**



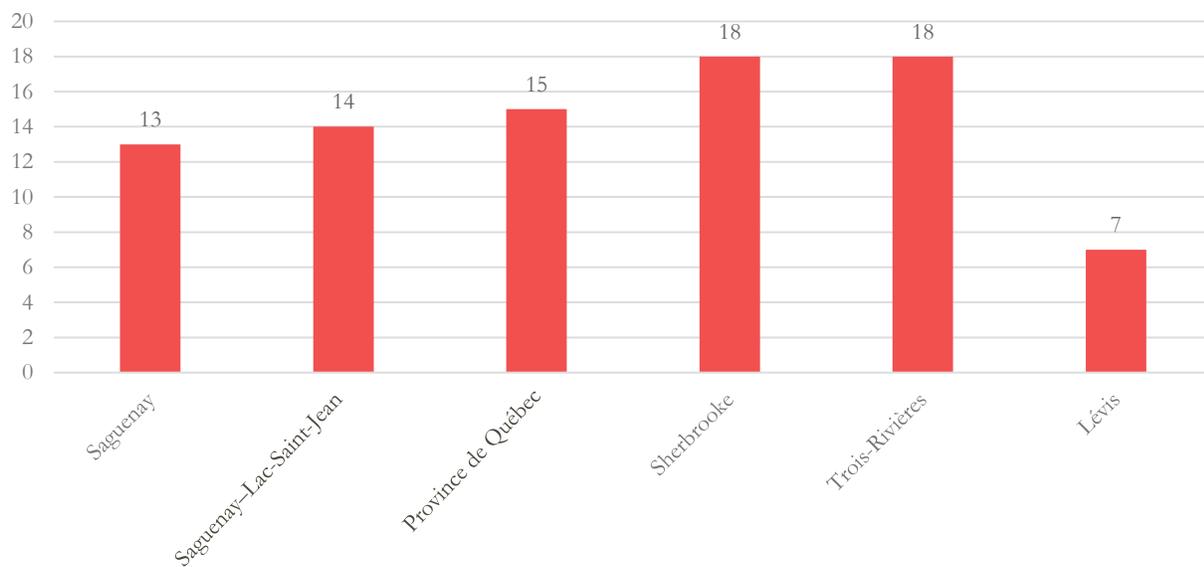
Source : Statistique Canada, recensement 2016

### Faible revenu

La figure 1-15 montre les pourcentages de la population de 18 à 64 ans vivant sous le seuil de faible revenu, selon la mesure du faible revenu (MFR) après impôts. Ce seuil est calculé en fonction du revenu et du nombre de personnes dans un ménage. En 2016, le seuil de faible revenu pour un ménage d'une seule personne était de 20 292 \$ par année. Ce seuil se situait à 28 698 \$ par année pour les ménages comptant deux personnes.

À Saguenay, le taux de personnes ayant un faible revenu se situe à 13 % de la population totale de la ville. Cette statistique locale est semblable à celle de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui se situe à 14 %. Ce pourcentage est plus faible de 2 % que la moyenne provinciale, et de 5 % que ceux de Trois-Rivières (18 %) et Sherbrooke (18 %). Lévis se démarque par son faible pourcentage de population ayant un faible revenu avec seulement 6 %.

FIGURE 1-15 | Comparaison du pourcentage de la population de 18 à 64 ans ayant un faible revenu à Saguenay et dans les villes comparables en 2016

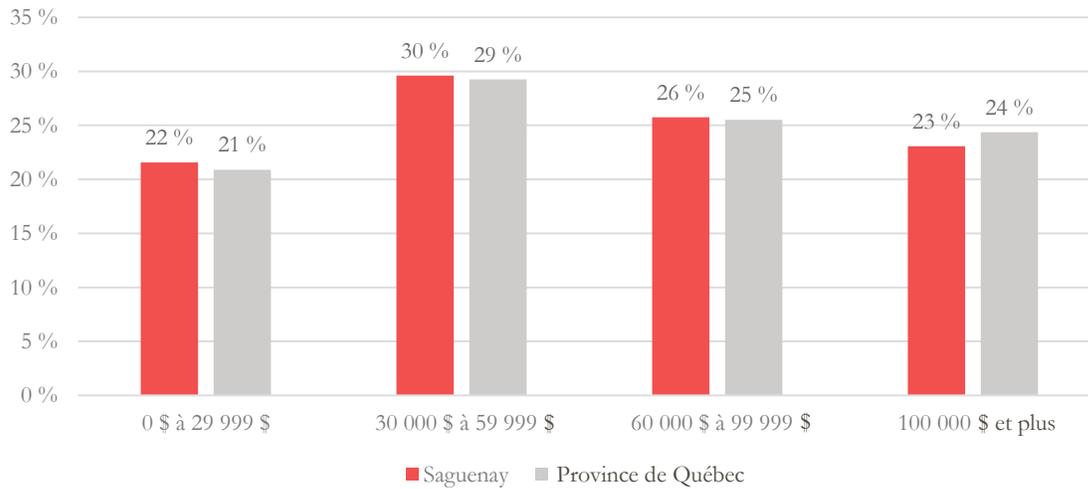


Source : Statistique Canada, recensement 2016

**Tranches de revenu**

La figure 1-16 montre la distribution des revenus des ménages selon quatre grandes tranches pour le territoire de Saguenay et de la province de Québec. On observe que 22 % des ménages à Saguenay ont un revenu de moins de 30 000 \$. On observe également que 50 % des ménages du Saguenay ont un revenu de 60 000 \$ et plus, comparativement à 40 % et 43 % pour les villes de Trois-Rivières et Sherbrooke. La distribution des tranches de revenu suit presque identiquement la distribution à l'échelle de la province.

**FIGURE 1-16 | Comparaison du revenu de Saguenay, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec en 2016**



Source : Statistique Canada, recensement 2016



Photo : Air Photo Inc.

## Les défis, enjeux et perspectives

### *Une stagnation de la population*

La population de Saguenay a atteint son apogée au début des années 1990. Les quinze années suivantes ont été une période de forte décroissance, causée essentiellement par une forte migration interrégionale. Depuis cette phase, le nombre d'habitants croît légèrement d'année en année. Cependant, cette dynamique de croissance pourrait se stabiliser, voire décroître, au cours des prochaines années.

**Le ralentissement de la croissance de la population à Saguenay a et aura pour effet de :**

- ⇒ Freiner la création de nouveaux ménages à Saguenay;
- ⇒ Diminuer le poids démographique de Saguenay par rapport au Québec;
- ⇒ Diminuer le bassin de main-d'œuvre à Saguenay.

### *Un ralentissement de la croissance des ménages*

Malgré une période de décroissance démographique, le nombre de ménages a toujours augmenté, mais de façon décroissante, entre 1991 et 2016. D'après les projections, l'apogée du nombre de ménages sera atteint entre 2026 et 2031. Après cette période, le nombre de ménages pourrait même diminuer.

**Le ralentissement de la croissance des nouveaux ménages à Saguenay a et aura pour effet de :**

- ⇒ Diminuer les demandes en nouveaux logements;
- ⇒ Diminuer les revenus de la Ville par la faible entrée de nouvelles taxes foncières;
- ⇒ Modifier le mode d'occupation par une augmentation des demandes pour les logements collectifs privés et de plus petite taille;
- ⇒ Influencer l'évolution des milieux de vie.

### *Une migration interrégionale toujours négative*

Ayant connu un fort exode au courant des années 1990, la situation de la migration interrégionale s'est quelque peu stabilisée durant la deuxième moitié des années 2000. Le solde migratoire interrégionale de Saguenay a même été positif pendant deux ans. Cependant, la tendance des dernières années montre un certain retour de la dynamique de migration. La tranche d'âge des 15 à 25 ans est la plus fortement représentée au sein de la population quittant Saguenay pour d'autres régions.

**La migration interrégionale a et aura pour effet de :**

- ⇒ Diminuer les demandes en nouveaux logements;
- ⇒ Accentuer le phénomène de vieillissement de la population;
- ⇒ Accroître la décroissance ou la stagnation de la population de Saguenay sur plusieurs décennies;
- ⇒ Diminuer le bassin de main-d'œuvre;
- ⇒ Diminuer l'attractivité de Saguenay;
- ⇒ Affecter le dynamisme socioéconomique de la ville.

### *Un vieillissement de la population accéléré*

Tout comme l'ensemble du Québec, Saguenay connaît un phénomène de vieillissement de sa population depuis plusieurs décennies. Cependant, la vitesse et l'ampleur de ce vieillissement sont plus marquées à Saguenay essentiellement en raison d'une migration interrégionale importante des jeunes. Le ratio entre les personnes en âge de travailler et les aînés continuera de diminuer au cours des prochaines décennies.

#### **Le vieillissement de la population a et aura pour effet de :**

- ⇒ Modifier le mode d'occupation et le type d'occupation des logements;
- ⇒ Diminuer le bassin de main-d'œuvre;
- ⇒ Affecter le dynamisme socioéconomique de la ville;
- ⇒ Influencer l'évolution des milieux de vie;
- ⇒ Mettre en place un large éventail de services adaptés;
- ⇒ Diminuer les revenus de la Ville par la faible entrée de nouvelles taxes foncières.

### *Une faible immigration internationale*

Bien que la croissance du nombre d'immigrants internationaux a crû au cours de la dernière décennie, le taux de croissance à Saguenay est plus faible que celui observé dans l'ensemble de la province.

#### **Une faible immigration internationale a et aura pour effet de :**

- ⇒ Accentuer le phénomène de vieillissement de la population;
- ⇒ Affecter le dynamisme socioéconomique de la ville;
- ⇒ Diminuer le bassin de main-d'œuvre.

### *Une hausse du niveau de scolarité*

Au cours de la dernière décennie, le profil de scolarisation de la population de Saguenay a grandement évolué. Le nombre de personnes sans diplôme ou n'ayant qu'un diplôme d'études secondaires a diminué, tandis que les autres types de diplômes ont augmenté, principalement au niveau universitaire. Cette hausse est encore plus importante chez les femmes.

#### **Une hausse du niveau de scolarité a et aura pour effet de :**

- ⇒ Affecter le dynamisme socioéconomique de la ville;
- ⇒ Augmenter le bassin de main-d'œuvre spécialisé;
- ⇒ Modifier la structure économique de la ville.

## L'ÉCONOMIE

Le portrait économique permet d'analyser la dynamique de l'économie de Saguenay pour une planification optimale du territoire en fonction des composantes de l'activité économique en lien avec les autres composantes du territoire, comme le transport et l'environnement. Pour ce faire, la première section présentera la structure économique de Saguenay, d'abord selon les emplois, ensuite selon le produit intérieur brut (PIB), et l'analyse des typologies d'entreprises. La deuxième section traitera des secteurs d'activité économique traditionnels et en développement, ainsi que des créneaux d'excellence. La dernière section présentera les défis et les perspectives en lien avec le développement économique de la ville de Saguenay.

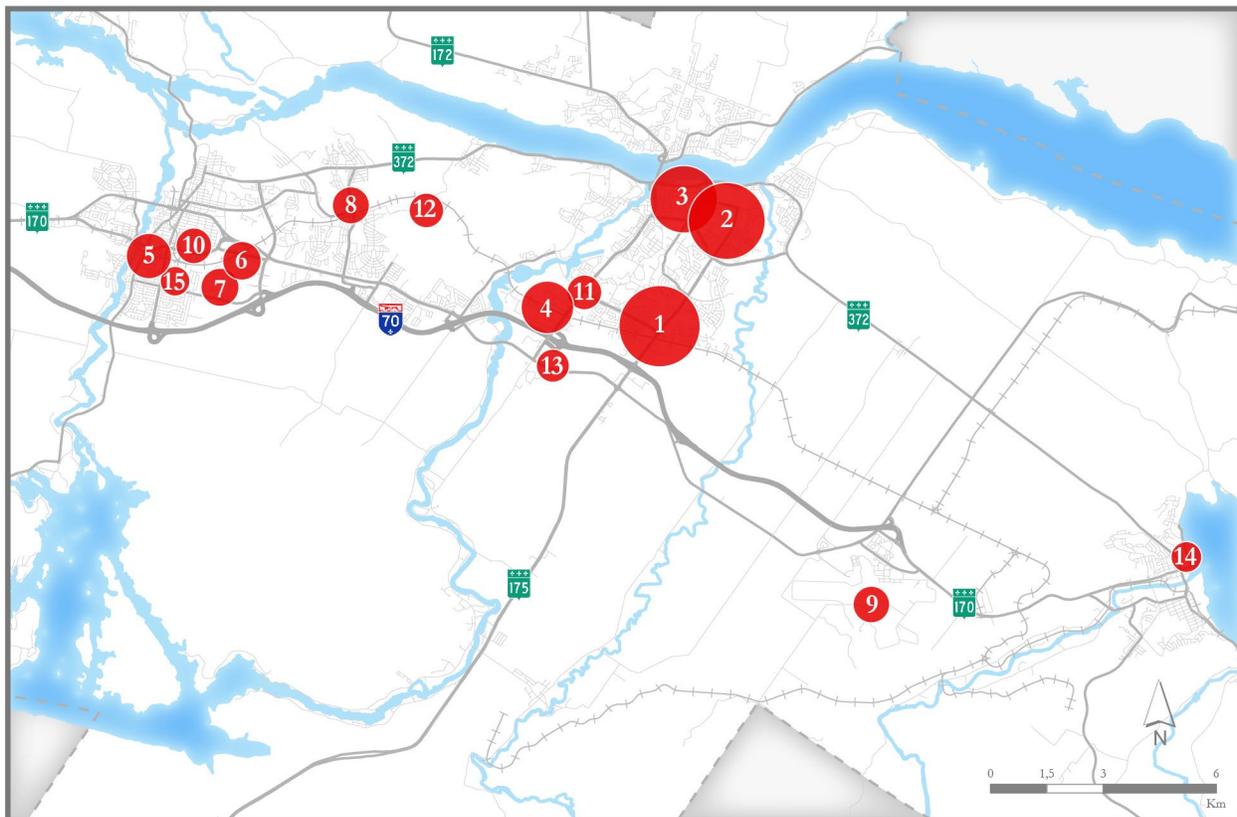
### Les emplois

Le territoire de Saguenay compte plus de 69 000 emplois répartis dans 4 178 organisations (LIC, 2018). L'arrondissement de Chicoutimi compte 55 % des emplois de Saguenay (37 985 emplois), l'arrondissement de Jonquière représente 34 % des emplois (23 458 emplois), tandis que celui de La Baie compte 11 % des emplois (8 170 emplois).

### Les grands pôles d'emplois

La carte 1-3 montre bien la structure polycentrique de la distribution des emplois à Saguenay. Les zones grises correspondent aux limites d'affectation et les pastilles rouges illustrent le nombre d'emplois. Malgré un certain étalement des lieux d'emplois, une part importante de ceux-ci se concentre dans différents pôles.

CARTE 1-3 | Les grands pôles d'emplois



Source : Ville de Saguenay, Liste industries et commerces (LIC), 2019

Le tableau 1-4 montre le nombre d'emplois des quinze plus grands pôles d'emplois. Trois grands pôles de l'arrondissement de Chicoutimi se démarquent : le boulevard Talbot, la cité du savoir et de la santé, et le centre-ville de Chicoutimi. Ils représentent près du tiers des emplois de la ville. Le parc industriel Henri-Girard et le centre-ville de Jonquière occupent les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rangs. Viennent ensuite trois pôles de l'arrondissement de Jonquière, soit : les boulevards René-Lévesque, Saint-François, Harvey, le parc industriel de Jonquière et le centre-ville d'Arvida. Suivent ensuite la Base des Forces canadiennes de Bagotville et l'hôpital de Jonquière.

TABLEAU 1-4 | Distribution du nombre d'emplois dans les 15 pôles d'emplois d'importance

	Pôle d'emplois	Nombre d'emplois
1	Boulevard Talbot	7 808
2	Cité du savoir et de la santé	7 233
3	Centre-ville de Chicoutimi	5 972
4	Parc industriel Henri-Girard	3 999
5	Centre-ville de Jonquière	3 030
6	Boulevards René-Lévesque, Saint-François et Harvey	2 132
7	Parc industriel de Jonquière	2 064
8	Centre-ville d'Arvida	1 936
9	Base des Forces canadiennes de Bagotville	1 879
10	Hôpital de Jonquière	1 755
11	Boulevard Saint-Paul	1 632
12	Complexe Jonquière	1 601
13	Boulevard du Royaume, Chicoutimi	1 402
14	Centre-ville de La Baie	1 101
15	Cégep de Jonquière	949

Source : Ville de Saguenay, Liste industries et commerces (LIC), 2019

## La structure économique

L'étude de la structure économique permet de saisir la dynamique et certaines caractéristiques économiques d'un territoire. Pour analyser cette structure à Saguenay, l'ensemble des emplois est divisé selon deux grands types d'industrie : les industries productrices de biens et les industries productrices de services. Ces deux grandes catégories sont ensuite divisées en six secteurs économiques : primaire, fabrication et construction (production de biens), services aux ménages, services publics et services moteurs (production de services), tels que décrits au tableau 1-5.

TABLEAU 1-5 | Définition des secteurs économiques

Type d'industries	Secteurs économiques	Exemples
Industries productrices de biens	Primaire	Agriculture, foresterie, pêche et chasse, extraction minière et extraction de pétrole et de gaz
	Fabrication	Fabrication
	Construction	Construction
Industries productrices de services	Services aux ménages	Commerce de détail, transport et entreposage, hébergement et restauration, autres services, sauf les administrations publiques
	Services publics	Services administratifs et services de soutien, services d'enseignement, soins de santé et assistance sociale, administrations publiques, services publics
	Services moteurs	Industrie de l'information et industrie culturelle, commerce de gros, finances et assurances, services immobiliers, services de location et de location à bail, services professionnels, scientifiques et techniques, arts, spectacles et loisirs

Source : Gouvernement du Québec, Portrait économique des régions du Québec, 2018

## La structure économique selon les emplois

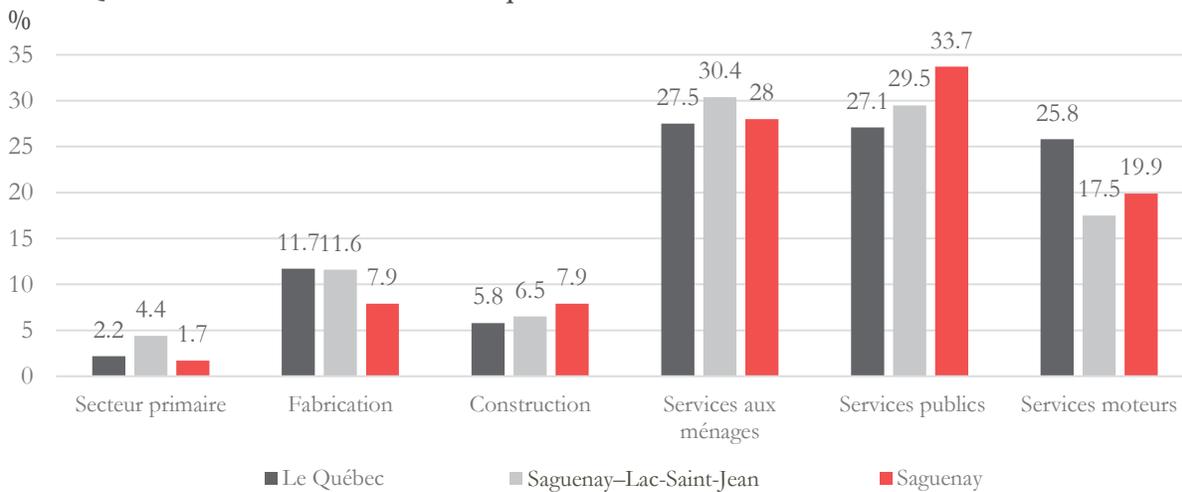
Le tableau 1-6 présente le nombre d'emplois et le nombre d'entreprises par grands secteurs économiques sur le territoire de Saguenay. On y remarque une grande proportion d'emplois dans les industries productrices de services. La figure 1-17 illustre la structure économique à partir de la répartition des emplois de la population de Saguenay, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Québec.

TABLEAU 1-6 | Nombre d'emplois et d'entreprises par grands secteurs économiques sur le territoire de Saguenay en 2018

Types d'industries	Secteurs économiques	Emplois	Entreprises
Industries productrices de biens	Primaire	1 161	140
	Fabrication	7 438	283
	Construction	5 368	314
Industries productrices de services	Services aux ménages	19 091	1 684
	Services publics	25 100	822
	Services moteurs	11 446	932
<b>Total</b>		<b>69 604</b>	<b>4 175</b>

Source : Promotion Saguenay, Liste industries et commerces (LIC), 2018

FIGURE 1-17 | Répartition des emplois de la population de Saguenay, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec selon les secteurs économiques en 2016



Source : Statistique Canada, recensement 2016

### Industries productrices de biens

La somme des trois secteurs des industries productrices de biens représente 17,5 % des emplois de la population à Saguenay, comparativement à 19,7 % au Québec et à 22,5 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Malgré une économie exportatrice basée essentiellement sur la production d'aluminium, la proportion de Saguenéens travaillant dans le secteur de la fabrication est plus faible que la moyenne provinciale. En effet, 7,9 % de la population œuvre dans ce secteur, comparativement à 11,7 % pour l'ensemble du Québec. La situation est toutefois différente dans le domaine de la construction puisque le pourcentage de l'emploi à Saguenay dans ce secteur (7,9 %) est supérieur de 2,1 % à la moyenne québécoise (6,5 %). Finalement, le secteur primaire occupe 1,7 % des emplois de la population, comparativement à 4,4 % pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean et à 2,2 % pour le Québec. En dernière analyse, toutes ces données montrent que, malgré sa position dans une région dite « ressource » ou « périphérique », Saguenay se démarque par une structure économique de ses emplois moins axée sur la production de biens.

### Industries productrices de services

Les trois secteurs économiques des industries productrices de services (services aux ménages, services publics et services moteurs) représentent une part importante des emplois de la population de Saguenay. Au total, plus de 80 % de la population saguenéenne œuvre dans ces domaines. Au Québec et au Saguenay–Lac-Saint-Jean, ces proportions atteignent respectivement 80,3 % et 77,5 %.

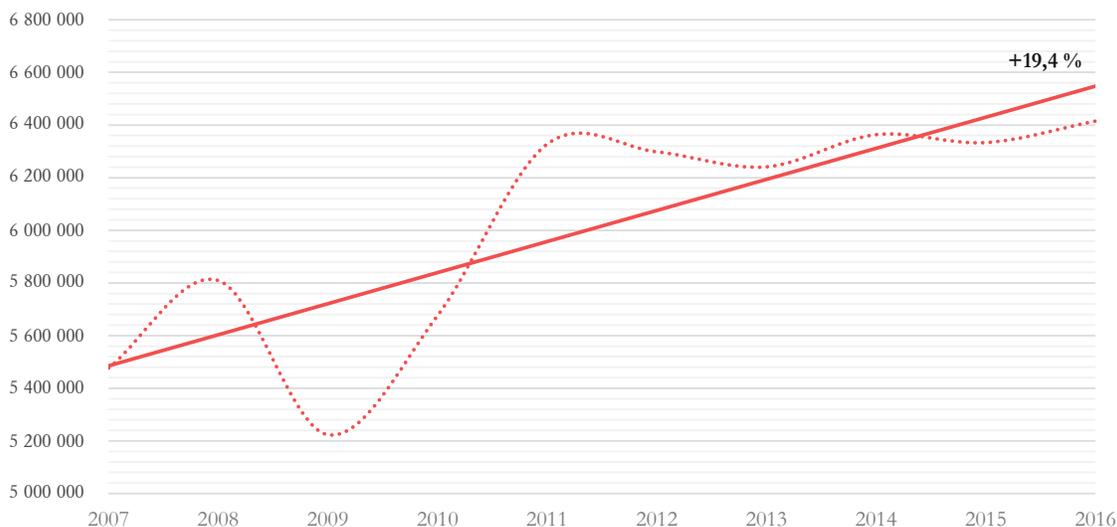
Cette proportion plus élevée à Saguenay est causée, entre autres, par un pourcentage plus élevé d'emplois consacrés aux services publics (33,7 %) qu'aux niveaux provincial (27,1 %) et régional (29,5 %). D'autre part, le pourcentage des emplois liés aux services aux ménages à Saguenay (28 %) suit la tendance du Québec (27,5 %). Finalement, le secteur des services moteurs représente 19,9 % des emplois de la population saguenéenne, mais se retrouve à près de 6 % sous la moyenne québécoise. En résumé, ces données montrent que la ville de Saguenay joue son rôle de centre de services pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean en raison de ses nombreux emplois dans le secteur public, demeurant sous la moyenne provinciale en ce qui concerne les services moteurs.

### La structure économique selon le Produit Intérieur Brut (PIB)

La figure 1-18 montre que pour l'ensemble des secteurs économiques de Saguenay, la croissance du produit intérieur brut (PIB) a augmenté de façon constante au cours de la dernière décennie. Entre 2007 et 2016, le PIB a augmenté de 17,1 %. Cette variation du PIB saguenéen suit celle de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui a augmenté de 15,2 %. Cependant, cette croissance est moindre que celle observée sur l'ensemble du territoire québécois. En effet, durant cette même période, le PIB global du Québec a crû de 28,2 %.

La ligne pointillée dans les graphiques sur l'évolution du PIB représente les variations réelles, alors que la ligne pleine démontre la tendance.

FIGURE 1-18 | Évolution du PIB pour l'ensemble des industries de Saguenay entre 2007 et 2016



Source : Institut de la Statistique du Québec, 2018

Le tableau 1-7 démontre que malgré une progression de son PIB global, l'économie de Saguenay voit son poids relatif régresser par rapport à celui de l'ensemble du Québec. Entre 2007 et 2016, le poids du PIB de Saguenay sur celui de l'ensemble de la province a diminué de 0,15 %, passant de 1,95 % à 1,80 %. Ce constat est encore plus important pour l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, avec une diminution de 0,27 % pour ce même indicateur. Le poids de l'économie régionale est donc passé de 3,19 % à 2,92 % en l'espace de 9 ans. En d'autres mots, les économies de Saguenay et du Saguenay-Lac-Saint-Jean occupent moins de place à l'échelle du Québec en 2016 qu'en 2007.

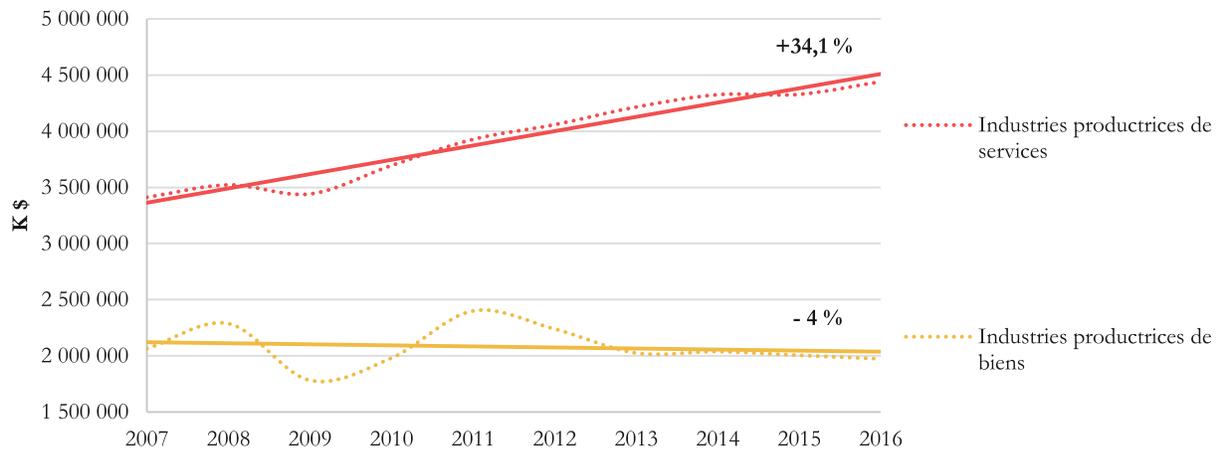
TABLEAU 1-7 | Comparaison de l'évolution du PIB à Saguenay et des villes comparables entre 2007 et 2016

	Saguenay	Saguenay-Lac-St-Jean	Sherbrooke	Trois-Rivières
<b>Variation du PIB</b> 2007/2016	<b>+19,4 %</b>	+18,9 %	+33,7 %	+16,1 %
<b>Poids relatif</b> par rapport au Québec	2007 : 1,95 % 2016 : 1,80 % <b>Variation : -0,15 %</b>	2007 : 2,56 % 2016 : 2,11 % <b>Variation : -0,27 %</b>	2007 : 3,19 % 2016 : 2,92 % <b>Variation : -0,07 %</b>	2007 : 1,91 % 2016 : 1,71 % <b>Variation : -0,20 %</b>
<b>Le Québec : +29,7 %</b>				

Source : Institut de la Statistique du Québec, 2018

La figure 1-19 montre l'évolution des deux grands types d'industries entre 2007 et 2016. Le constat majeur de ce graphique est la différence marquée du taux de croissance entre les deux types d'industries. En effet, les industries productrices de biens vacillent d'année en année, sans progresser durablement, tandis que l'industrie productrice de services augmente de façon constante. Cette tendance n'est pas propre à Saguenay et suit les phénomènes de tertiarisation et de désindustrialisation entamés depuis plusieurs décennies dans la majorité des économies occidentales.

FIGURE 1-19 | Évolution du PIB pour les industries productrices de biens et les industries productrices de services de Saguenay entre 2007 et 2016



Source : Institut de la Statistique du Québec, 2018

### Industries productrices de biens

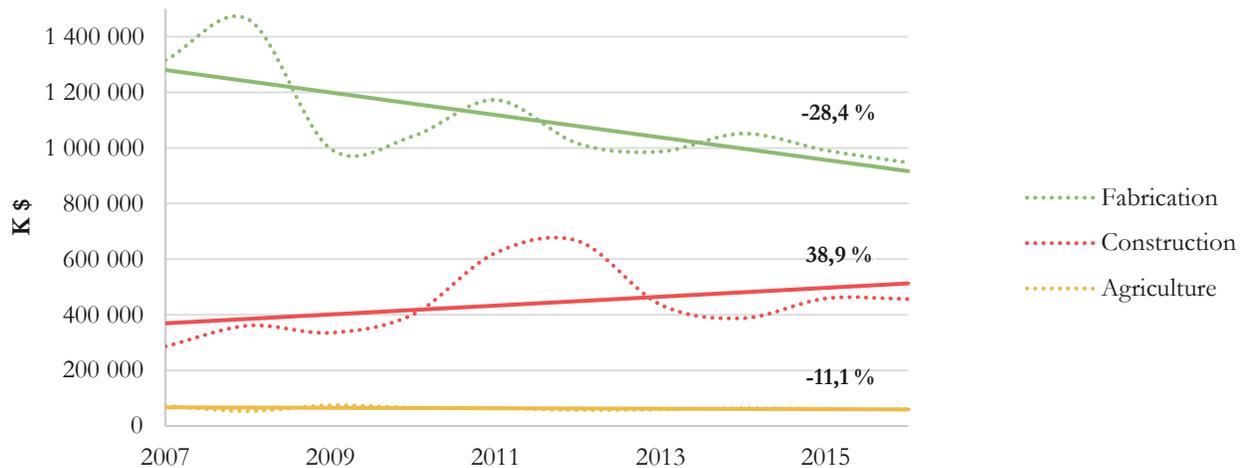
Le tableau 1-8 démontre que la tendance du PIB pour les industries productrices de biens à Saguenay a diminué de 4 % entre 2007 et 2016. Pour la même période, ce même PIB a grimpé de 13,9 % dans l'ensemble du Québec. Ce taux décroissant à Saguenay a pour conséquence de faire régresser le poids du PIB des industries productrices de biens à Saguenay par rapport à celui du Québec de 0,45 %, passant de 2,56 % à 2,11 %.

TABLEAU 1-8 | Comparaison de l'évolution du PIB des industries productrices de biens

	Saguenay	Saguenay– Lac-St-Jean	Sherbrooke	Trois-Rivières
<b>Variation du PIB</b> 2007/2016	-4 %	+1,4 %	+30,3 %	-7,4 %
<b>Poids relatif</b> par rapport au Québec	2007 : 2,56 % 2016 : 2,11 % Variation : -0,45 %	2007 : 4,44 % 2016 : 3,87 % Variation : -0,57 %	2007 : 1,74 % 2016 : 1,95 % Variation : +0,21 %	2007 : 2,55 % 2016 : 2,03 % Variation : -0,52 %
<b>Le Québec : + 16,1 %</b>				

Source : Institut de la Statistique du Québec, 2018

FIGURE 1-20 | Évolution du PIB des secteurs économiques des industries productrices de biens à Saguenay entre 2007 et 2016



Source : Institut de la Statistique du Québec, 2018

La figure 1-20 montre l'évolution du PIB des principaux secteurs économiques des industries productrices de biens (agriculture et foresterie, construction et fabrication) à Saguenay entre 2007 et 2016. Le secteur de l'agriculture et de la foresterie a diminué de 11,1 % entre 2007 et 2016, tandis qu'au Québec, ce même secteur économique a progressé de 30,3 %. Le poids par rapport à la province a diminué de 0,51 % entre 2007 et 2016, passant de 1,60 % à 1,10 %. La croissance du PIB de la construction à Saguenay (38,9 %) a pour sa part progressée davantage que celle du Québec (35,6 %). Le poids relatif à la moyenne provinciale reste donc sensiblement le même à 2 %. Finalement, c'est le secteur de la fabrication qui a connu la plus grande décroissance avec une diminution de 28,4 % de son PIB. Pour la même période, la moyenne québécoise s'est accrue de 4,1 %. Cet écart a pour conséquence de diminuer de 0,88 % le poids du secteur de la fabrication de Saguenay par rapport à celui de la province, tel que montré au tableau 1-9.

TABLEAU 1-9 | Comparaison de l'évolution du PIB des secteurs économiques des industries productrices de biens

	Agriculture et foresterie	Construction	Fabrication
<b>Variation du PIB</b>			
<b>Le Québec</b> 2007/2016	+30,3 %	+35,6 %	+4,1 %
<b>Variation du PIB</b>			
<b>Saguenay</b> 2007/2016	-11,1 %	+38,9 %	-28,4 %
<b>Poids relatif</b> de la ville de Saguenay par rapport au Québec	2007 : 1,60 % 2016 : 1,09 % Variation : -0,51%	2007 : 1,96 % 2016 : 2,01 % Variation : +0,05 %	2007 : 2,81 % 2016 : 1,93 % Variation : -0,88 %

Source : Institut de la Statistique du Québec, 2018

### Industries productrices de services

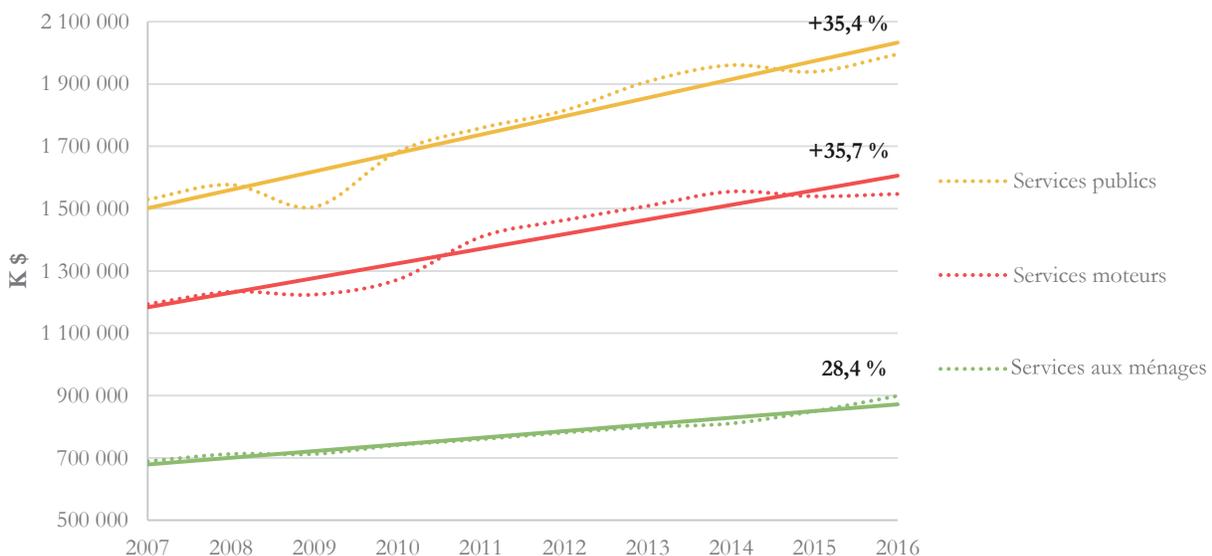
Le tableau 1-10 montre la tendance du PIB des industries productrices de services de Saguenay durant la dernière décennie. La croissance constante du secteur des services (services aux ménages, services publics et services moteurs) s'est accrue de 34 % entre 2007 et 2016. Le tableau 1-10 montre que les PIB des services de la ville de Saguenay, de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et des villes comparables suivent la tendance provinciale (35,4 %). Par conséquent, le poids relatif au PIB des industries productrices de services à Saguenay par rapport à celui du Québec est resté stable durant la période étudiée, se maintenant à 1,70 % du PIB provincial.

**TABLEAU 1-10 | Comparaison de l'évolution du PIB des industries productrices de services à Saguenay et des villes comparables**

	Saguenay	Saguenay-Lac-St-Jean	Sherbrooke	Trois Rivières
<b>Variation du PIB 2007/2016</b>	<b>+34,1 %</b>	+31,2 %	+34,7 %	+31,5 %
<b>Poids relatif par rapport au Québec</b>	2007 : 1,70 % 2016 : 1,68 % Variation : -0,02 %	2007 : 2,67 % 2016 : 2,58 % Variation : -0,09 %	2007 : 2,34 % 2016 : 2,33 % Variation : -0,01 %	2007 : 1,64 % 2016 : 1,59 % Variation : -0,05 %
<b>Le Québec : +35,4 %</b>				

Source : Institut de la Statistique du Québec, 2018

**FIGURE 1-21 | Évolution du PIB des secteurs économiques des industries productrices de services à Saguenay entre 2007 et 2016**



Source : Institut de la Statistique du Québec, 2018

La figure 1-21 illustre la tendance de croissance des industries productrices de services au cours de 2007 à 2016. Les trois secteurs ont connu une progression constante et importante, tout comme la moyenne provinciale, telle que montrée au tableau 1-11. Entre 2007 et 2016, les services aux ménages ont augmenté de 28,4 % à Saguenay et de 34,6 % au Québec. Les services moteurs ont progressé de 35,7 % à Saguenay et de 38,8 % au Québec. Finalement, les services publics ont connu une croissance de 35,4 % à Saguenay et de 31,2 % au Québec. Comparativement aux industries productrices de biens, les trois secteurs des industries productrices de services à Saguenay ont gardé sensiblement le même poids relatif par rapport au Québec.

**TABLEAU 1-11 | Comparaison de l'évolution du PIB des secteurs économiques des industries productrices de services à Saguenay et au Québec**

	Services aux ménages	Services moteurs	Services publics
<b>Variation du PIB</b> Le Québec 2007/2016	+34,6 %	+38,8 %	+31,2 %
<b>Variation du PIB</b> Saguenay 2007/2016	+28,4 %	+35,7 %	+35,4 %
<b>Poids relatif</b> de la ville de Saguenay par rapport au Québec	2007 : 0,75 % 2016 : 0,71 % Variation : -0,03 %	2007 : 1,76 % 2016 : 1,72 % Variation : -0,04 %	2007 : 3,75 % 2016 : 3,82 % Variation : +0,12 %

Source : Institut de la Statistique du Québec, 2018

### Les typologies d'entreprises

Saguenay compte un total de 4 170 entreprises qui sont en grande majorité (98 %) de très petites et petites entreprises. Ces dernières génèrent quelque 43 635 emplois sur un total de 70 352, ce qui représente plus de 62 % des emplois à Saguenay. Les 13 397 emplois dans les moyennes entreprises représentent 19 % des emplois de Saguenay. Finalement, les 12 grandes entreprises représentent 19 % de l'ensemble des emplois à Saguenay, soit 13 320 emplois, tel que montré au tableau 1-12.

TABLEAU 1-12 | La typologie des entreprises de Saguenay selon le nombre d'employés en 2018

Très petite entreprise (1-9 employés)	Petite entreprise (10-99 employés)	Moyenne entreprise (100-499 employés)	Grande entreprise (500 employés et plus)
2 840 entreprises (68 %)	1 244 entreprises (30 %)	74 entreprises (1,7 %)	12 entreprises (0,3 %)
9 739 emplois (14 %)	33 896 emplois (48 %)	13 397 emplois (19 %)	13 320 emplois (19 %)

Source : Promotion Saguenay, Liste industries et commerces (LIC), 2018

### Les grands employeurs

Les grandes et moyennes entreprises se traduisent majoritairement par des entreprises dans le secteur des services publics, notamment la santé, la sécurité et l'éducation. Il s'agit également d'entreprises privées (industrie manufacturière et services professionnels aux entreprises) qui offrent des emplois spécialisés dans les domaines de l'ingénierie, l'informatique, les sciences et autres. Le tableau 1-13 ci-dessous illustre les principaux employeurs de Saguenay issue de la « Grande entreprise »<sup>3</sup>.

TABLEAU 1-13 | Principaux employeurs à Saguenay

Nombre d'emplois	Entreprises
5 000 et plus	CIUSSS du SLSJ
2 500 à 4 999	Rio Tinto
	Commissions scolaires (De La Jonquière et des Rives-du-Saguenay)
1 000 à 2 499	Base des Forces canadiennes de Bagotville
	Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
	Ville de Saguenay
500 à 999	Centre fiscal de Jonquière
	Cégep de Jonquière
	CGI inc.
	Cégep de Chicoutimi
300 à 499	Nordia Saguenay
	Hydro-Québec (centre administratif régional)
	Cegerco inc.
	Cegertec inc.

Source : Promotion Saguenay, Liste industries et commerces (LIC), 2018

<sup>3</sup>Note : Les institutions publiques sont qualifiées de « grandes entreprises » en raison du nombre d'emplois qu'elles génèrent.

## Les secteurs d'activité

### Les créneaux d'excellence

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a entrepris, par le biais de la démarche ACCORD, de positionner les régions du Québec comme des sièges de compétences industrielles spécifiques. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se démarque par la présence de quatre créneaux d'excellence ACCORD reconnus par le MEI. Ces quatre créneaux offrent une image de marque et une visibilité contribuant au rayonnement économique régional.

TABLEAU 1-14 | Les créneaux d'excellence ACCORD

Créneau d'excellence	Définition
<b>AgroBoréal</b>	Le créneau d'excellence AgroBoréal regroupe une forte concentration d'entreprises de production et de transformation de produits issus du terroir boréal, elles bénéficient de la proximité d'un réseau d'experts pour la mise en marché, l'innovation et les collaborations dans le but d'apporter une valeur ajoutée au secteur bioalimentaire de la région.
<b>Tourisme d'aventure et écotourisme</b>	Le tourisme d'aventure et l'écotourisme représentent des piliers de l'activité économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le fer de lance de son industrie touristique. Se caractérisant par la plus grande concentration régionale d'entreprises évoluant dans ce secteur au Québec, la région fait très bonne figure en ce qui a trait à la place qu'elle occupe sur le marché européen francophone et sur les marchés nord-américains anglophones.
<b>Transformation de l'aluminium</b>	La région occupe également une position stratégique en ce qui a trait à la production de l'aluminium au Québec. Se greffent autour de cette production une centaine d'entreprises actives dans la transformation de l'aluminium et la fabrication d'équipements spécialisés. Les productions à fort contenu technologique ou nécessitant un savoir-faire important sont reconnues comme les éléments les plus porteurs pour le créneau. La présence dans la région de plusieurs centres de recherche spécialisés et d'établissements d'enseignement, du secondaire à l'université, facilite la mise en œuvre de cette orientation.
<b>Drones civils et commerciaux</b>	Le créneau d'excellence sur les drones civils et commerciaux regroupe, par l'intermédiaire du Centre d'excellence sur les drones (CED), situé à Alma, l'ensemble des acteurs industriels, commerciaux, techniques, scientifiques et gouvernementaux de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Source : MEI, Créneaux et pôles d'excellence

### Les activités économiques traditionnelles

Certains secteurs d'activité économique ayant généré l'essor économique de la région demeurent importants pour le dynamisme économique de la ville de Saguenay. Parmi ceux-ci, on retrouve l'industrie du bois, de l'aluminium, la défense nationale, l'énergie hydroélectrique et les services publics. Ces secteurs d'activités sont à la base de l'activité économique de la région et de la ville de Saguenay.

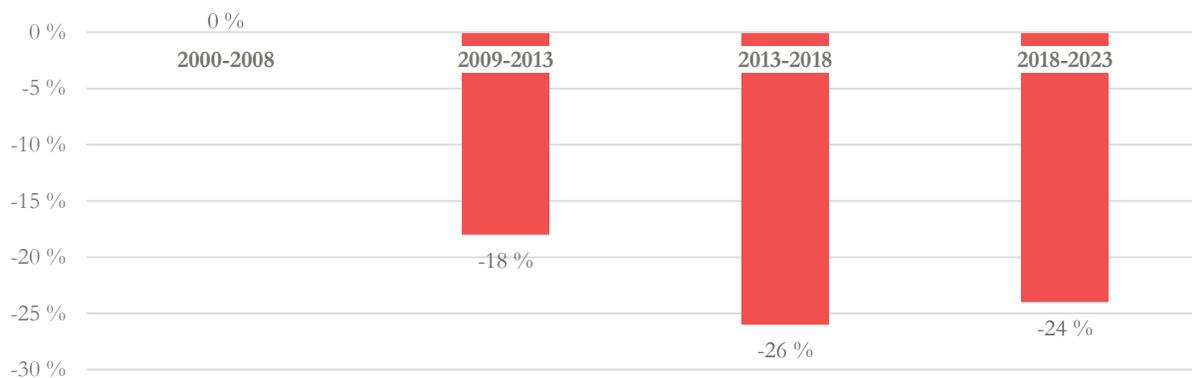
#### La foresterie

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean est la plus importante région forestière du Québec en termes de production économique. L'importance du secteur forestier est telle qu'environ le tiers des emplois du secteur manufacturier est relié au secteur forestier. En effet, la vie socioéconomique est teintée par l'industrie forestière, celle du sciage et des pâtes et papiers, et ce, dans de nombreuses municipalités de la région. La structure économique de 23 municipalités sur les 49 est fortement influencée par l'industrie forestière. La filière forestière compte plus de 400 entreprises et génère annuellement près de 1,9 milliard de dollars en valeur de production<sup>4</sup>.

La superficie des terrains forestiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'élève à plus de 95 000 km<sup>2</sup> (2013), desquels 95 % sont des territoires publics. De 2002 à 2013, les emplois directs dans le secteur forestier sont passés de 10 200 à 6 500, soit une baisse de 3 700 emplois (36,2 %) <sup>5</sup>.

De plus, les possibilités forestières diminuent considérablement depuis le début des années 2000 et continueront de diminuer jusqu'en 2023 selon les projections, et ce, dans l'ensemble de la région. Cette baisse des possibilités forestières s'explique par plusieurs facteurs, tels que la protection intégrale d'une partie du territoire, les réductions demandées dans les recommandations de la Commission Coulombe en 2005, ainsi que l'implantation graduelle de différentes considérations dans la détermination des possibilités forestières par le Forestier en chef. Cependant, l'intensification de l'aménagement forestier par la réalisation de travaux sylvicoles permet de bâtir un capital ligneux, ce qui vient amoindrir les effets de ces changements<sup>6</sup>. La figure 1-22 illustre la diminution des possibilités forestières depuis l'an 2000.

FIGURE 1-22 | Évolution de la possibilité forestière 2000 - 2023



Source : Bureau du Forestier en chef du Québec, 2018

<sup>4</sup> Sommet économique régional, Sommet économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Document de référence, 2015

<sup>5</sup> Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Stratégie régionale de production de bois, 2018

<sup>6</sup> IBID.

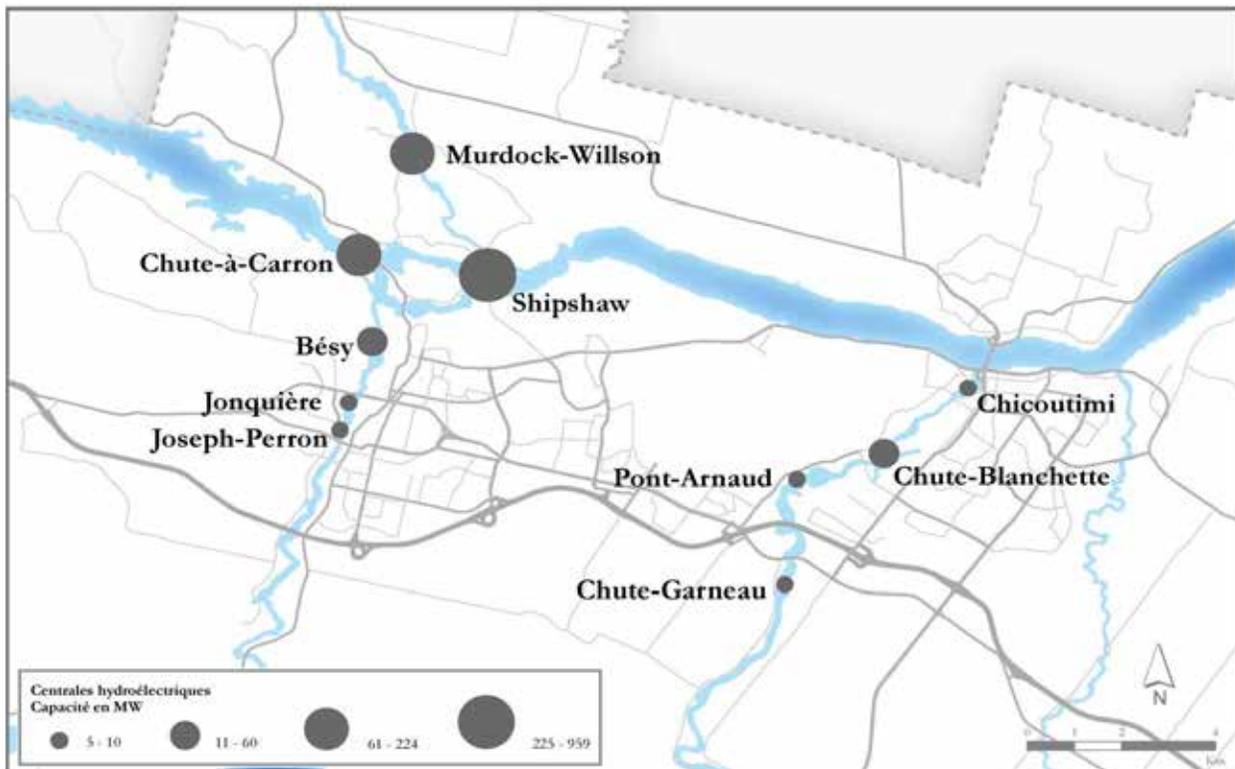
Saguenay compte trois scieries et une papeterie sur le territoire. Entre 2006 et 2018, l'industrie papetière, y compris les scieries, subit plusieurs fermetures et connaît une diminution des services à l'exploitation forestière. Toutefois, la présence de plusieurs chaires et laboratoires de recherche à l'UQAC, ainsi que de programmes spécialisés offerts dans les cégeps et les centres de formation professionnelle de la région laisse entrevoir des opportunités de développement, notamment par l'acquisition de connaissances et le déploiement de nouvelles façons de faire.

### L'énergie hydroélectrique

Le bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte de nombreuses rivières permettant la production hydroélectrique. Saguenay compte dix centrales hydroélectriques sur son territoire, lesquelles génèrent une puissance totale approximative de 1 330 mégawatts. Les centrales sont la propriété de Rio Tinto (2), Produits forestiers Résolu (4), Ville de Saguenay (3) et Elkem Métal Canada (1).

La production hydroélectrique a permis de lancer et de soutenir une industrie régionale axée sur la transformation de l'aluminium et du bois. Aujourd'hui, une grappe industrielle s'est plus largement développée autour de la production d'électricité, autant pour la conception d'ouvrages et d'infrastructures que pour l'entretien et la production. En effet, des firmes de génie-conseil et des équipementiers ont développé des expertises leur permettant d'obtenir des contrats partout dans le monde.

CARTE 1-4 | Localisation des centrales hydroélectriques



Source : UQAC et CRDT, Compilation de données

### Les services publics

L'économie de Saguenay est marquée par le secteur des services et plus particulièrement des services publics grâce à la présence d'équipements et de services de première ligne. En effet, Saguenay bénéficie d'un important centre intégré de santé et de services sociaux (CIUSSS) regroupant trois hôpitaux et générant plus de 5 000 emplois, de même que des institutions d'enseignement supérieur, dont une université, deux cégeps et des écoles spécialisées. Notons la présence des sièges régionaux de ministères provinciaux et fédéraux (MAMH, MTQ, MFFP, MELCC, MERN, MEI, Services Québec, le centre fiscal, etc.) sans compter la Base des Forces canadiennes de Bagotville, un aéroport régional et trois installations portuaires. Étant l'un des plus importants centres de services publics nonobstant les régions de Montréal et de Québec, Saguenay rayonne à l'échelle régionale et extrarégionale.

### L'aluminium

Depuis la mise en opération de l'usine Arvida, en 1926, le territoire de Saguenay entretient une relation étroite avec le secteur de l'aluminium. On y compte aujourd'hui trois alumineries en opération, produisant plus de 600 000 tonnes d'aluminium sur une base annuelle. En 2018, la production canadienne annuelle était de 2,8 millions de tonnes<sup>7</sup>. Les alumineries de Saguenay représentent donc environ 20 % de la production nationale. Autour de ce noyau de production primaire se greffe une centaine d'entreprises actives dans la transformation de l'aluminium et la production d'équipements spécialisés.

Le développement d'une grappe industrielle pour cette filière a permis la création de la Société de la Vallée de l'aluminium en 2001 qui compte plus de 2 600 emplois directs liés à la transformation du métal gris brut en divers produits à valeur ajoutée.<sup>8</sup>

Les acteurs en innovation sont aussi présents, tant sur le plan de la recherche et du transfert technologique que pour l'assistance technique. On retrouve notamment plusieurs centres de recherches publics et privés, de même que des centres de formation spécialisés dans le secteur de l'aluminium.

<sup>7</sup> *Ressources naturelles Canada, Faits sur l'aluminium, 2019*

<sup>8</sup> *Ministère de l'Économie et de l'Innovation, Créneaux d'excellence, 2018*

## Les secteurs en développement

Forte de ses secteurs économiques traditionnels, l'économie de Saguenay continue de se développer, accédant à de nouveaux secteurs et permettant une diversité d'emplois et de travailleurs. Aussi, certains secteurs existants se sont développés de façon fulgurante au cours des dernières années, notamment le tourisme, l'industrie agroalimentaire ou encore la recherche et le savoir. Par ailleurs, certains secteurs émergents sont maintenant bien ancrés dans l'économie de Saguenay, comme le numérique et les technologies de l'information.

### Le tourisme

Soutenue par un paysage d'exception, l'industrie touristique connaît un essor grâce à plusieurs infrastructures sur le territoire régional dont, notamment, le quai des Croisières internationales, le site patrimonial d'Arvida et la présence de nombreux parcs nationaux et espaces dédiés à la pratique d'activités récréotouristiques à proximité. On assiste à la consolidation de l'offre en écotourisme et tourisme d'aventure et à la venue de nombreux festivals et événements culturels qui gagnent en popularité. L'hiver est aussi un élément d'attrait dans la région et permet une offre touristique axée sur la pratique de la motoneige, la pêche sur glaces et autres activités de plein air.

### L'industrie agroalimentaire

L'industrie bioalimentaire regroupe l'ensemble des activités économiques reliées à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture, la transformation des aliments et des boissons, la commercialisation et la restauration. Selon l'étude d'Éco Ressource (2017), le secteur agricole pourrait croître de 30 % entre 2016 et 2025 pour l'ensemble du Québec.

Saguenay compte une soixantaine d'entreprises de transformation agroalimentaire qui se démarquent et créent à eux seuls environ 1 000 emplois. Une hausse de 3 900 M\$ du PIB provincial du secteur de la transformation est attendue pour les prochaines années. Les retombées économiques potentielles à l'échelle du Québec sont illustrées au tableau 1-15.

TABLEAU 1-15 | Retombées économiques potentielles de l'industrie agroalimentaire en 2025 à l'échelle du Québec, selon un scénario de croissance de 30 %

Variation liée au potentiel de croissance	Secteur agricole	Secteur de la transformation	Total Industrie agroalimentaire
Emploi (ETC)	92 000 (+21 000)	167 000 (+38 000)	258 000 (+59 000)
PIB (M\$)	7 600 (+1 800)	16 800 (+3 900)	24 400 (+5 700)
Recettes fiscales (M\$)	1 065 (+250)	4 500 (+1 000)	5 565 (+1 250)

Source : Éco Ressource, Évaluation du potentiel de croissance 2016-2025, 2017

Saguenay compte 545 établissements offrant des produits alimentaires pour un total de 20 356 emplois sur les 70 352 emplois de la Ville. Plus spécifiquement, la filière bioalimentaire offrait plus de 8 445 emplois en 2016 à Saguenay<sup>9</sup>. Avec le créneau d'excellence agroboreal et la réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) 2018 de Saguenay, le secteur bioalimentaire offre des opportunités de développement considérables.

<sup>9</sup>Ville de Saguenay, Plan de développement de la zone agricole, 2018

### **Le numérique et les technologies de l'information**

L'industrie des technologies numériques est marquée en grande partie par l'arrivée d'Ubisoft à Saguenay et l'expansion d'entreprises comme CGI, DéryTelecom et Nordia. On remarque une augmentation de 130 % du nombre d'emplois depuis 2006 et la mise sur pied de plusieurs programmes dans les institutions d'enseignement pour soutenir la filière numérique. De plus, un incubateur d'entreprises spécialisées dans le numérique et les nouvelles technologies a vu le jour à Saguenay en 2019 afin d'aider les entreprises en démarrage. Cette industrie a l'avantage d'être peu couteuse en matière d'infrastructures comparativement au secteur manufacturier, et n'occasionne que très peu d'incidences environnementales.

Les approches laissant place à la créativité et la coopération font aussi partie de l'essor des nouvelles technologies. C'est le cas de Devicom, une entreprise en technologies de l'information qui a mis en place plusieurs mécanismes internes permettant un maximum de créativité et d'innovation à l'intérieur de l'équipe de travail. C'est la consolidation de l'intelligence collective.

### **Le savoir, la recherche et l'innovation**

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) regroupe plus de 50 unités de recherche et des subventions considérables en recherche et projets (16 M\$). Les quelque 200 programmes universitaires offerts, allant du 1<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> cycle, s'intègrent dans plusieurs domaines liés aux besoins de la région. Les grands axes de recherche s'articulent autour de la nature et des technologies, de la santé, ainsi que des études sociales et culturelles. L'UQAC génère également quelque 1 388 emplois directs au sein de son campus principal.

Saguenay bénéficie également de la présence de deux cégeps offrant des programmes d'études adaptés aux besoins de la région, dont certains programmes exclusifs à Saguenay (art et technologie des médias, aéronautique, etc.). On y retrouve des centres d'excellence et d'expertise actifs dans le transfert technologique, les technologies des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, le développement de la géomatique, les sciences sociales, etc.

Deux centres de services scolaires offrent un total de 50 programmes de formation professionnelle sensibles aux réalités du marché du travail régional et en constante évolution pour permettre la reconnaissance des acquis dans plusieurs domaines et l'adaptation au marché du travail.

Finalement, Saguenay compte un centre de recherche et de développement sur l'aluminium de Rio Tinto et un centre de recherche dédié aux procédés de transformation de l'aluminium du Gouvernement du Canada, sans compter une dizaine d'entreprises privées spécialisées en recherche et développement.

## **Les défis et perspectives**

### ***Rareté de la main-d'œuvre***

Au même titre que l'ensemble des villes du Québec, Saguenay connaît un vieillissement marqué de sa population et un nombre considérable de départs à la retraite. Selon Statistique Canada, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean comptait 2 500 postes à pourvoir vers la fin de l'année 2018. Plus largement, Emploi-Québec fait mention de 26 800 postes disponibles de 2017 à 2021, dont 98 % sont liés à des départs à la retraite<sup>10</sup>. Il s'agit d'une opportunité très intéressante pour la ville de Saguenay d'attirer des jeunes sur son territoire. Au niveau provincial, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean connaîtra la plus forte progression de la demande d'emplois liée aux départs à la retraite après le Bas-Saint-Laurent<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Plan d'action pour la main-d'œuvre*

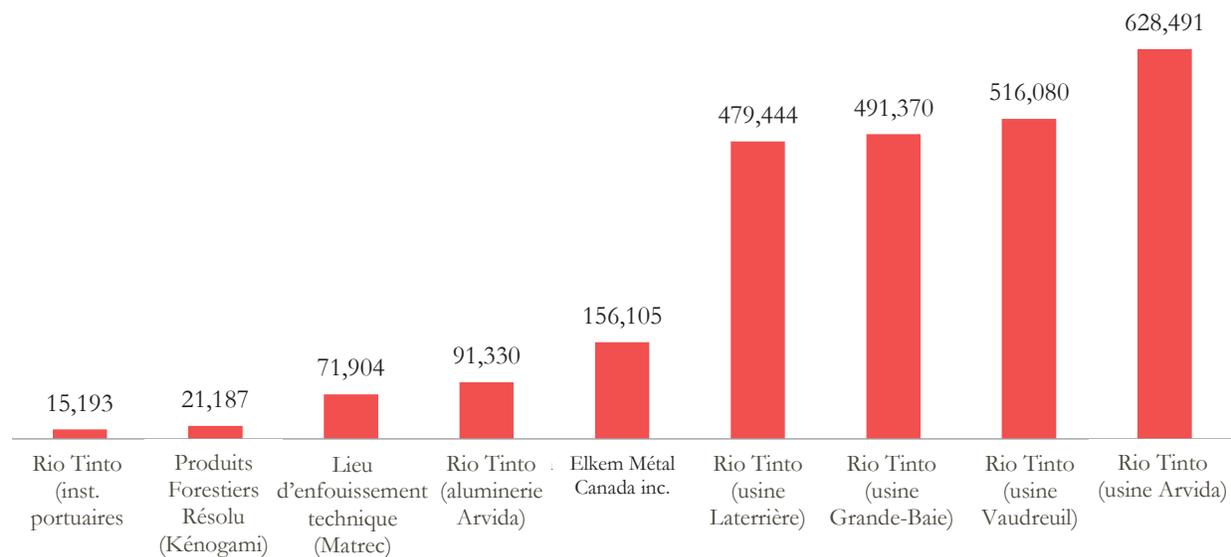
<sup>11</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, *Changements climatiques, 2019*

À cela s'ajoutent un solde migratoire régional négatif et une stagnation démographique. De plus, certains groupes demeurent sous-représentés sur le marché du travail, par exemple les femmes, les minorités visibles, les personnes présentant une déficience physique ou intellectuelle, etc. Ces constats suscitent des préoccupations au sein des acteurs économiques, générant des changements afin d'attirer et de retenir la main-d'œuvre.

### Développement économique durable

Les préoccupations liées à un développement qui se veut plus « durable » et « responsable » se font sentir jusque dans les grands projets industriels de la région. À l'ère des préoccupations climatiques, les efforts se déploient dans différentes sphères économiques pour repenser le mode de développement actuel et revoir la structure de dépendance économique. En 2017, la grande industrie du Saguenay-Lac-Saint-Jean produisait à elle seule 16,3 % des GES du Québec, alors que le poids de la population est de 3,4 %.<sup>12</sup> Le Saguenay, pour sa part, comptait neuf grandes industries actives en 2017 ayant déclaré 2,4 millions de T. éq. CO<sub>2</sub>, ce qui représente 7,6 % des émissions québécoises. La figure 1-23 illustre les principaux générateurs de GES sur le territoire de Saguenay.

FIGURE 1-23 | Émissions de GES déclarés des grandes industries à Saguenay en 2017



Source : MELCC, 2017

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2018, la totalité des émetteurs qui devaient couvrir leurs émissions de GES ont respecté leurs obligations réglementaires, ce qui démontre que les entreprises québécoises adhèrent au marché du carbone comme outil économique de lutte contre les changements climatiques<sup>13</sup>. Les développeurs sont invités à baser les projets sur la coopération et les valeurs collectives, à considérer la communauté et ses préoccupations et à adopter des pratiques responsables.

<sup>12</sup> Desjardins études économiques, *Études économiques régionales Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2019*

<sup>13</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, *Changements climatiques, 2019*

### *Diversification et modernisation de l'économie*

La diversification de l'économie demeure un défi constant et une préoccupation des acteurs et de la communauté locale. De 1991 à 2016, Saguenay connaît la perte de quelque 3 500 emplois (-54 %) dans les alumineries et 2 000 emplois (-87 %) dans les papeteries, résultats de changements technologiques et de l'ouverture des marchés (INRS, 2018). Selon l'étude régionale de Desjardins (2019), la croissance économique de la région sera moins soutenue qu'au Québec en raison des facteurs conjoncturels. De plus, l'intégration des nouvelles technologies est évoquée comme l'un des principaux défis de la région qui accuse un retard par rapport aux grands centres. Pour développer davantage cet aspect essentiel de son économie, la Ville de Saguenay met en place des secteurs d'innovation.

Toutefois, les prévisions de croissances économiques pourraient être revues à la hausse si des grands projets industriels venaient à se concrétiser à Saguenay. Les travaux de construction des trois projets potentiels (Métaux BlackRock, GNL Québec et Ariane Phosphate) pourraient générer plus de 4 800 emplois directs, 7 700 emplois indirects et quelque 3 400 emplois induits. De plus, dans le cadre de leurs opérations régulières, ces projets généreraient plus de 3 000 emplois totaux<sup>14</sup>. Selon l'étude du Groupe Performance Stratégique (2019), la construction et la mise en opération des trois grands projets enclencheraient un renouveau économique et social dans la région, en plus de contribuer à diversifier la base économique.

Désignée par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec, la zone industrialo-portuaire de Saguenay est destinée à recevoir des entreprises industrielles de grand gabarit en lien avec l'activité portuaire.

### *Les projets d'investissements régionaux*

Plusieurs des grands projets annoncés sont susceptibles d'avoir des retombées majeures au sein des entreprises de la région. La somme des investissements projetés dépasse 11 milliards de dollars d'ici 2025. Les impacts associés aux investissements permettront d'attirer de nouveaux ménages et des travailleurs spécialisés, en plus de redynamiser le secteur de la construction et des services. Les principaux projets d'investissements régionaux se retrouvent au tableau 1-16.

<sup>14</sup> Groupe performance stratégique, *Études d'impacts économiques*, 2019

TABLEAU 1-16 | Les projets à venir

<i>Investisseurs</i>	<i>Projet</i>	<i>Échéancier</i>	<i>Investissement approximatif</i>
Métaux BlackRock	Construction d'une usine de vanadium au port de Grande-Anse	2020	843 M\$
Énergie Saguenay - GNL Québec	Complexe industriel de liquéfaction de gaz naturel au port de Grande-Anse	2021	9 G\$
Ariane Phosphate	Construction d'une usine d'acide phosphorique et aménagement d'un terminal maritime	N.D.	1,2 G\$
Rio Tinto	Raffinerie de Vaudreuil	2025	250 M\$
	Usine d'électrolyse d'Arvida	2025	200 M\$
	AP60	N.D.	100 M\$
Hydro-Québec	Construction de la nouvelle ligne électrique Micoua-Saguenay	2022	632,6 M\$
Ministère des Transports* Ville de Saguenay**	Modernisation de l'aéroport Saguenay-Bagotville	2021	20 M\$
Base des Forces de Bagotville*	Construction et rénovation d'immeubles sur la base militaire	N.D.	300 M\$
Alcoa, Rio Tinto, Apple et autres partenaires	Usine de production d'aluminium d'Elysis	À partir de 2025	50 M\$
Ubisoft Saguenay	Ouverture et agrandissement d'un studio, services professionnels	N.D.	3 M\$
Énergir, Hydro-Québec et Ville de Saguenay	Travaux d'infrastructures zone IP	N.D.	120 M\$
MTQ, région Saguenay-Lac-Saint-Jean*	Entretien et amélioration du réseau et des structures	2019-2021	200 M\$ (région)
	Prolongement de l'autoroute 70 vers La Baie (phase 2)		1 à 5 M\$
	Réfection du pont Dubuc et réaménagement des approches, au-dessus de la rivière Saguenay (routes 172 et 175)		10 à 25 M\$

\* Investissements publics \*\* Ville de Saguenay et redevances portuaires

Source : Ville de Saguenay, compilation, 2019

## LE TRANSPORT ET LA MOBILITÉ

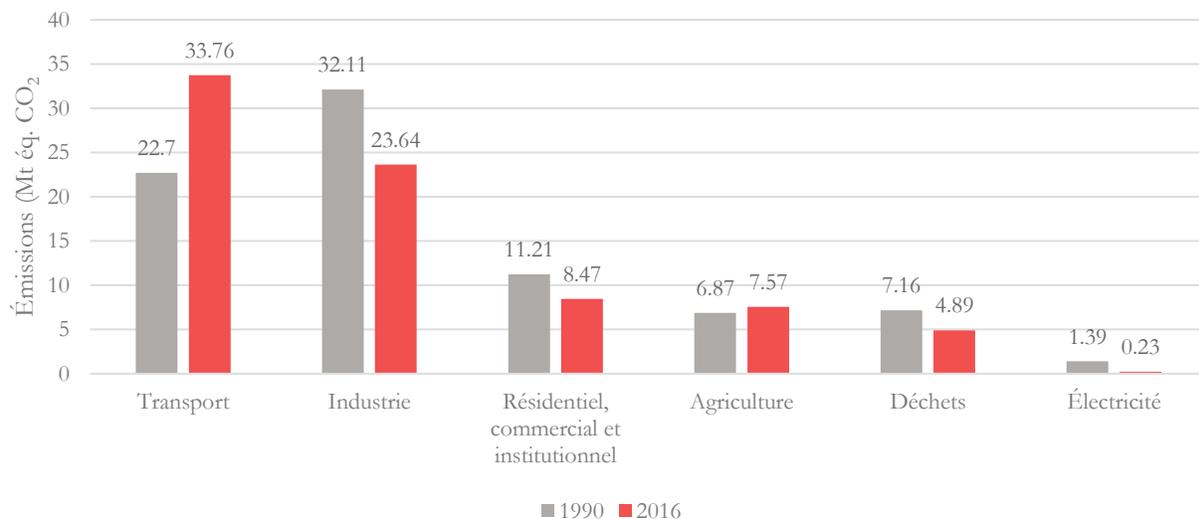
En avril 2018, le Québec dévoilait la Politique de mobilité durable 2030 : Transporter le Québec vers la modernité. Dans cette politique, la mobilité se définit « comme la capacité et le potentiel des personnes et des biens à se déplacer ou à être transportés ». Elle constitue le « fondement des échanges sociaux, économiques et culturels des individus, des entreprises et des sociétés ».

Pour être durable, la mobilité doit être : efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes. De plus, cette mobilité durable permet une « limitation de la consommation d'espace et de ressources, donne et facilite l'accès, favorise le dynamisme économique, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement. »<sup>15</sup>

Il existe plusieurs enjeux en matière de mobilité durable, qu'il s'agisse d'enjeux environnementaux (émission de polluants), macroéconomiques (fuites économiques majeures, congestion routière, besoins importants d'espace), reliés à la santé publique (réduction de l'activité physique, bruit et nuisance) ou de sécurité et d'accessibilité (sécurité routière en milieu urbain et accessibilité universelle des services).

Le transport est la principale source d'émission de GES au Québec. Selon l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre (GES), ceux-ci ont diminué de 9,1 % entre 1990 et 2016. Le plus grand secteur d'émission est celui des transports avec 43 % des GES (routier, aérien, maritime, ferroviaire et hors route), il est également celui où la part croît le plus au fil des ans. Ainsi de 1990 à 2016, la part du transport a augmenté de 21,9 %. De tous les GES émis en 2016, 34,4 % sont attribuables aux transports routiers (motocyclette, automobile, camion léger et véhicule lourd), soit 80,1 % des GES du secteur des transports.

FIGURE 1-24 | Évolution des gaz à effet de serre depuis 1990, selon les grands secteurs d'activités



Source : Gouvernement du Québec, Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990, 2016

<sup>15</sup> Gouvernement du Québec, Politique de mobilité durable – 2030, Transporter le Québec vers la modernité, 2018

Le transport étant un enjeu grandissant à l'échelle provinciale, le plan a justement pour objectif d'apporter certaines « réponses aux préoccupations et aux besoins des citoyens et entreprises en transport des personnes et des marchandises ». Pour ce faire, le plan met en place plusieurs cibles telles que :

- Donner à 70 % de la population québécoise un accès à au moins quatre services de mobilité durable;
- Réduire de 20 % le temps de déplacements entre le domicile et le travail;
- Réduire les accidents mortels de 25 %.

Dans cette optique de mobilité durable, il est essentiel de comprendre comment et vers quelles destinations les individus se déplacent. Pour ce faire, le ministère des Transports du Québec a effectué une enquête qui permet de « mesurer la mobilité des personnes et son évolution, d'analyser le comportement et les choix des modes de transport des usagers, de réaliser des prévisions de la demande en transport et d'alimenter des modèles de simulation des déplacements sur les réseaux – l'enquête origine-destination ».<sup>16</sup>

Depuis août 2017, la région métropolitaine de recensement (RMR) du Saguenay détient des données qui permettent de dresser la situation des déplacements des individus. Cette récolte de données s'est effectuée à l'automne 2015 auprès des ménages par téléphone – 19 000 appels (*Enquête-ménage*) et auprès des véhicules entrant sur le territoire à l'aide d'entrevues – 7 490 entrevues (*Enquête-cordon*).

La section sur le transport et la mobilité durable est divisée en deux grandes parties. La première concerne le transport des personnes et présente les grands indicateurs de la mobilité en lien avec l'analyse des données de l'enquête O-D. L'analyse et la présentation des différents modes de transport des personnes suivront avec le transport automobile, le transport collectif, les transports alternatifs et le transport actif. La deuxième partie concerne le transport des marchandises et se divise en quatre sections : le réseau routier, qui comprend la hiérarchisation du réseau et le réseau de camionnage, le réseau ferroviaire, le transport aéroportuaire et le transport maritime.

<sup>16</sup>Ministère des Transports, enquête origine-destination, 2019

## Le transport des personnes

L'analyse du transport des personnes constitue un des éléments clés dans la planification et la gestion du territoire. En effet, les dynamiques de déplacements ainsi que les grands indicateurs de mobilité permettent de comprendre l'évolution du territoire et, par le fait même, d'orienter les décisions en fonction des besoins et des volontés de développement.

### Les grands indicateurs de la mobilité

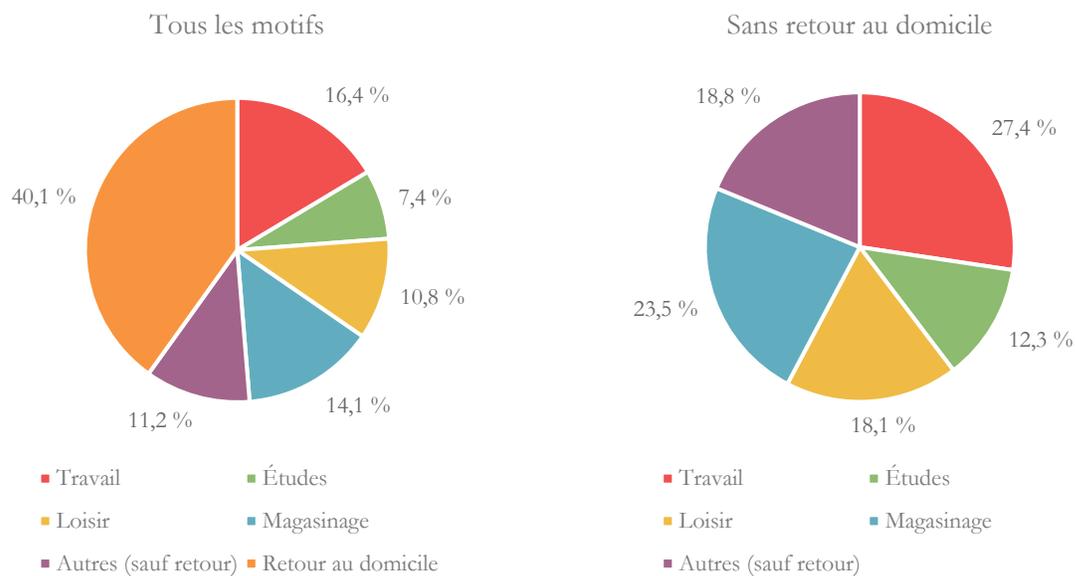
Parmi les principaux indicateurs de mobilité, notons le taux de motorisation, le taux de mobilité et la durée des trajets. Cette partie nous permettra de comprendre les déplacements à Saguenay en vue de poser un diagnostic clair et précis à l'aide des données tirées de l'enquête origine-destination 2015 du MTQ.

### Les motifs de déplacements

Les résidents de Saguenay effectuent 380 450 déplacements et plus de 95 % de ceux-ci se font à l'intérieur des limites de la ville de Saguenay. Un déplacement se définit comme « l'action d'aller d'un endroit à un autre, pour un motif précis »<sup>17</sup>. Pour Chicoutimi et Jonquière, la majeure partie des déplacements se fait de manière interne, ce qui représente respectivement 48,6 % des déplacements à Chicoutimi et 35 % de ceux à Jonquière. Pour l'arrondissement de La Baie, ce pourcentage représente seulement 9,7 % des déplacements. De façon générale, la plupart des déplacements, soit 90,1 % de ceux effectués par les citoyens de la Ville de Saguenay, se font à l'intérieur des limites de la ville.

Le motif associé à un déplacement désigne la raison pour laquelle un individu effectue celui-ci. Les catégories associées au motif sont : le travail, les études, le magasinage, la restauration, les loisirs, la visite d'amis, etc. La figure 1-25 représente les proportions de déplacements selon le motif sur le territoire de la ville de Saguenay.

FIGURE 1-25 | Proportion des déplacements selon le motif



Source : Ministère des Transports, enquête origine-destination, 2015

<sup>17</sup>Ministère des Transports, enquête origine-destination 2015 sur la mobilité des personnes dans la région métropolitaine de Saguenay, 2015

### Le taux de motorisation

Le taux de motorisation correspond au nombre moyen de véhicules pour une personne ou pour un ménage. À Saguenay, ce taux s'élève à 0,79 véhicule pour chaque individu et 1,53 par ménage. Ces taux sont élevés en comparaison avec Trois-Rivières et Sherbrooke qui ont des taux de motorisation respectifs de 1,47 et 1,44 par ménage. Il est important de noter que ce taux de motorisation est variable selon les différents secteurs de la ville. Par exemple, pour le centre-ville de Chicoutimi, le taux est de 1,02 véhicule par ménage, alors que certains secteurs plus en périphérie des centres urbains ont des taux de plus de 1,90 comme c'est le cas pour Lac-Kénogami Ouest (1,93) et Shipshaw (1,95). Pour l'ensemble de la ville, seulement 9,6 % des ménages n'ont pas de voiture, alors que 42,3 % possèdent une voiture et 37,5 % possèdent deux voitures.

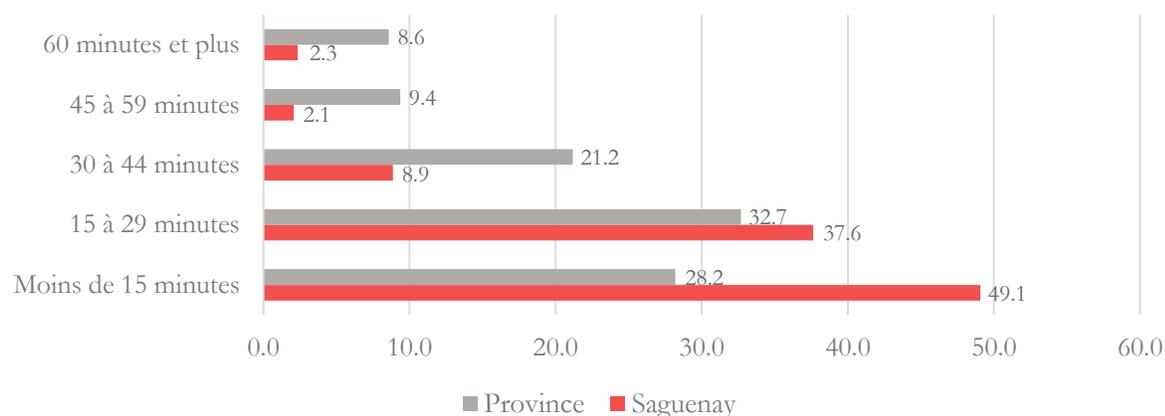
### Le taux de mobilité

Le taux de mobilité indique le nombre de déplacements moyens faits par les différents usagers pendant une période de 24 heures. Pour la ville de Saguenay, ce taux est de 2,75 déplacements par jour et varie beaucoup en fonction du mode de transport utilisé. Par exemple, les utilisateurs de l'automobile (conducteur) ont un taux de mobilité de 3,39, comparativement à 1,92 pour le transport en commun et 2,35 pour la marche. On remarque également que certaines tranches d'âges ont un taux de mobilité plus élevé que la moyenne, c'est le cas des 30-34 ans et des 50-64 ans. Le taux de mobilité varie légèrement selon les secteurs de la ville. Ainsi, les secteurs périphériques ont un taux de mobilité moins élevé que les secteurs urbains. Le taux de mobilité peut également être influencé par la durée des trajets. En effet, un taux de mobilité plus élevé, comme on retrouve à Saguenay comparativement à l'ensemble du Québec, peut s'expliquer par le fait que la durée des déplacements est moindre.

### Durée des trajets

En raison des distances plus courtes et d'une meilleure fluidité de la circulation automobile, les Saguenéens passent moins de temps dans leur automobile que la plupart des autres Québécois pour se rendre au travail. En effet, près de 50 % des travailleurs de Saguenay consacrent moins de 15 minutes pour leurs déplacements. Dans le reste du Québec, ce n'est que 28 % des travailleurs qui consacrent aussi peu de temps à leurs déplacements domicile-travail. C'est plutôt 8,6 % des travailleurs de la province qui consacrent plus de 60 minutes dans ce genre de déplacement, alors que le total est de 2,3 % au Saguenay.

FIGURE 1-26 | Durée du trajet domicile-travail

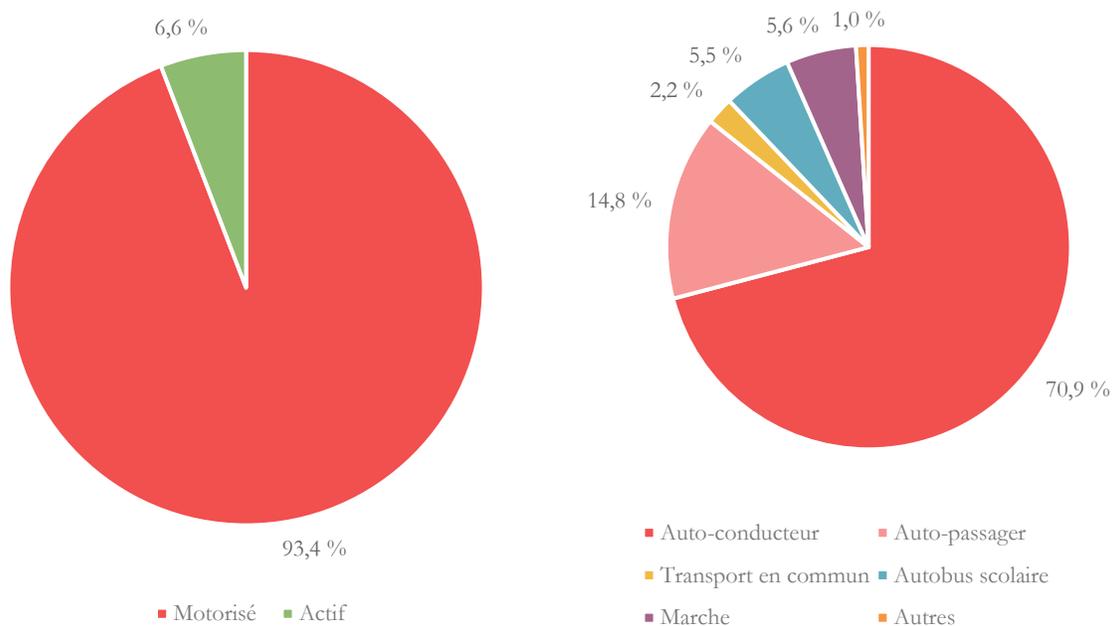


Source : Statistique Canada, recensement 2016

### Les parts modales

Le « mode » associé à un déplacement désigne le moyen de transport utilisé pour l'effectuer. Un déplacement peut donc nécessiter l'utilisation de plus d'un mode de transport. Par exemple, cette multimodalité peut se traduire par l'utilisation de l'automobile et des transports en commun. Les modes de transport utilisés peuvent être influencés par différents facteurs, tels que le lieu de résidence, le groupe d'âge, le genre, le motif du déplacement, etc. Pour la ville de Saguenay, 93,4 % des déplacements se font par un mode de transport motorisé (voiture, autobus, motos, etc.) comparativement à 6,6 % en transport actif (vélo, marche, etc.). Les modes de transport utilisés pour l'ensemble des déplacements sont illustrés à la figure 1-27.

FIGURE 1-27 | Proportion des déplacements selon le mode de transport



Source : Ministère des Transports, enquête origine-destination, 2015

### Le transport automobile

Le transport automobile accueille deux catégories de mode de déplacements, soit les auto-conducteurs et les auto-passagers. Respectivement, l'un indique que le conducteur est seul et l'autre indique la présence d'autres individus. Ce mode de transport comprend les véhicules motorisés qui sont utilisés à des fins personnelles incluant les camions, camionnettes (véhicules commerciaux) et les motos.

L'utilisation de l'automobile est le mode le plus employé avec 70,9 % des déplacements en auto-conducteur et 14,8 % avec auto-passager, ainsi que le mode le plus utilisé pour la plupart des motifs de déplacements (travail, magasinage, loisirs, etc.). Ensemble, ces deux catégories représentent 85,7 % des déplacements à Saguenay, selon l'enquête origine-destination produite en 2015. À titre de comparaison, selon le recensement de 2016, 91,8 % de la population de Saguenay utilise l'automobile, alors que le chiffre passe à 91,1 % pour Trois-Rivières, 87,4 % pour Sherbrooke et 78,2 % pour l'ensemble du Québec.

À l'échelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la flotte automobile s'est accrue de 3,5 % entre 2012 et 2017, malgré la faible augmentation de la population (0,5 %). Dans le même ordre d'idée, on remarque que 70 % des individus de 16 à 19 ans sont détenteurs d'un permis de conduire, alors que le ratio s'élevait à 47 % en 1996. Le Saguenay est l'une des seules régions où ce taux a augmenté depuis 1996.

### Le réseau de bornes électriques

En date de 2019, le territoire de Saguenay compte 21 stations de bornes publiques de recharge pour les véhicules électriques, dont deux bornes à recharge rapide (BRCC). Le tableau 1-17 montre seulement les bornes du Circuit électrique. Ce réseau provincial est composé de 2 158 bornes de recharge, dont 226 bornes rapides. Le réseau public de bornes électriques de Saguenay représente donc 1,2 % de l'ensemble des bornes et 0,8 % des bornes rapides. Il existe également de nombreuses bornes électriques accessibles dans différents commerces et institutions de la ville.

TABLEAU 1-17 | Le réseau du Circuit électrique

<i>Localisation</i>	<i>Type</i>	<i>Localisation</i>	<i>Type</i>
<i>Chicoutimi</i>		<i>Jonquière</i>	
Nutrinor	BRCC	Delta Hôtel	Niveau 2
Stationnement à étages	Niveau 2	Restaurant St-Hubert	Niveau 2
Hôtel Chicoutimi	Niveau 2	Desjardins (rue Saint-Dominique)	Niveau 2
Restaurant St-Hubert (boul. Talbot)	Niveau 2	Bibliothèque Hélène-Pedneault	Niveau 2
Pavillon de l'Agriculture	Niveau 2	Cégep de Jonquière	Niveau 2
CGI	Niveau 2	RT - Édifice de la Sûreté	Niveau 2
Restaurant St-Hubert (boulevard Sainte-Geneviève)	Niveau 2	Manoir du Saguenay	Niveau 2
UQAC	Niveau 2 (2x)		
Desjardins	Niveau 2		
Stationnement (rue de l'Hôtel-de-Ville)	Niveau 2		
Cégep de Chicoutimi	Niveau 2		
Hydro-Québec	Niveau 2		
Hôtel la Saguenéenne	Niveau 2		
Bureau touristique (boul. Talbot)	BRCC		

Source : Ville de Saguenay, 2019

### Le covoiturage

L'enquête origine-destination 2015 montre que près de 15 % des déplacements à Saguenay se font en covoiturage. Cependant, le mode auto-passager, tel que décrit dans l'enquête, intègre l'ensemble des motifs de déplacements (magasinage, travail, étude, etc.), ce qui augmente le nombre de déplacements en covoiturage effectués par des personnes d'un même ménage. Pour ce qui est seulement des déplacements domicile-travail, les données du recensement 2016 de Statistique Canada relèvent que 4,5 % des déplacements à Saguenay se font en covoiturage.

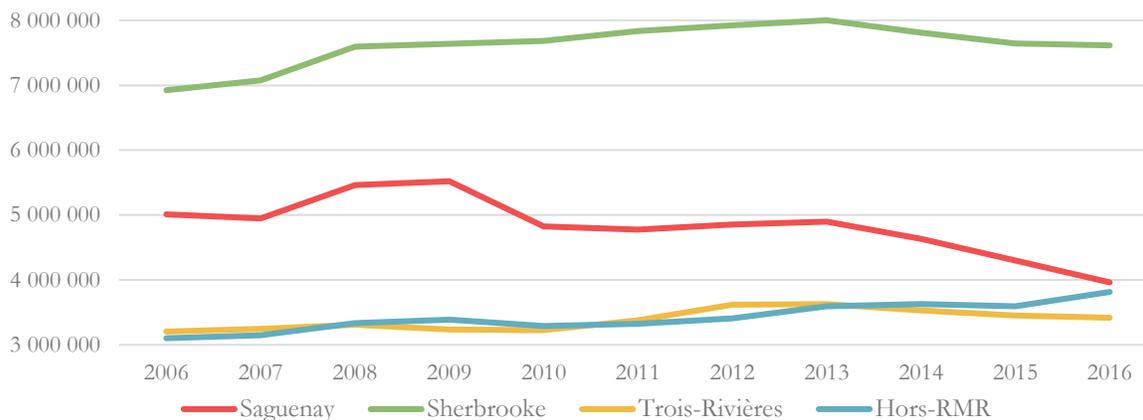
### L'autopartage

L'autopartage permet l'utilisation, pour une période plus ou moins longue allant d'une heure à quelques jours, d'un véhicule automobile. Implanté dans plusieurs régions du Québec, essentiellement dans les régions urbaines, ce type de service est une alternative importante en termes de mobilité des personnes. Au cours des dernières années, des initiatives d'autopartage ont été développées dans des milieux souvent moins densément peuplés. Bien qu'il n'existe encore aucun système à Saguenay, le projet Accès Libre, développé par la STS et le Mage-UQAC et leurs partenaires, prévoit la mise en place d'un système de voitures électriques en autopartage dans les prochaines années.

### Le transport collectif

Les déplacements en transport collectif sont les déplacements qui sont effectués par les autobus de la Société de transport du Saguenay (STS), autobus scolaires, autobus interurbains, taxis, trains ou transport adapté. Les déplacements bimodaux, utilisant à la fois un mode de transport privé et commun, sont également comptabilisés dans ce mode. Pour la ville de Saguenay, la proportion de l'utilisation des transports collectifs est assez faible, représentant seulement 2,2 % des déplacements. L'arrondissement de Chicoutimi a un taux de déplacements en transport collectif supérieur (2,7 %) à ceux des arrondissements de Jonquière (1,8 %) et de La Baie (1,9 %). On constate également que le taux d'achalandage du transport en commun ne cesse de diminuer au cours des dernières années (-28 % entre 2008 et 2017), contrairement à des villes comparables. La croissance moyenne pour l'ensemble du Québec a été de 15 % durant la période 2006-2016.

FIGURE 1-28 | Évolution du nombre de passagers du transport en commun entre 2006 et 2016



Source : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, DTTP, 2006-2016

Le transport collectif est principalement utilisé par les tranches d'âge plus jeunes. Effectivement, les 5 à 19 ans sont les plus grands utilisateurs avec 7 % de leurs déplacements effectués en transports en commun et 33,5 % effectués en autobus scolaire (RMR de Saguenay). D'ailleurs, 30 % des déplacements en transport collectif se font pour le motif des études.

Le réseau de la Société de transport du Saguenay (STS) comprend 25 circuits urbains, 10 circuits ruraux, 34 circuits spéciaux et 6 circuits 800. L'ensemble des circuits est composé de 1 584 arrêts, dont 181 sont munis d'un abribus. Finalement, trois terminus sont localisés dans chacun des arrondissements. Le service est assuré par 86 véhicules (Rapport annuel STS, 2018). Depuis les dernières années, la Société de transport du Saguenay a entrepris d'importantes réformes dans son réseau. La première étape a été la refonte des circuits de Chicoutimi secteur sud. Les refontes des circuits des autres secteurs de Saguenay sont à prévoir dans les prochaines années. Le réseau et les principales infrastructures de transport en commun sont représentés sur la carte 1-5.

La STS, appuyée par plusieurs partenaires dont la Ville de Saguenay, a investi dans les infrastructures dédiées au transport en commun. Le corridor d'écomobilité est un projet qui vise à relier les principaux générateurs de déplacements, soit le centre-ville de Chicoutimi, la Cité du Savoir et de la Santé et l'ensemble du boulevard Talbot par un circuit ayant une fréquence de 15 minutes aux heures de pointe (ligne #175). De plus, le projet vise à construire trois nouvelles stations : une près des centres commerciaux du boulevard Talbot, une seconde au Cégep de Chicoutimi (inaugurée à l'automne 2019) et une station/terminus à l'UQAC. Le projet de corridor d'écomobilité prévoit également la construction de deux stationnements incitatifs situés aux extrémités, soit à l'intersection des boulevards Talbot et du Royaume (travaux débutés en 2019) et un autre sur la rive nord de Chicoutimi.

Outre les investissements en infrastructures, le projet du corridor d'écomobilité s'inscrit plus largement dans l'initiative Accès Libre de l'UQAC qui vise à favoriser la mobilité en transport actif et collectif pour sa communauté étudiante ainsi que les secteurs en périphérie. À l'hiver 2018 s'est tenu un référendum auprès des étudiants pour connaître leur intérêt à ce que l'UQAC se dote de frais institutionnels obligatoires permettant ainsi à tous les étudiants de bénéficier de l'ensemble des services de la STS. Les étudiants se sont prononcés en faveur du projet dans une proportion de 60,34 %. Depuis la mise en place de ce laissez-passer à la rentrée 2018, on observe une augmentation significative de la fréquentation du transport actif, soit 20 % de plus de passages de septembre à décembre comparativement à la même période en 2017.

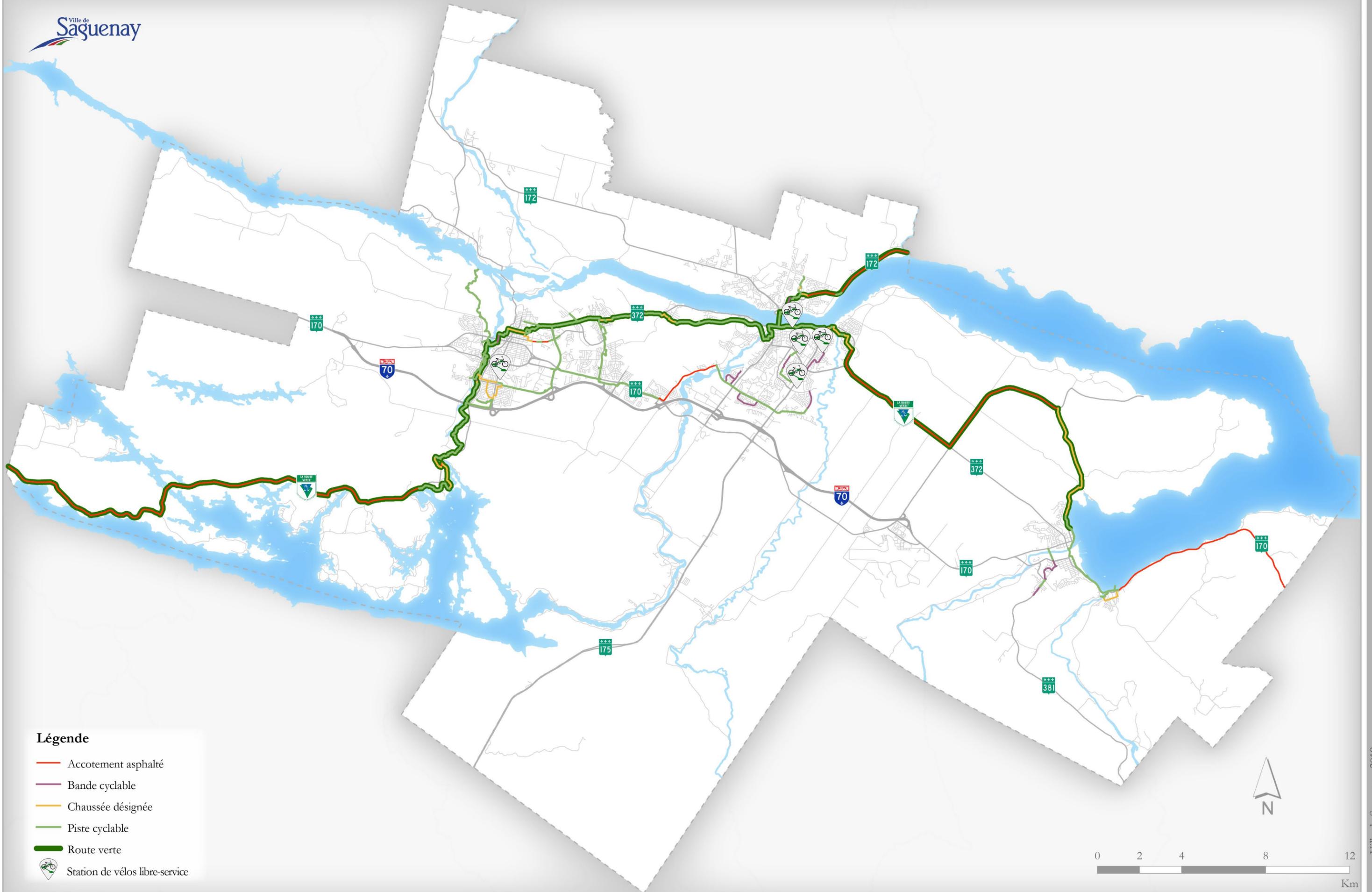
### **Le transport adapté**

Le service de transport adapté offert par la Société de transport du Saguenay s'adresse aux personnes handicapées au sens de la loi et répondant aux critères d'éligibilité établis par la Politique d'admissibilité au transport adapté du ministère des Transports du Québec. La STS offre un service de transport adapté collectif, de porte-à-porte, qui s'adresse aux personnes handicapées incapables d'utiliser le transport en commun régulier. Ces gens doivent résider de façon permanente sur le territoire de la ville de Saguenay. En 2018, le nombre de déplacements en transport s'est élevé à 194 893, ce qui correspond à une légère diminution par rapport aux cinq dernières années.

### **Le transport interurbain**

Le territoire de Saguenay est desservi par un transporteur interurbain d'autocars (Intercar), reliant Saguenay au Lac-Saint-Jean et au sud du Québec. Intercar possède trois terminus, soit ceux de Chicoutimi, d'Arvida et de Jonquière. Trois trajets desservent le territoire de Saguenay :

- Trajet Jonquière-Québec (4 départs par jour)
- Chicoutimi-Dolbeau (2 départs par jour)
- Chicoutimi-Tadoussac (4 départs par semaine)



**Légende**

- Accotement asphalté
- Bande cyclable
- Chaussée désignée
- Piste cyclable
- Route verte
- 🚲 Station de vélos libre-service



## Le transport actif

Ce type de transport, aussi classé sous le type non-motorisé dans les enquêtes O-D, inclut tous les déplacements effectués à vélo ou exclusivement à pied (ce qui représente 96 % des déplacements actifs), en trottinette, planche à roulettes, etc. La part des transports actifs est assez faible, ne représentant que 5,8 % des déplacements quotidiens sur le territoire de Saguenay. Par contre, ce taux peut varier selon la saison; la période de récolte de données de l'enquête origine-destination s'étant faite à l'automne 2015, cela peut constituer un facteur de diminution des déplacements en transport actif.

L'arrondissement de La Baie obtient le plus haut taux de déplacements en transport actif avec 6,7 %, alors que les arrondissements de Jonquière et de Chicoutimi ont des taux plus bas avec 5,8 % et 5,5 %. Tout comme dans les transports collectifs, ce sont les individus de 5 à 19 ans qui se déplacent le plus à pied ou à vélo, ce qui représente 13,5 % de leurs déplacements. C'est aussi pour les études que les individus se déplacent le plus à pied ou à vélo.

### Le réseau de trottoirs

Le réseau de trottoirs de Saguenay mesure 464,9 km, dont 239,4 km sur le territoire de l'arrondissement de Jonquière, 170,4 km pour l'arrondissement de Chicoutimi et 55 km pour l'arrondissement de La Baie. Cependant, le réseau n'est pas distribué équitablement sur l'ensemble des secteurs de la ville. En effet, nous pouvons observer que les principaux tronçons de trottoirs se localisent essentiellement dans les quartiers centraux et péricentraux, ainsi que sur plusieurs collectrices. Pour ce qui est de l'entretien hivernal, le réseau de trottoirs déneigés représente 270,2 km, soit 58,1 % de l'ensemble du réseau de Saguenay.

### Le réseau cyclable

Le réseau cyclable de Saguenay est d'une longueur totale de 163,8 km. Ce calcul comprend l'ensemble des réseaux (réseau municipal, réseau Route verte), ainsi que tous les types d'infrastructures (piste cyclable, bandes cyclables, etc.). Plus spécifiquement, le réseau municipal constitue 53 % de tout le réseau cyclable de Saguenay avec 86,9 km. Pour sa part, le réseau national de la Route verte représente 44 % du réseau de Saguenay, avec ses 76,9 km. Le tableau 1-18 identifie les différents types d'infrastructures du réseau cyclable.

TABLEAU 1-18 | Le réseau cyclable

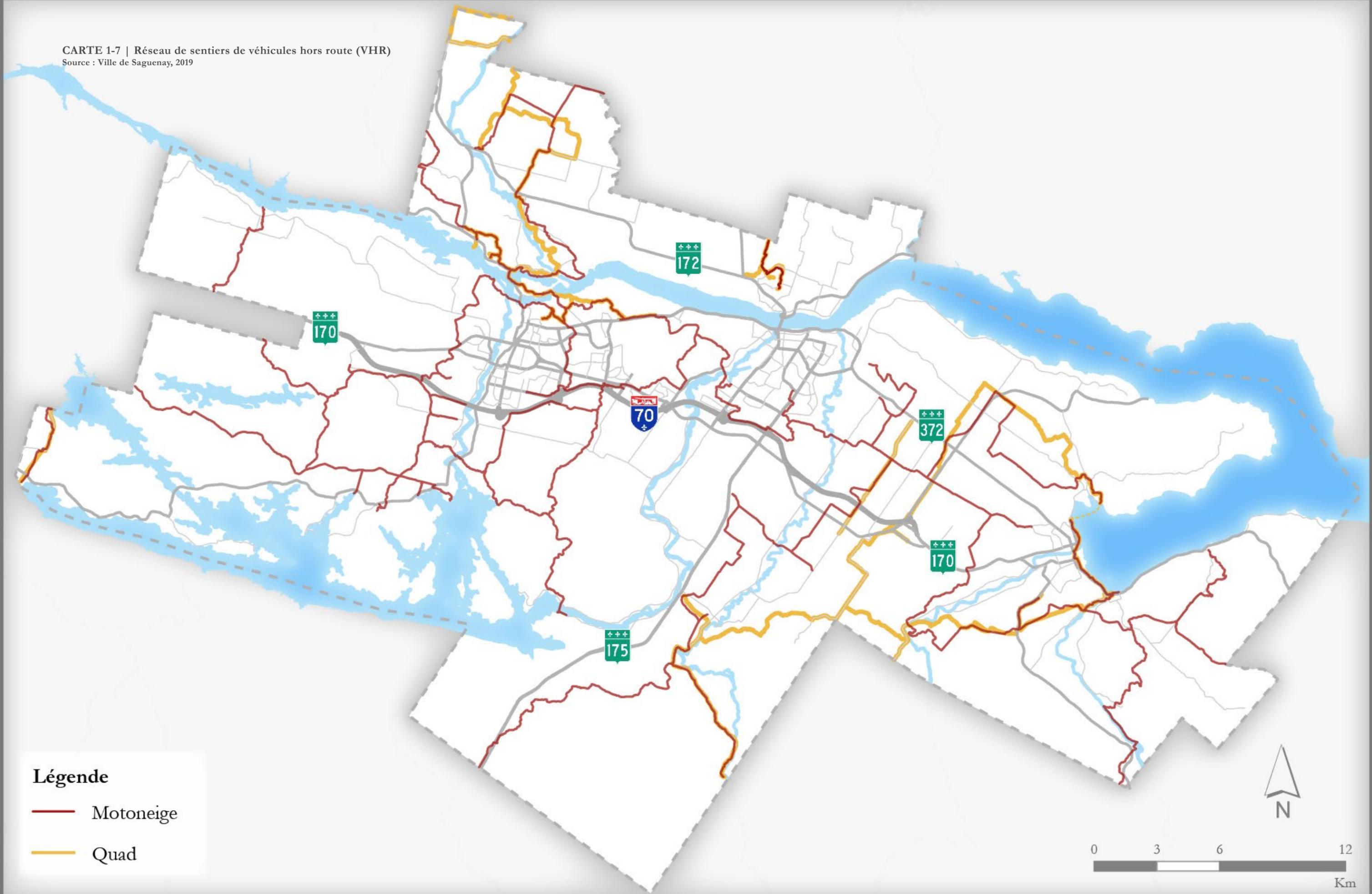
Type d'infrastructures	longueur (km)	% du réseau
Pistes cyclables	78,8 km	48,1 %
Accotements asphaltés	56,7 km	34,6 %
Chaussées désignées	17,2 km	10,5 %
Bandes cyclables	10,9 km	6,6 %
Total	163,8 km	100 %

Source : Ville de Saguenay, 2019

### Système de vélos en libre-service

Depuis l'été 2018, des vélos électriques sont accessibles en libre-service dans l'arrondissement de Chicoutimi et depuis 2020, dans l'arrondissement de Jonquière. Les stations sont identifiées à la carte 1-6. Le système de vélopartage est un complément au système de transport en commun, permettant de réaliser des déplacements de courte distance avant de se rendre à une station d'autobus ou jusqu'à destination en débarquant de celui-ci. Il s'agit également d'une excellente alternative à l'automobile pour les déplacements de proximité.

CARTE 1-7 | Réseau de sentiers de véhicules hors route (VHR)  
Source : Ville de Saguenay, 2019



**Légende**

- Motoneige
- Quad



### Les transports récréatifs

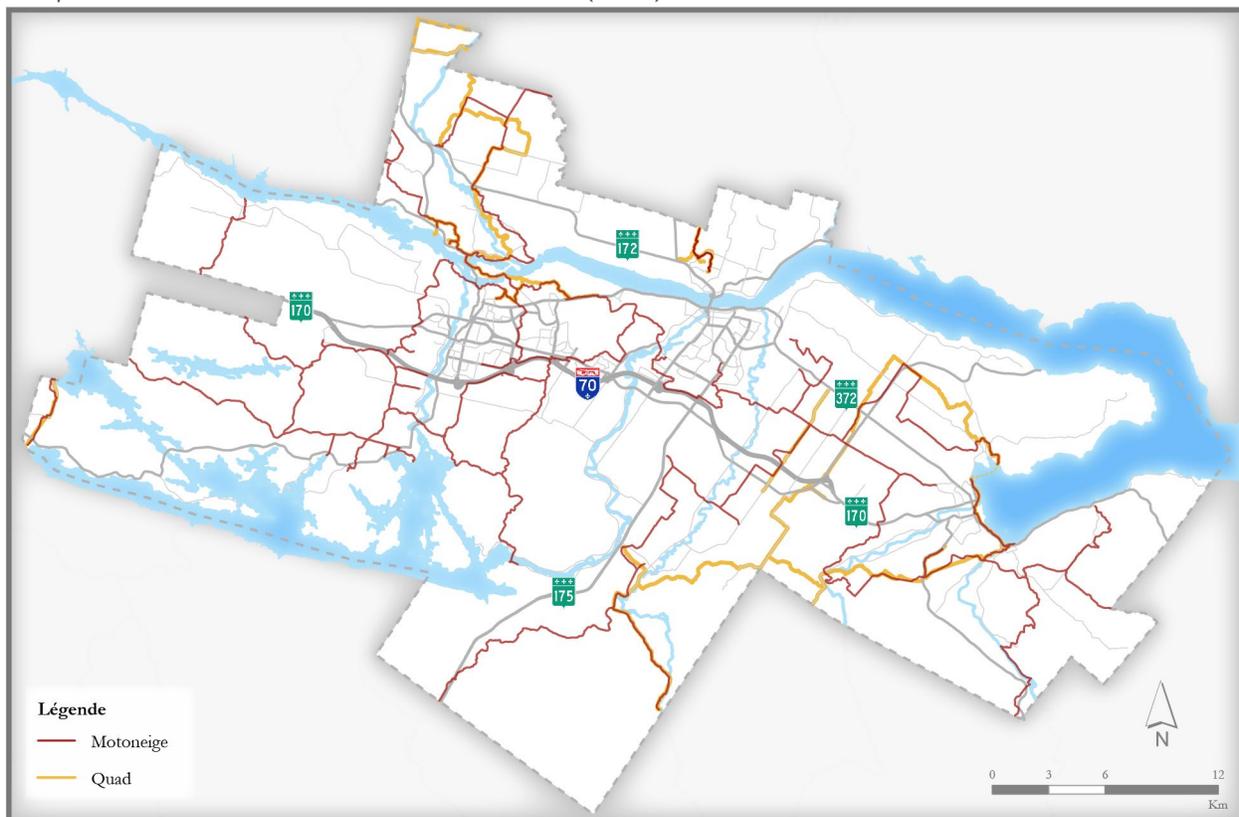
La région rassemble plusieurs sentiers récréatifs empruntés par les véhicules tout-terrain et les motoneiges. Ces sentiers sont gérés par différentes fédérations ou clubs qui s'occupent de leur entretien. Ces réseaux permettent aux citoyens de se récréer et d'accueillir des individus de l'extérieur venant découvrir la région.

Grâce à son vaste territoire, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, y compris la ville de Saguenay, possède plusieurs kilomètres de sentiers de motoneiges et de quads. Offrant des paysages diversifiés ainsi qu'un enneigement exceptionnel, le réseau de sentiers de véhicules hors route de la ville de Saguenay représente un pilier important à titre d'agent de développement économique.

Afin de bien distinguer les deux types de réseaux de sentiers pour véhicules hors route, précisons que le réseau des sentiers de motoneiges est davantage développé sur le territoire de la ville de Saguenay que celui du quad. La totalité des tronçons destinés aux motoneigistes sur le territoire représente 332 kilomètres de sentiers. On distingue trois types de sentiers, soit les réseaux provincial, régional et local, lesquels sont tous interconnectés, tel qu'illustré sur la carte 1-7.

En ce qui concerne le réseau des sentiers de quads sur le même territoire, celui-ci représente une tout autre réalité. En effet, les clubs quads de la région travaillent activement afin de prolonger leurs sentiers dans le but de pouvoir interconnecter ce réseau entre les arrondissements de Chicoutimi, Jonquière et La Baie. En comparaison avec les sentiers de motoneiges, on retrouve seulement 140 kilomètres de sentiers de quads présentement en opération à Saguenay.

CARTE 1-7 | Réseau de sentiers de véhicules hors route (VHR)



Source : Ville de Saguenay, 2019

De nombreux enjeux sont reliés au maintien et à l'amélioration des réseaux de sentiers de véhicules hors route. Les droits de passage constituent la fondation sur laquelle repose la présence des sentiers de VHR sur les terres privées. L'accord de ce privilège à la communauté des motoneigistes et des quadistes représente alors un défi pour assurer le meilleur voisinage possible dans la collectivité. Malgré ces efforts, une cession de droit de passage est un document forcément fragile qui peut être révoqué en tout temps par les propriétaires fonciers. Il importe donc à la Ville de Saguenay de supporter les clubs de véhicules hors route en prenant soin de faire respecter toutes les normes légales encadrant cette activité économique sur l'ensemble de son territoire.

De plus, des enjeux d'investissements concernant l'aménagement d'infrastructures pour VHR, tels que des ponts, et l'implantation de nouveaux sentiers sur le territoire font également partie des préoccupations auxquelles les différents acteurs de ce pôle de développement économique doivent faire face pour les prochaines années. Contraintes environnementales et problématiques liées au bruit sont des éléments qui représentent bien la réalité inhérente au développement de ces activités de plaisance.

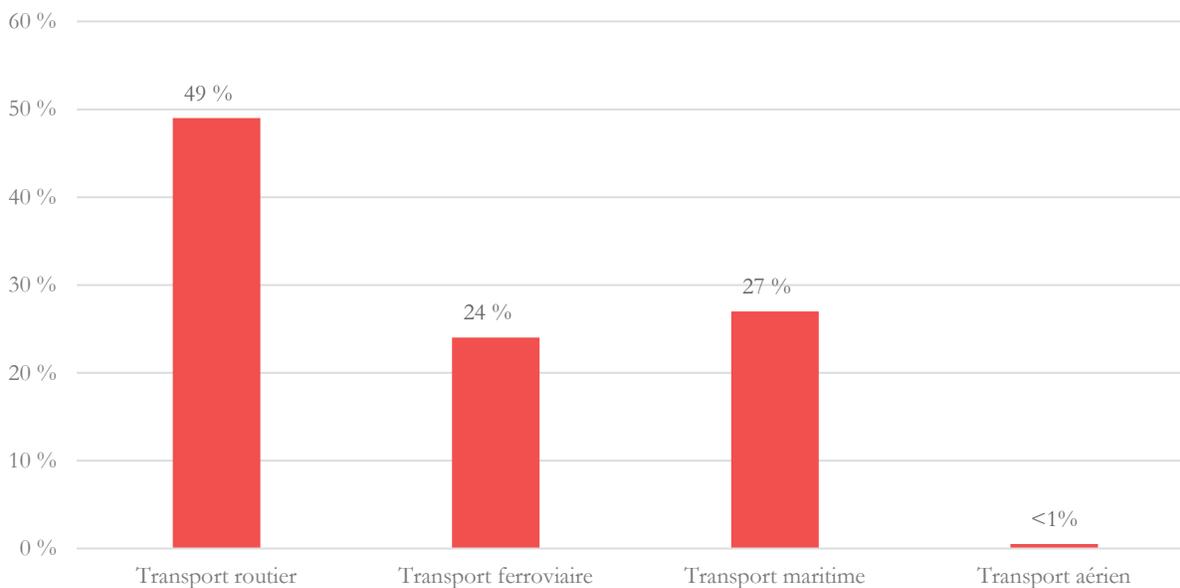


Photo : Gratien Tremblay

## Le transport des marchandises

Dans une perspective d'avenir où les changements climatiques sont de plus en plus imminents, il est essentiel de les considérer dans la planification afin que le transport des marchandises reste efficace, durable, sécuritaire, fiable, etc. Actuellement, le domaine des transports est le plus grand secteur d'émission de gaz à effet de serre avec 43 % des émissions de GES en 2016. Notons aussi que le secteur des transports est le plus grand émetteur de GES à travers les années avec une croissance de 21,9 % de 1990 à 2016.

FIGURE 1-29 | Répartition du tonnage transporté au Québec selon les modes, tous marchés confondus



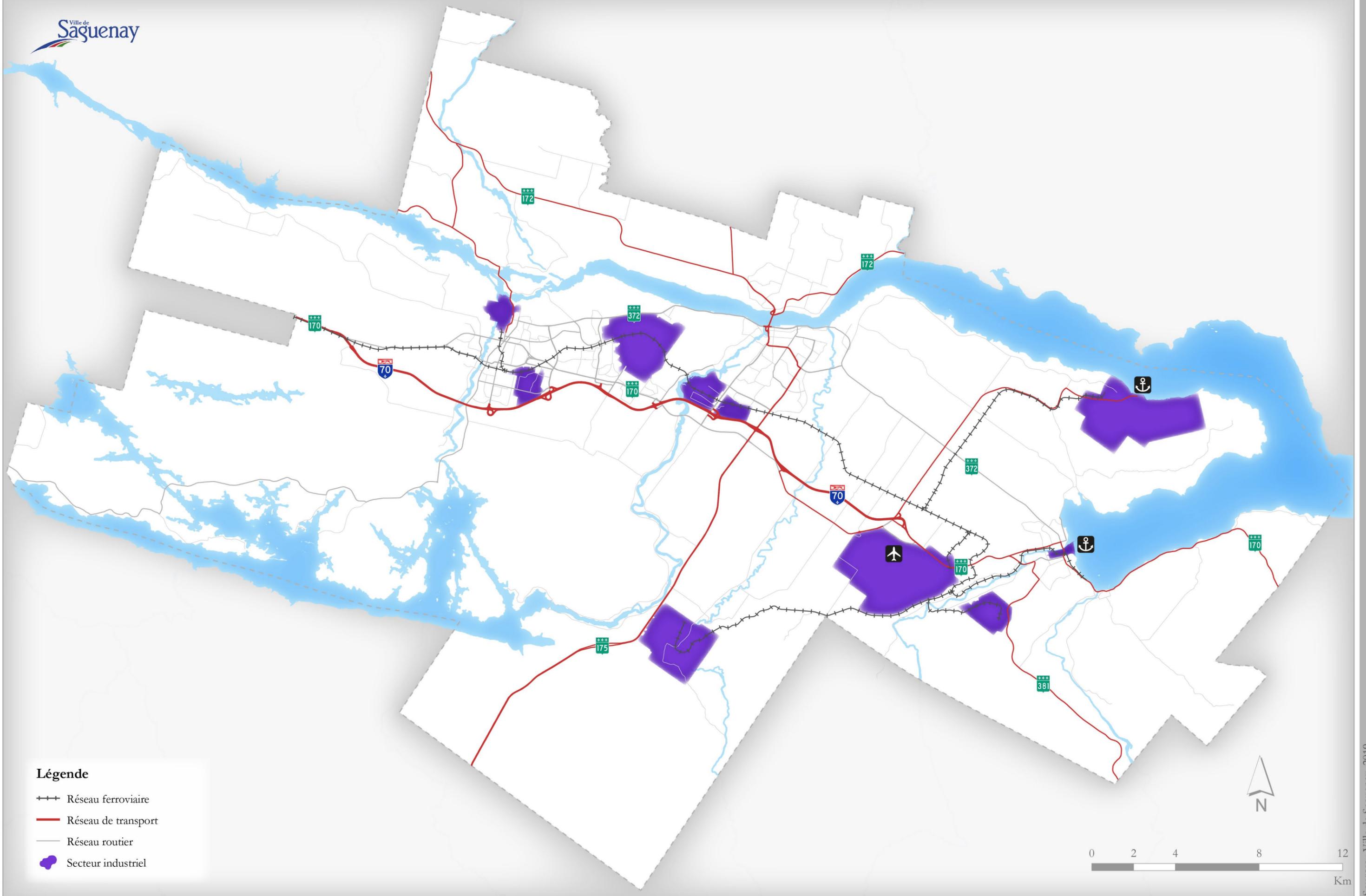
Source : Bibliothèque Nationale du Québec, *Le transport des marchandises au Québec, 1999*

Le gouvernement du Québec, à travers sa Politique de mobilité durable du Québec - 2030<sup>18</sup>, a lui-même établi quelques cibles comme « la mise en place de chaînes logistiques encore plus intelligentes, une meilleure organisation de la distribution des marchandises et la réduction de la congestion en milieu urbain pour permettre aux entreprises de déplacer plus rapidement leurs marchandises vers leurs lieux de destination ». Cette politique dicte aussi l'importance de se tourner vers une multimodalité des échanges et vers des modes plus durables comme le transport ferroviaire ou maritime.

Il est de la responsabilité des municipalités de planifier cet « aménagement du territoire à proximité des infrastructures et des équipements de transport routier, ferroviaire, maritime et aérien... ».<sup>19</sup> Pour ce faire, il est essentiel de déterminer la nature de nos infrastructures, l'emplacement de nos équipements de transport terrestre, de décrire l'organisation du transport maritime et aérien, en plus d'établir les améliorations qui doivent être apportées à nos infrastructures.

<sup>18</sup> Ministère des Transports, *Politique de mobilité durable du Québec – 2030, 2018*

<sup>19</sup> Gouvernement du Québec, *Loi sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme*



**Légende**

- +++ Réseau ferroviaire
- Réseau de transport
- Réseau routier
- Secteur industriel

### Le réseau routier

Le réseau routier de Saguenay est l'assise du transport des marchandises et des personnes et constitue un élément essentiel au développement de la ville. L'efficacité du réseau routier permet de relier les différents secteurs de la ville pour l'ensemble des citoyens. En raison de son étendue, le territoire de Saguenay est relié par un important réseau routier qui s'élève à 1 658 km de routes. Sans les réseaux national et régional (246 km), ainsi que les chemins privés (128 km), le réseau routier municipal a une longueur totale de 1 283 km. Le ratio est donc de 113 citoyens pour chaque km de voie municipale.

#### La hiérarchisation du réseau routier

L'organisation du territoire est étroitement liée à la hiérarchie du réseau routier. Le type de voies de circulation aura une influence sur différents facteurs d'aménagement, tels que les usages autorisés aux abords des voies, les distances minimales à respecter, le lotissement des voies de circulation, etc. La hiérarchie du réseau routier est définie par le ministère des Transports du Québec et se divise en cinq niveaux, qui se déclinent par la suite en huit typologies, définis ci-dessous. La carte 1-9 présente la hiérarchie du réseau routier de Saguenay.

TABLEAU 1-19 | Hiérarchie utilisée pour la classification du réseau routier

Type de réseau	Type de voie
Le réseau autoroutier	Autoroute
Le réseau national	Route nationale
Le réseau régional	Route régionale
Le réseau collecteur	Routes collectrices
Le réseau local	Artères principales
	Artères secondaires
	Rues collectrices
	Rues locales

Source : Ministère des Transports du Québec, Classification fonctionnelle, 2005 et Ville de Saguenay, SAD, 2011

Les réseaux autoroutier, national, régional et collecteur sont sous la responsabilité du MTQ, alors que le réseau local est sous la responsabilité de la Ville de Saguenay.

#### Les autoroutes

L'autoroute est définie généralement comme une voie de communication à chaussée séparée exclusivement réservée à la circulation rapide, ne comportant aucun croisement à niveau, sauf exception, et accessible seulement à partir de points aménagés à cet effet.

Une autoroute constitue une infrastructure structurante, importante en ce sens qu'elle peut générer un pôle de croissance en favorisant l'implantation d'activités industrielles et commerciales sur les lots adjacents et ainsi servir de levier économique.



Autoroute 70 : aussi appelée autoroute de l'Aluminium, elle traverse Saguenay et assure la desserte est-ouest du territoire, de Jonquière jusqu'à la Base des Forces canadiennes de Bagotville. Cette infrastructure routière structurante permet l'amélioration des échanges et des déplacements entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean et entre les arrondissements. Elle permet le développement de la trame urbaine, commerciale et industrielle de Saguenay et assure une circulation sécuritaire des véhicules lourds et de la circulation de transit.

### Les routes nationales

Le réseau national est composé d'axes routiers interrégionaux. Ces axes servent de liaison entre les agglomérations principales du Québec. Le réseau national comprend également les circuits touristiques majeurs ainsi que les routes d'accès aux infrastructures d'importance internationale ou nationale, aux ports et aux aéroports. Le réseau national est constitué de trois routes sur le territoire de Saguenay :



Route 175 : se nomme route Antonio-Talbot, boulevard Talbot, boulevards de l'Université et Saint-Paul dans l'arrondissement de Chicoutimi, sillonnant la réserve faunique des Laurentides, elle donne accès à la région de la Capitale-Nationale et constitue la principale voie d'accès extrarégionale. Elle permet de relier les grands centres urbains du Québec et des États-Unis.



Route 170 : se nomme boulevard du Royaume dans les arrondissements de Chicoutimi et de Jonquière, puis chemin Saint-Anicet, rue Bagot, boulevard de la Grande-Baie Nord et Sud dans l'arrondissement de La Baie. Elle assure un lien entre le Saguenay et la région touristique de Charlevoix à l'est, et le Lac-Saint-Jean à l'ouest. Avec l'autoroute 70 et la voie ferrée, la route 170 permet le développement d'un axe à caractère industriel.



Route 172 : du secteur Shipshaw vers Chicoutimi-Nord et de Chicoutimi-Nord vers Tadoussac, elle assure un lien entre le Saguenay et la région de la Côte-Nord. Elle reçoit la circulation lourde en provenance de la Côte-Nord vers Québec. On note toutefois une discontinuité du réseau dans le secteur nord de Chicoutimi, où le réseau emprunte une route locale (rue du Pont). Cette situation crée des inconvénients importants en vue d'assurer un lien efficace entre Saguenay et la Côte-Nord.

### Les routes régionales

Les routes qui font partie du réseau régional servent de liens entre les agglomérations secondaires (généralement de 5 000 à 25 000 habitants) de même qu'avec les agglomérations principales. De plus, elles desservent les centres ruraux (moins de 5 000 habitants) à vocation industrielle, de même que les stations touristiques majeures et les installations de transport d'importance régionale. Le réseau régional comprend les routes suivantes :

- Route 172 : une partie de la route 172 relie Saguenay avec le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par la route des Bouleaux et le boulevard Sainte-Geneviève;
- Route 381 : aussi appelée route du Petit Parc, elle relie Saguenay à la municipalité de Ferland-et-Boilleau;
- Chemin de la Grande-Anse : dans l'arrondissement de La Baie, celui-ci correspond à une portion des chemins de la Grande-Anse, de l'Anse-à-Benjamin et de la Ligne Bagot entre la route 170 et le chemin du Quai-Marcel-Dionne;
- Chemin du Quai-Marcel-Dionne : il est considéré comme une route régionale, mais sa gestion est de responsabilité fédérale.

### Les routes collectrices

Les routes collectrices permettent de relier les centres ruraux (agglomérations de moins de 5 000 habitants) aux agglomérations plus importantes, directement ou par l'intermédiaire d'une route de classe supérieure. Les routes assurant la liaison entre les centres ruraux isolés et les dessertes maritimes ou aériennes font également

partie de ce réseau, de même que les principaux accès aux parcs gouvernementaux, aux stations touristiques d'importance régionale et aux aéroports locaux essentiels au désenclavement des régions isolées. Les routes du réseau collecteur à Saguenay sont :

- Route Coulombe : relie le secteur Shipshaw à la route 172;
- Route Saint-Léonard : relie le secteur Shipshaw avec le secteur Jonquière;
- Route de la Dam-Deux : relie le secteur Shipshaw avec le secteur Jonquière;
- Rue Price : relie le secteur Shipshaw avec le secteur Jonquière;
- Rue de la Chapelle - Chemin de l'Église : entre le chemin du Quai et la rue de la Chapelle;
- Chemin du Quai : une partie relie le secteur Lac-Kénogami avec le secteur Jonquière;
- Boulevard Martel : entre la route 172 et la limite nord de Saguenay;
- Rue du Boulevard : relie le secteur Laterrière à la route 175.

### Les artères principales

Les artères principales permettent de relier les différents pôles à l'intérieur du réseau local. Elles donnent accès aux principales concentrations d'activités industrielles et commerciales ou encore aux équipements structurants sur le territoire (institutions, commerces, parcs industriels et secteurs para-industriels, etc.). Les artères principales sur le territoire de Saguenay sont :

- Boulevard du Royaume : dans les arrondissements de Chicoutimi et de Jonquière;
- Route 372 (boulevard de la Grande-Baie Nord et boulevard du Saguenay) : assure le lien entre Jonquière, Chicoutimi et La Baie (ne fait plus partie du réseau régional du ministère des Transports);
- Boulevard Harvey;
- Boulevard René-Lévesque;
- Boulevard Mellon;
- Boulevard Saint-Paul;
- Boulevard Barrette;
- Boulevard de l'Université.

### Les artères secondaires

Les artères secondaires permettent l'accès aux zones urbaines, soit aux concentrations d'usage résidentiel, et parfois à des petites concentrations d'usage de nature commerciale et de services. Elles demeurent des voies de circulation très achalandées puisqu'elles permettent le déplacement entre les quartiers résidentiels et les artères principales desservant les lieux d'emplois. Les artères secondaires sur le territoire de Saguenay sont :

- Rue Saint-Jean-Baptiste;
- Rue Saint-Dominique
- Rue Saint-Hubert;
- Rue Panet;
- Boulevard Saint-François;
- Rue du Roi-Georges;
- Rue Deschênes;
- Rue Mathias;
- Chemin de la Réserve;
- Boulevard Barrette (pont);
- Rue Bégin;
- Rue Victoria.

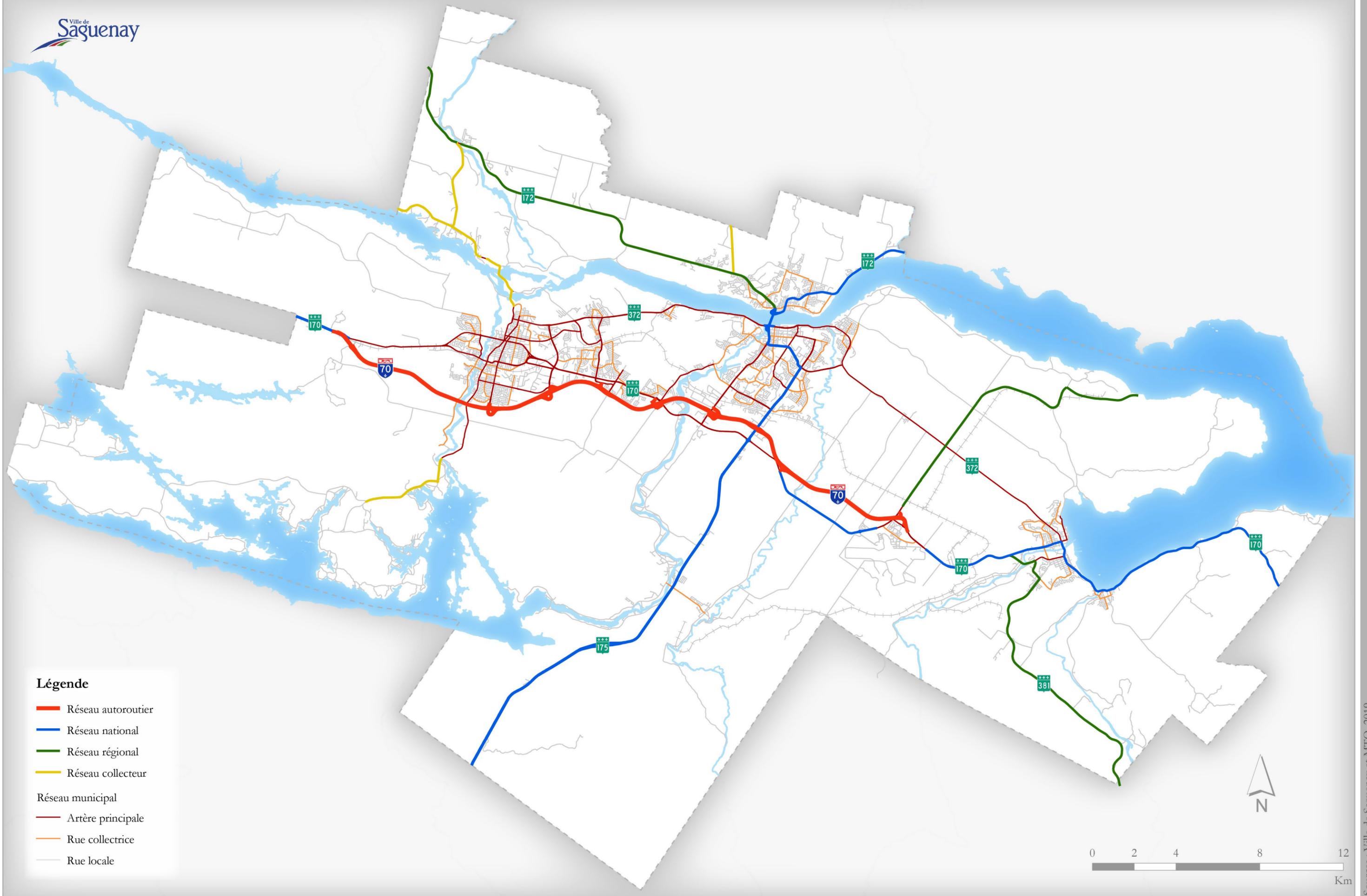
### Les rues collectrices

Les rues collectrices servent à relier les rues locales aux grandes artères. Elles permettent ainsi de canaliser la circulation vers des routes plus importantes tout en desservant les différents milieux résidentiels. Les rues collectrices sont les suivantes :

- Rue Mousseau;
- Rue de La Loire;
- Rue du Vieux-Pont;
- Rue Pelletier;
- Rue de la Fabrique;
- Rue Saint-Pierre;
- Rue de Montfort;
- Rue des Étudiants;
- Rue Sainte-Famille;
- Rue Radin;
- Rue Beauséjour (au nord de Radin);
- Rue Powell;
- Rue La Traverse;
- Rue Moissan;
- Rue Darling;
- Rue Hudon;
- Rue Vaudreuil;
- Rue Saucier;
- Rue Burma;
- Rue Saint-Denis;
- Rue Sainte-Émilie;
- Rue Launière;
- Rue Lalonde;
- Rue J.-R.-Théberge;
- Chemin de la Réserve;
- Rue Brassard;
- Côte Saint-Ange;
- Rue Price;
- Rue Jacques-Cartier;
- Rue Sainte-Anne;
- Rue Montcalm;
- Rue des Oblats;
- Rue Jolliet;
- Rue Garnier;
- Rue Victor-Guimond (Jolliet/Descartes);
- Rue Descartes;
- Rue Ballantyne;
- Rue Bégin;
- Rue des Champs-Élysées;
- Rue des Saguenéens;
- Rue des Roitelets;
- Rue Roussel;
- Rue Saint-Émile;
- Rue des Champs;
- Rue Delisle;
- Rue de Vimy;
- Rue Sainte-Marie Sud;
- Rue Saint-Stanislas;
- Rue des Frênes;
- Rue des Érables;
- Rue J.-T.-Tardif;
- Rue Saint-Pierre;
- Rue des Rosiers;
- 6e Rue;
- 6e Avenue;
- Rue John-Kane;
- 2e Rue;
- Rue Monseigneur-Dufour;
- Rue Alexis-Simard.

### Les rues locales

Les rues locales forment le reste de la trame urbaine. De plus, le milieu rural est sillonné par des rangs et des chemins desservant les exploitations agricoles et forestières, ainsi que les zones de villégiature et les habitations du secteur rural.



**Légende**

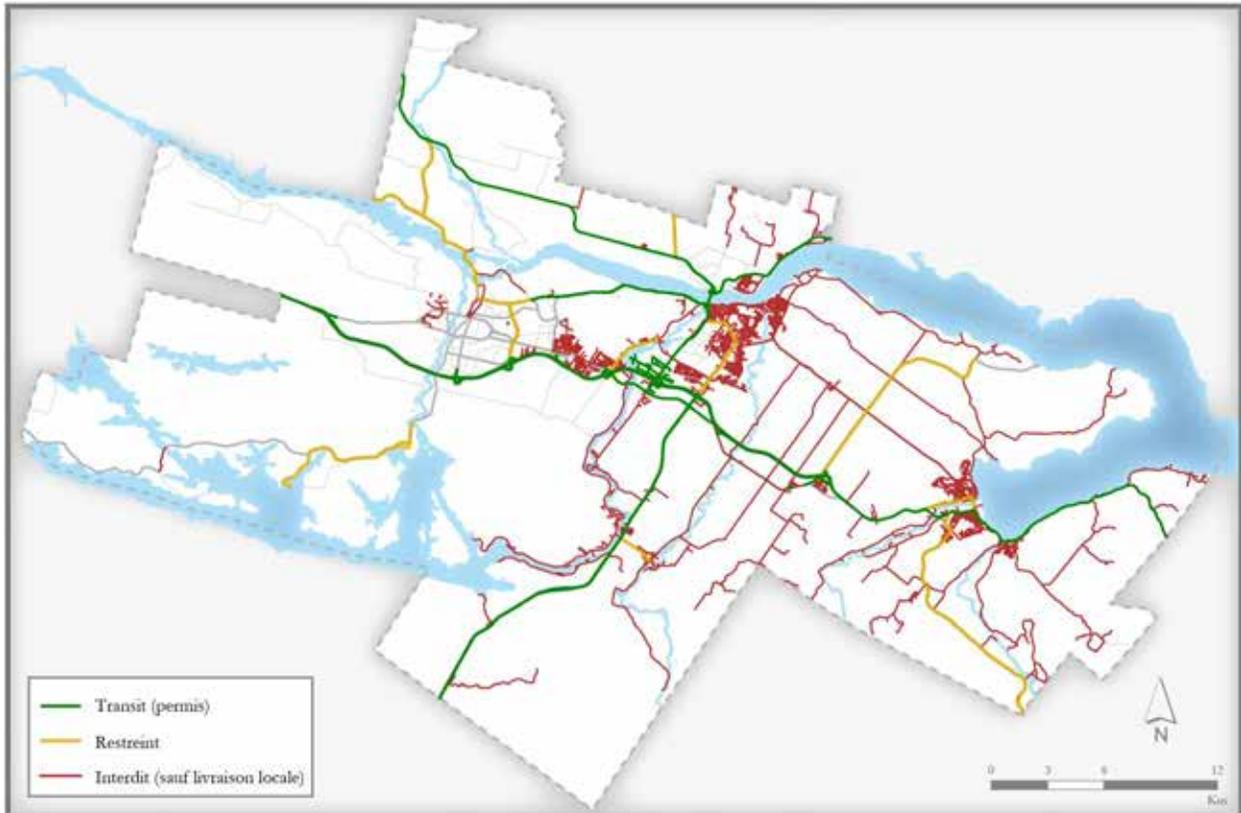
- Réseau autoroutier
- Réseau national
- Réseau régional
- Réseau collecteur
- Réseau municipal
- Artère principale
- Rue collectrice
- Rue locale



### Le réseau de camionnage

Présentement, la région fait face à de nombreux enjeux de sécurité et d'achalandage en raison du haut taux de circulation sur plusieurs artères et à un amalgame du flux automobile et du flux des camions au cœur de la ville de Saguenay. Selon la classification du réseau de camionnage du Québec, les camions doivent passer par l'autoroute 70 et les routes nationales 170, 172 et 175, ainsi que par le boulevard du Saguenay (route 372), le pont Dubuc et le boulevard Saint-Paul. La carte 1-10 présente les routes de camionnage définies par Transports Québec.

CARTE 1-10 | Le réseau de camionnage

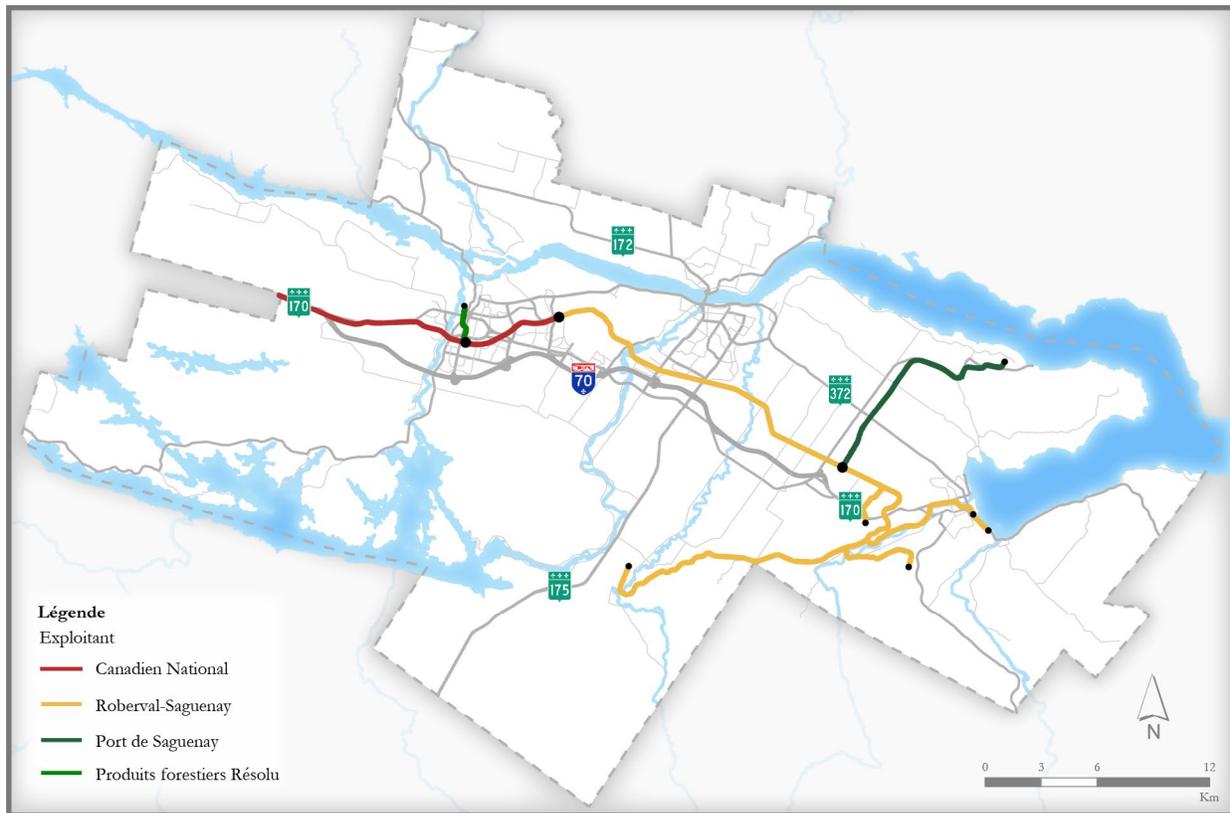


Source : Ministère des Transports du Québec, Réseau de camionnage en vigueur sur les routes du Québec, 2019

## Le réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire représente actuellement le quart (24 %) du tonnage de marchandises transportées. Le transport ferroviaire est pourtant le moyen le plus efficace pour desservir la grande industrie et acheminer des marchandises sur de grandes distances. Ce réseau de plus de 800 km se connecte au nord avec Chibougamau et au sud vers la région de la Capitale-Nationale, pour ensuite se déployer à travers le Canada et les États-Unis.<sup>20</sup> Le transport ferroviaire permet d'atteindre les centres urbains, de favoriser l'intermodalité routière et maritime, d'atteindre le marché américain et de diminuer l'empreinte de GES.

CARTE 1-11 | Réseau ferroviaire



Source : Ville de Saguenay, 2019

À Saguenay, le réseau ferroviaire est constitué du chemin de fer Canadien National (CN), du chemin de fer Roberval-Saguenay (CFRS), de l'antenne ferroviaire du Port de Saguenay et de la desserte ferroviaire de Produits forestiers Résolu.

Le chemin de fer Canadien National (CN) dessert le nord du Québec depuis Chibougamau. De Chambord, il se dirige vers l'est jusqu'à Saguenay, ou vers le sud du Québec et le réseau ferroviaire nord-américain. À Saguenay, le CN a une cour de triage dans le parc industriel de Jonquière où l'entreprise Nolitrex possède un équipement de transbordement rail-route. Le CN se termine au Complexe Jonquière de Rio Tinto. Le chemin de fer Roberval-Saguenay (CFRS) appartient à Rio Tinto. Il soutient la production de quatre alumineries, d'une usine d'alumine et de deux usines de spécialités à partir des installations portuaires de Port-Alfred. De plus, le CFRS dessert le Transfoparc de La Baie. Le Port de Saguenay possède une antenne ferroviaire depuis

<sup>20</sup>CIMA+, *Étude d'ecomobilité de la ville de Saguenay, volet ferroviaire, 2019*

le chemin de fer Roberval-Saguenay. Elle relie les installations portuaires de Grande-Anse au réseau ferroviaire nord-américain. Le service ferroviaire y est supporté par le CFRS. Finalement, l'entreprise Produits forestiers Résolu possède une desserte ferroviaire depuis le parc industriel de Jonquière vers son usine de Kénogami. Le service ferroviaire y est assuré par le CN.

Actuellement, on constate plusieurs éléments problématiques inhérents au transport ferroviaire, qui limitent l'utilisation de ce mode de transport des marchandises et qui pourraient nuire au développement futur de la ville. La problématique la plus importante est que le chemin de fer du CN se termine à l'intérieur du Complexe Jonquière de Rio Tinto. De cet endroit jusqu'à la Baie, le chemin de fer appartient plutôt à Roberval-Saguenay (Rio Tinto). On est donc en présence de deux exploitants ferroviaires, assujettis à deux cadres législatifs. Ils appliquent deux systèmes de tarification et opèrent suivant deux modes distincts, ce qui complique la desserte ferroviaire du terminal de Grande-Anse par un réseau de « bout en bout ». De plus, la zone industrialo-portuaire ne dispose pas d'un convoyeur fermé.

Parmi les autres problématiques, notons les projets situés au nord de la rivière Saguenay qui n'ont pas accès au port, la capacité limitée du CFRS par rapport aux besoins futurs des tierces parties, ainsi que le fait que nous soyons actuellement au seuil sécuritaire du trafic ferroviaire aux carrefours des grands axes routiers (Talbot, Saint-Paul, de la Réserve et Saint-Dominique), considérant les débits automobiles et ferroviaires.



Photo : Ville de Saguenay

### *Le transport aérien*

Situé sur la Base des Forces canadiennes (BFC) de Bagotville, l'Aéroport Saguenay-Bagotville (YBG) est la desserte aéroportuaire de première ligne au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Bénéficiant d'installations aéronautiques de grand gabarit : tours de contrôle, deux pistes d'atterrissage, services météorologiques, aérogare, etc., l'aéroport est dédié autant à l'aviation civile que militaire. L'aviation civile dessert plus de 120 000 passagers<sup>21</sup> par année, avec des destinations autant régionales, provinciales qu'internationales.

L'aviation militaire représente cependant la plus grande part des activités aéronautiques. C'est avec ses 1 800 employés que la BFC Bagotville opère ses principales activités militaires : missions de défense, de soutien au combat, de recherche et de sauvetage. La BFC Bagotville est l'une des plus importantes au Canada et la seule base de chasseurs de l'est du Canada. L'aérodrome de la base comprend une piste de 6 000 pieds et une autre de 10 000 pieds. Ensemble, la Base des Forces canadiennes de Bagotville et l'Aéroport Saguenay-Bagotville génèrent 66 000 mouvements aériens par année.

Des investissements majeurs ont été faits aux hangars au cours des dernières années. Également, des investissements sont prévus afin de bonifier le service aéronautique civil de la région à proximité de Bagotville. L'aménagement du parc industriel aéroportuaire de 30 hectares permet un accès à des infrastructures de qualité : nouvelles routes à proximité de l'aéroport, sécurité incendie accrue, agrandissement du tarmac, nouveau hangar, etc. C'est donc une bonification tant au niveau des bâtiments qu'au niveau routier, effectuée dans l'optique de devenir un pôle d'excellence en aéronautique. On vise aussi la mise en place de douanes afin d'éviter aux vols internationaux de transiter par Montréal ou Québec et l'implantation de drones militaires, en complémentarité avec la Ville d'Alma.

<sup>21</sup>*Promotion Saguenay, Rapport annuel, 2018.*

### *Le transport maritime*

Saguenay bénéficie de la présence de trois installations portuaires : le terminal maritime de Grande-Anse, le quai de Bagotville, dédié aux croisières, et les installations portuaires de Port-Alfred appartenant à Rio Tinto.

Le terminal maritime de Grande-Anse, un port en eau profonde, est situé en bordure de la rivière Saguenay dans l'arrondissement de La Baie. Possédant deux quais et pouvant recevoir des bateaux de fort tonnage, il est accessible toute l'année et est voué principalement à la réception, l'expédition et au transbordement de marchandises générales<sup>22</sup> telles que l'aluminium, des briques, du charbon, etc. La présence du terminal maritime et de la zone industrialo-portuaire de 1 000 hectares à proximité est reconnue par le gouvernement du Québec dans sa stratégie maritime. Fonctionnel et récent, possédant une grande capacité d'expansion, il permet de faciliter l'accès aux intrants et la distribution des marchandises produites vers les grands marchés nord-américains et internationaux. Parmi les contraintes majeures, notons l'importante dénivellation (140 mètres sur une distance de 1 500 mètres) entre le parc industriel de Grande-Anse et le terminal maritime, la superficie limitée de l'aire de transbordement du terminal maritime de Grande-Anse et l'absence de lien entre le port et l'industrie présente sur la rive nord du Saguenay.

Le quai de Bagotville, aussi appelé quai des Croisières internationales, inauguré en 2009, permet à Saguenay de se tailler une place de choix dans l'industrie des croisières. En 2019, Saguenay a accueilli plus de 60 navires de croisières.

Les installations portuaires de Rio Tinto à Port-Alfred comprennent les quais Duncan et Powell, deux entrepôts, des réservoirs, des silos et des aires d'entreposage de matières premières. Elles accueillent environ 120 navires et près de 5 millions de tonnes de matières premières par année.

On dénombre également quelques marinas et débarcadères sur le territoire de la ville qui desservent les particuliers pour les activités nautiques de plaisance. Ces équipements sont situés en bordure du lac Kénogami et de la rivière Saguenay.

<sup>22</sup> *Port Saguenay, Services maritimes, 2018*

## Les défis, enjeux et perspectives

### *Une desserte en transport qui contribue au développement économique*

Les équipements et infrastructures routières, maritimes, ferroviaires et aéroportuaires présentes sur le territoire permettent à Saguenay de se tailler une place de choix sur le marché mondial. Ces équipements majeurs rendent possible une desserte efficace des pôles d'activité économique sur le territoire et participent donc au développement économique de Saguenay.

De façon globale, le transport des marchandises devra être repensé afin de répondre aux enjeux provinciaux de réduction des GES, d'intermodalité et d'efficacité. Plus spécifiquement, les principaux défis en enjeux reliés au transport des marchandises pour les prochaines années sur le territoire de Saguenay sont :

- ⇒ Améliorer les infrastructures et les services offerts au niveau du transport aérien;
- ⇒ Le développement de la zone industrialo-portuaire (Zone IP), notamment par l'amélioration et l'ajout d'équipements spécialisés en transport, entreposage et transbordement de marchandises;
- ⇒ La construction d'une voie d'évitement dans le secteur Chicoutimi au niveau du transport ferroviaire;
- ⇒ La possibilité et la faisabilité d'un deuxième pont routier sur la rivière Saguenay.

L'amélioration du bâtiment d'accueil de l'Aéroport Saguenay-Bagotville et l'ajout d'un service de douanes, de même que le développement des activités touristiques hivernales et le tourisme des croisières sont également identifiés comme des enjeux majeurs en lien avec les installations aéroportuaires et maritimes.

### *Le transport est le secteur le plus polluant*

34,4 % des GES émis au Québec en 2016 étaient attribuables aux transports routiers (motocyclette, automobile, camion léger et véhicule lourd). La part des émissions de ce secteur a augmenté de 21,9 % entre 1990 et 2016. Bien qu'aucune donnée ne soit disponible actuellement pour la ville de Saguenay uniquement, les statistiques de part modale tendent à démontrer que le pourcentage d'émission lié au secteur des transports serait tout aussi important, voire supérieur à la moyenne provinciale.

### *La grande majorité des déplacements à Saguenay se font en automobile solo*

93,4 % des déplacements à Saguenay se font par un mode de transport motorisé (voiture, autobus, moto, etc.), tandis que la moyenne provinciale se situe à 78,2 %. À l'échelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la flotte automobile s'est accrue de 3,5 % entre 2012 et 2017, malgré une plus faible augmentation de la population (0,5 %).

### *L'utilisation du transport en commun en diminution depuis la dernière décennie*

Entre 2006 et 2017, l'achalandage du transport en commun à Saguenay a diminué de 20 %. Saguenay est la seule ville du Québec possédant un système de transport en commun qui a vu son utilisation diminuer. Pour la période 2006-2017, la croissance moyenne d'achalandage des villes québécoises a été de 15 %. Cependant, depuis la mise en place du laissez-passer universitaire en 2018, on observe une augmentation de l'achalandage.

### *Des infrastructures dédiées au transport actif entrecoupé*

Le réseau cyclable de Saguenay est long de 163 km, dont près de la moitié en piste cyclable. Le réseau de trottoirs de Saguenay mesure 464,9 km. Cependant, ces deux grands réseaux sont entrecoupés par de nombreuses barrières (boulevard, chemin de fer, intersection dangereuse, absence de feu pour piéton, discontinuité de l'infrastructure) qui agissent comme des freins majeurs aux déplacements actifs.

### *Un réseau de bornes électriques incomplet*

Le réseau des bornes électriques à Saguenay représente 1,2 % de toutes les bornes publiques du Circuit électrique au Québec. La distribution des bornes n'est pas optimale sur le territoire de Saguenay. En effet, il n'y a aucune borne électrique publique à La Baie et la seule borne à recharge rapide se retrouve à Chicoutimi. La Ville de Saguenay travaille actuellement en collaboration avec Hydro-Québec en vue d'une meilleure desserte sur le territoire.

### *Des initiatives en mobilité durable porteuses*

Au cours des dernières années, différents projets porteurs en matière de mobilité ont été lancés, dont la construction du corridor d'écomobilité à Chicoutimi (stations, réaménagement des voies, infrastructures dédiées au transport actif), la mise en place d'un système de vélopartage, la mise en place d'un laissez-passer étudiant universel à l'UQAC pour favoriser l'accès au transport en commun, ainsi que des investissements dans le maintien et le développement des infrastructures cyclables.

Considérant ces constats, les enjeux en matière de transport des personnes, principalement les enjeux de mobilité durable auxquels fera face la Ville de Saguenay au cours des prochaines années, sont :

- ⇒ La mobilisation et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs liés à la mobilité;
- ⇒ L'acquisition de connaissances par rapport aux émissions de GES liés au transport;
- ⇒ L'identification de cibles de réduction de l'émission de GES;
- ⇒ L'identification de cibles de transfert modal;
- ⇒ La prise en compte des déplacements actifs dans l'ensemble des interventions en génie civil;
- ⇒ Le développement des modes de transport alternatif à l'automobile solo;
- ⇒ L'acquisition de connaissances spécialisées en mobilité durable;
- ⇒ L'intégration de solutions innovantes dans le transport en commun.



Photo : Rocket Lavoie

## LE TERRITOIRE

Le portrait du territoire se divise en trois grandes parties : les composantes du milieu naturel, les composantes du milieu bâti et les défis, enjeux et perspectives relatifs au territoire. Les deux premières parties traitent de l'organisation du territoire qui fait référence aux éléments naturels et de nature anthropique, qui occupent un rôle structurant dans le développement du territoire. Les composantes du milieu naturel seront présentées en premier lieu, à savoir les paysages, les aires protégées et milieux d'intérêt, les contraintes naturelles, ainsi que les incidences potentielles et la vulnérabilité du territoire en lien avec les changements climatiques. Ensuite, les composantes du milieu bâti seront présentées, à savoir les sites archéologiques, le patrimoine bâti, les contraintes anthropiques, ainsi que les équipements et infrastructures majeurs. Une synthèse des défis et enjeux et des perspectives en lien avec le territoire termineront cette partie.

### Les composantes du milieu naturel

La structure naturelle de Saguenay tient, bien sûr, à cette image d'oasis associée à la vallée insérée dans la forêt laurentienne. Le fjord et la rivière Saguenay, le lac Kénogami, les divers corridors de rivières qui alimentent le Saguenay et qui, le plus souvent, traversent les zones urbaines et les structurent, déterminent le parc naturel qui fait la richesse de Saguenay. Le milieu naturel façonne le développement du territoire et fait partie intégrante du développement de l'économie et du cadre de vie. Les éléments qui composent le milieu naturel ont une incidence sur la planification et l'occupation du territoire.

Enfin, les composantes naturelles du territoire font partie intégrante de l'attractivité naturelle exercée par la ville, et leur protection réfère au sentiment de fierté ressenti par la population de Saguenay. En effet, la qualité des paysages, les aires protégées et les milieux d'intérêt naturel concourent à la qualité de vie et sont des facteurs déterminants du lieu de résidence de la population<sup>23</sup>.

### Le paysage

Le paysage est défini comme « un bien public à promouvoir à travers la reconnaissance esthétique, patrimoniale, environnementale, économique, scientifique, etc. Sa préservation, sa gestion et son aménagement impliquent de nouveaux partages en matière de droits et responsabilités, individuels comme collectifs, aux échelles locale, régionale et nationale »<sup>24</sup>. Il constitue un enjeu important de développement durable qui implique à la fois des actions de préservation, de mise en valeur, de gestion et de développement du territoire en relation avec les valeurs et les préoccupations des collectivités. Une saine gestion du paysage favorise également l'équité sociale et intergénérationnelle, en tenant compte des besoins des générations futures en matière de préservation et de création de territoire et de cadres de vie de qualité.<sup>25</sup>

« N'étant la chasse gardée d'aucune profession, le paysage doit faire l'objet de concertation et se construire sur la base d'une entente collective. »<sup>26</sup> Générateur de retombées économiques souvent majeures, le paysage se compose d'une mosaïque d'éléments, et son analyse ne peut se limiter au seul aspect visuel, mais bien à l'ensemble du territoire.

<sup>23</sup> *Convercité, Rapport de consultation publique sur la vision stratégique – Saguenay 2035, 2019*

<sup>24</sup> *Ministère de la Culture et des Communications, Guide de gestion des paysages au Québec, 2008*

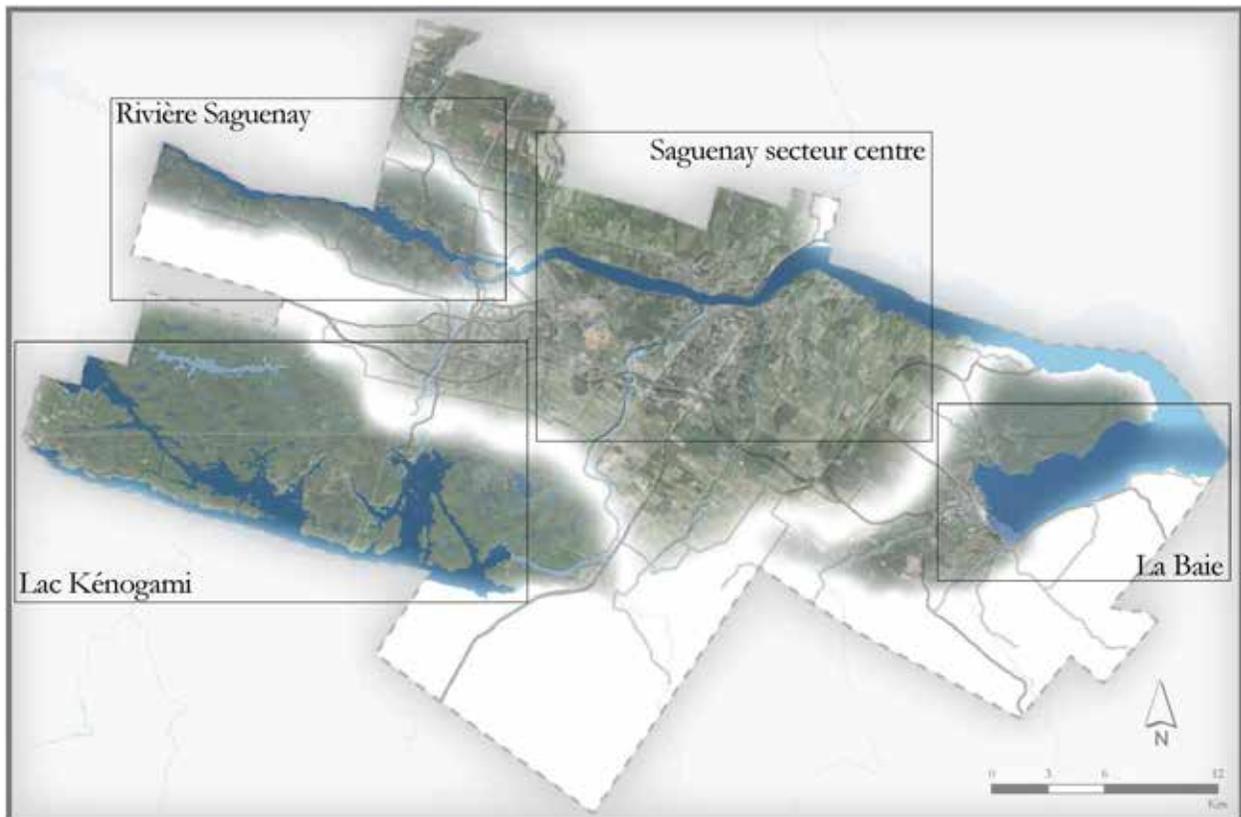
<sup>25</sup> *IBID.*

<sup>26</sup> *Laliberté, Michèle, Quand le paysage prend une valeur économique!, 2008*

### Les unités de paysage

Il est possible de caractériser les paysages de Saguenay selon quatre unités de paysages distincts, chacune présentant des particularités qui leur sont propres. L'étude de caractérisation et d'évaluation des paysages régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Lemay, 2017) délimite les unités selon des caractérisations paysagères homogènes : l'unité de paysage de la rivière Saguenay dans le secteur Jonquière, l'unité du lac Kénogami, l'unité de Saguenay secteur centre et l'unité de La Baie, identifiées sur la carte 1-12. Le portrait des paysages se base en partie sur cette étude en reprenant les grandes lignes de la caractérisation des unités de paysage dans les tableaux 1-20 à 1-23.

CARTE 1-12 | Identification des unités de paysage



Source : Lemay, étude de caractérisation et d'évaluation des paysages régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2017

TABLEAU 1-20 | Caractérisation de l'unité de paysage rivière Saguenay, secteur Jonquière

Paysage d'intérêt
Le plan d'eau de la rivière Saguenay
Le complexe de contrôle hydrique et de production électrique de la Chute-à-Caron et de Shipshaw 2 (ce panorama est visible à partir du belvédère de la pointe du parc Price).
Diagnostic
D'autres composantes donnent une signature à ce secteur : le pont d'aluminium, son esthétisme et son unicité par l'emploi de ce matériau. Globalement, la concentration des ouvrages est une leçon de l'histoire et du patrimoine industriel qu'on peut lier aux autres ouvrages d'harnachement des cours d'eau au profit de l'électrification de la production industrielle de la région. Ce paysage est un thème évocateur du développement de la région par son industrialisation.
La capacité nautique de la rivière Saguenay est actuellement sous-exploitée et constitue un potentiel significatif de découverte du paysage. Étant assez profond et plus facile d'accès, ce tronçon de la rivière Saguenay offre des avantages significatifs pour le grand public.

Source : Lemay, étude de caractérisation et d'évaluation des paysages régionaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2017

TABLEAU 1-21 | Caractérisation de l'unité de paysage lac Kénogami

Paysage d'intérêt
La route du Horst (voie cyclable associée à la Vélo route des Bleuets);
L'absence d'affichage commercial et publicitaire sur les routes d'accès au lac Kénogami;
Lieux d'appropriation collective (chapelle, ouvrages hydrauliques, quais, ponts, etc.);
La partie sud adossée au Graben, inoccupée, mais accessible par un sentier de 42 km reliant la route 175 à l'est et le mont Lac-Vert d'Hébertville-Station à l'ouest.
Diagnostic
Cette quasi-banlieue, située à près de 10 km de Saguenay, jouit d'un cadre de villégiature en milieu lacustre et bénéficie des avantages de la proximité urbaine. Une desserte urbaine dans un environnement naturel est une caractéristique distinctive de cette unité de paysage.
Toutefois, « l'équilibre entre un potentiel d'occupation résidentielle de villégiature en croissance dans un milieu riverain à risque de perdre sa qualité et sa valeur symbolique de milieu « naturel » figure comme une composante problématique de l'unité de paysage. »

Source : Lemay, étude de caractérisation et d'évaluation des paysages régionaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2017

TABLEAU 1-22 | Caractérisation de l'unité de paysage Saguenay, secteur centre

Paysage d'intérêt
La présence d'Arvida, 13 <sup>e</sup> site patrimonial déclaré au Québec;
La rivière Saguenay et les monts Valin qui dominent le panorama régional;
La route du Fjord, qui longe en grande partie la rivière Saguenay, sur plus de 16 km, jusqu'à l'arrondissement de La Baie (boulevard du Saguenay Est et Ouest, rang et chemin Saint-Martin);
La proximité des points de vue, en continu, sur la rivière Saguenay et les monts Valin;
L'accès public aux cours d'eau et la mise en contact avec la diversité du comportement du réseau hydrographique (méandres, rapides, chutes, barrages, digues, etc.);
Le contact visuel (et partiellement physique) avec les grands ouvrages de rétention des eaux et de production énergétique que sont la Chute-à-Caron et Shipshaw (parc Price, route Price, route du Pont).
Diagnostic
L'utilisation du territoire est urbaine, récréative, agricole, agroforestière et forestière. La construction du paysage urbain de Saguenay est intimement liée à l'évolution de la production industrielle dans la région. Elle se manifeste dans la prestance architecturale découlant d'un enrichissement économique, la planification de ses quartiers (patrons et ouvriers), le contrôle du territoire réservé aux industries et à leurs besoins d'approvisionnement et des espaces culturels et récréatifs [...].
L'enjeu principal repose sur une mise en valeur des divers angles d'approche du paysage [...]. Ceci relève plus d'une démarche de reconnaissance collective vers une notoriété croissante de ce paysage que de la construction d'une offre touristique. <sup>27</sup>

Source : Lemay, étude de caractérisation et d'évaluation des paysages régionaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2017

TABLEAU 1-23 | Caractérisation de l'unité de paysage Saguenay, La Baie

Paysage d'intérêt
La continuité de la route 170, du boulevard de la Grande-Baie Sud à la rue Victoria (route panoramique de rivage de 13 km);
Le mouvement des activités de navigation maritime (touristique et industrielle) et de la marée;
La proximité et la variété de parcours de promenade (réseau piétonnier urbain, sentier Eucher);
Route Verte : traversier pour les cyclistes jusqu'à Sainte-Rose-du-Nord à partir du quai de Bagotville;
Village portuaire à Bagotville.
Diagnostic
Cette unité est caractérisée par une articulation de trois types de paysage interreliés autour d'un noyau urbain. Le fjord du Saguenay avec la montagne boisée de Cap-à-l'Ouest, la plaine agricole de Laterrière/Chicoutimi et, au milieu de ces entités, la zone urbaine de La Baie. L'unité de paysage jouit d'une situation exceptionnelle au Québec avec une concentration d'espaces verts en rive qui constitue un atout paysager dont le potentiel de mise en valeur est important. Cependant, l'occupation du littoral dans le secteur de la baie des Ha! Ha! est partagée entre deux grands secteurs d'activités : un port industriel et un port de plaisance, dont la cohabitation est généralement perçue comme contradictoire.

Source : Lemay, étude de caractérisation et d'évaluation des paysages régionaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2017

<sup>27</sup> Groupe Lemay, *Études des paysages régionaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 2017

### *Les aires protégées et milieux d'intérêt*

Les aires protégées et les milieux d'intérêt jouent un rôle important dans la qualité de vie, tant par leur esthétisme que par les services qu'ils rendent au niveau de la biodiversité, des avantages qu'ils représentent dans le domaine de la santé publique, etc. Ces territoires, qui se situent en dehors des parcs et espaces verts reconnus et protégés, doivent être protégés lorsque possible, mis en valeur et intégrés au développement urbain.

La ville de Saguenay compte neuf aires protégées reconnues et légiférées par le gouvernement du Québec qui sont localisées en partie ou en totalité sur son territoire, et trois milieux naturels de conservation volontaire de nature privée. À cela s'ajoute deux territoires d'intérêt pour la création de nouvelles aires protégées dans le secteur Lac-Kénogami et neuf projets de refuges biologiques en terres publiques intramunicipales. Les aires protégées peuvent prendre la forme de réserves naturelles, d'habitats fauniques, de refuges biologiques, etc.

#### **Les aires protégées**

Les neuf aires protégées décrétées et localisées sur le territoire de Saguenay sont reconnues en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (C-61.01, LCPN), adoptée en 2002. La LCPN vise à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité en instaurant des mesures de conservation des milieux naturels complémentaires aux autres moyens existants, dont les statuts de protection sont sous la responsabilité d'autres ministères, organismes gouvernementaux ou instances régionales. Les habitats fauniques et les refuges biologiques sont aussi légiférés par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) en plus d'être reconnus par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF).

Ces aires protégées sont soumises à des restrictions sur la nature des activités autorisées. De plus, les terres comprises dans une aire protégée, inscrite au registre prévu à l'article 5 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, ne peuvent faire l'objet d'un changement de leur affectation, ni d'une vente, d'un échange ou d'une autre transaction qui modifierait leur statut de protection, à moins que le ministre de l'Environnement n'ait été préalablement consulté. Ces aires sont identifiées au tableau 1-24 et localisées sur la carte 1-13.

De plus, la Ville de Saguenay, en collaboration avec ses différents partenaires dont l'Association pour la protection du lac Kénogami (APLK), travaille à la reconnaissance de nouvelles aires protégées. Il s'agit des sites du lac Charnois et de la forêt Cyriac, situés en partie sur le territoire de Saguenay. Le territoire d'intérêt du lac Charnois, situé au nord-ouest du lac Kénogami, a une superficie projetée de 72 km<sup>2</sup> dont près de 87 % de la superficie se trouve sur le territoire de la ville de Saguenay. Le territoire d'intérêt de la forêt Cyriac, quant à lui, couvre une superficie totale de 138,8 km<sup>2</sup> dont 20 % se trouve sur le territoire de Saguenay. On compte également neuf projets de refuges biologiques exclus de la production forestière, soit un à Lac-Kénogami, trois à Jonquière, deux à Shipshaw et trois à Laterrière. Ces neuf projets couvrent une superficie totale de 1,2 km<sup>2</sup>. Les projets de refuges biologiques, définis en vertu de la LADTF, sont soustraits aux activités d'aménagement forestier, sauf exception. Les habitats de même que les espèces bénéficient d'une certaine protection. Une fois ces refuges officialisés, c'est-à-dire reconnus à titre d'aires protégées en vertu de la LCPN, ils sont alors soustraits à d'autres activités telles que l'exploitation minière, et les habitats fauniques bénéficient d'une protection permanente.<sup>28</sup> L'objectif des refuges biologiques réside dans la protection et le maintien de la biodiversité associée aux vieilles forêts. Ces refuges constituent également un outil complémentaire à la stratégie d'établissement du réseau québécois des aires protégées.<sup>29</sup> Les sites sont identifiés à la carte 1-13.

<sup>28</sup> MFFP, *Les refuges biologiques : des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec*

<sup>29</sup> MFFP, *lignes directrices relatives à la gestion des refuges biologiques (2014)*

TABLEAU 1-24 | Les aires protégées

Aire protégée	Localisation
<b>Réserve naturelle</b>	
Réserve naturelle des Monts-et-Merveilles	Chicoutimi secteur nord
<b>Habitat faunique protégé</b>	
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des Battures du Cap Saint-François	Chicoutimi secteur nord
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la Grande-Baie	La Baie
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du rang Saint-Martin	Chicoutimi
Héronnière de l'Île Verte (lac Kénogami)	Lac-Kénogami
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Cap à la Loutre	Chicoutimi/Saint-Fulgence
<b>Refuge biologique</b>	
Refuge biologique 02352R026	Lac-Kénogami
Refuge biologique 02351R065	Lac-Kénogami
Refuge biologique 02351R304	Lac-Kénogami
<b>Milieu naturel de conservation volontaire</b>	
Milieu naturel de conservation volontaire # 7028 Boisé Verdone	Chicoutimi
Milieu naturel de conservation volontaire des Falaises de Chicoutimi	Chicoutimi secteur nord
Milieu naturel de conservation volontaire des verts boisés du Fjord (nom temporaire)	Chicoutimi secteur nord

Source : Données Québec, 2019

### Les milieux d'intérêt géologique

Le site de Saint-Jean-Vianney se caractérise comme un lieu qui a marqué l'histoire de la région, du Québec et du Canada. Il s'agit d'un site géologique et historique qui doit être développé selon un concept de protection, d'éducation et de géotourisme. Il offre un cadre d'exploration et d'observation, pour les générations actuelles et futures, des caractéristiques géomorphologiques d'un glissement de terrain. Il s'agit également d'un site clé pour l'histoire de l'aménagement du territoire.

La Ville de Saguenay identifie l'ensemble du site, dont les limites apparaissent à la carte 1-13, comme site d'intérêt géologique et historique, afin de lui assurer un statut de protection, de conservation et de mise en valeur historique et scientifique. Elle travaille également de concert avec différents partenaires afin de faire reconnaître un géoparc mondial à l'UNESCO, qui comprend plusieurs géosites, dont celui de Saint-Jean-Vianney.

### Les milieux d'intérêt forestier

Saguenay, c'est aussi une forêt boréale du domaine sapinière à bouleau jaune et de nombreuses terres publiques à proximité du périmètre urbain accessibles sur de courtes distances. Sa partie sud est particulièrement occupée par la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Mars-Moulin, ainsi que par une petite superficie de la réserve faunique des Laurentides, soit le secteur de la forêt d'enseignement et de recherche Simoncouche, utilisée par le Cégep de Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Saguenay comprend également son lot d'érablières reconnues pour l'exploitation à des fins acéricoles. La Ville de Saguenay identifie également neuf milieux d'intérêt forestier répartis sur le territoire et identifiés au tableau 1-25.

TABLEAU 1-25 | Les milieux d'intérêt forestier

Nom du milieu d'intérêt	Localisation	Éléments d'intérêt forestier
Bétulaie ancienne	Laterrière	Arbres anciens et de grande envergure
Coulée Val-Lombrette	Chicoutimi	Diversité végétale arborescente (ancien arboretum)
Site écologique d'intérêt Rivière-du-Moulin	Laterrière	Ancien projet de réserve écologique
Boisé du Cégep de Jonquière	Jonquière	Proximité de quartier et potentiel d'aménagement
Coulée aux Rats-Musqués	Chicoutimi	Diversité végétale et proximité de quartier
Boisé de la Polyvalente d'Arvida	Jonquière	Diversité végétale et fréquentation de quartier
Boisé des aînés	Jonquière	Forêt mature et diversifiée, proximité de quartier
Cimetière Saint-François-Xavier	Chicoutimi	Présence d'arbres remarquables centenaires
Boisée du secteur Dubose	Jonquière	Forêt mature et proximité de quartier

Source : Comité de l'environnement Chicoutimi, Répertoire des sites à potentiel de conservation et d'aménagement, 2007

### Les milieux d'intérêt faunique

En plus des aires de concentration d'oiseaux aquatiques, Saguenay compte deux héronnières reconnues, une située à La Baie et une à Lac-Kénogami, de même que deux aires de nidification du faucon pèlerin. À noter que Saguenay est aussi une terre d'accueil de l'asclépiade commune, plante identifiée comme essentielle à la survie du monarque. D'autres milieux d'intérêt faunique sont identifiés au tableau 1-26. Ces milieux d'intérêt sont, pour la plupart, reconnus pour l'observation de la faune, l'interprétation et la sauvegarde de la biodiversité.



Photo : Ville de Saguenay

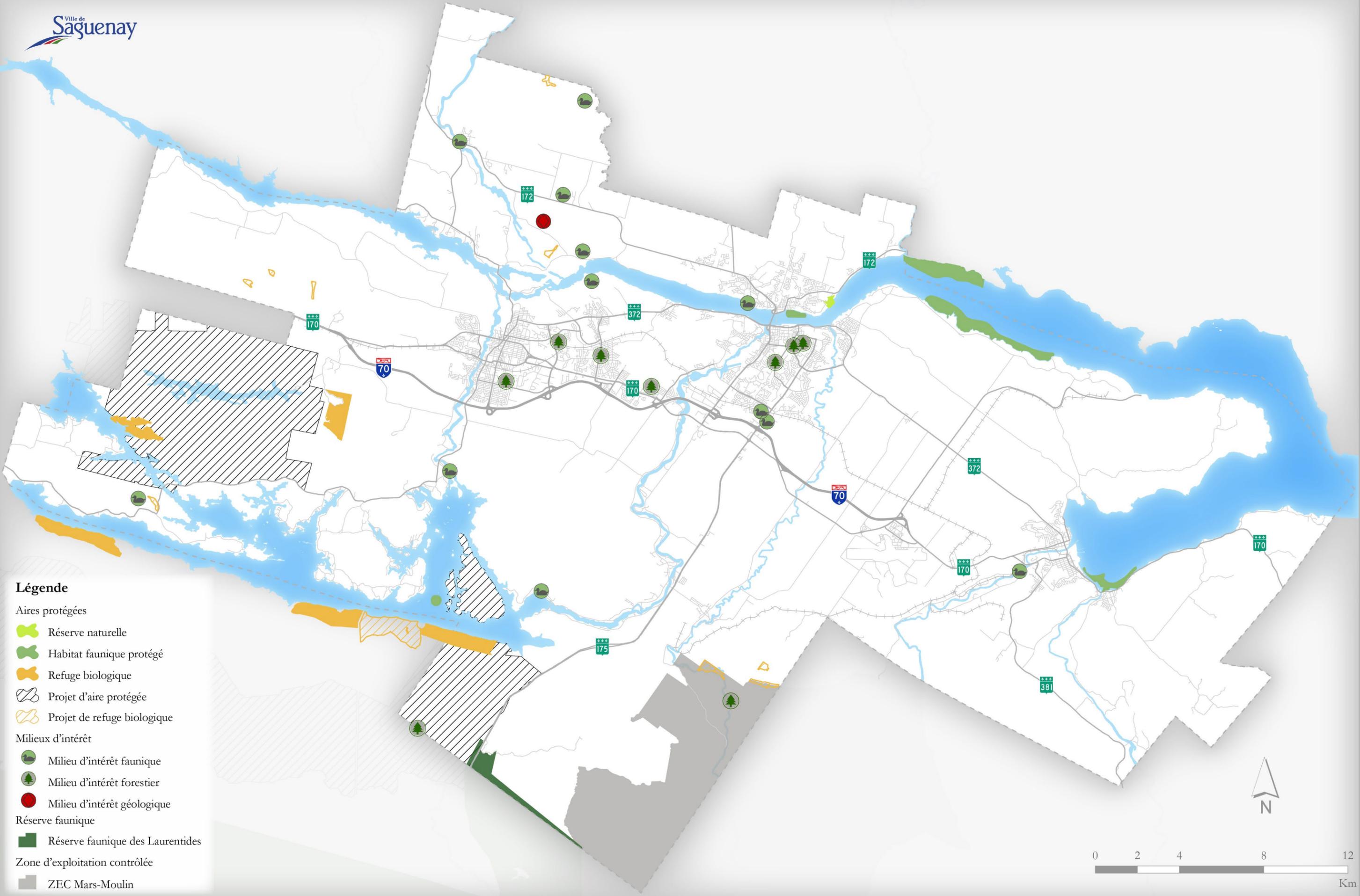
TABLEAU 1-26 | Les milieux d'intérêt faunique

Nom du milieu d'intérêt	Localisation	Éléments d'intérêt faunique
Asclépiade	Multiple	Essentielle à la survie du monarque, identifiée comme espèce en péril
Lac Marius et lac Murielle	Laterrière	Lacs fréquentés par la sauvagine
Base plein air du Portage	Laterrière	Inventaires d'amphibiens et présence de faune avienne
Baie aval au barrage Pibrac	Jonquière	Observation de faune avienne
Rivière à Mars	La Baie	Présence connue de saumon de l'Atlantique
Grand marais Est route Harvey	Shipshaw	Observation de sauvagine
Frayère éperlans arc-en-ciel	Chicoutimi	Potentiel de frayère pour l'éperlan arc-en-ciel
Lac Brûlé	Shipshaw	Observation de bernaches du Canada et faune avienne
Rivière Shipshaw	Shipshaw	Observation de faune avienne
Milieu de la route du camping	Lac-Kénogami	Observation de sauvagines, amphibiens et originaux
Étang place des Sœurs	Chicoutimi	Potentiel d'aménagement faunique pour la sauvagine

Source : Comité de l'environnement Chicoutimi, Répertoire des sites à potentiel de conservation et d'aménagement, 2007

Par le passé, chaque site d'intérêt faunique et forestier a fait l'objet d'une description détaillée et d'une caractérisation sommaire. Toutefois, certains éléments d'intérêt forestier et faunique ont aujourd'hui perdu leur vocation ou subissent des changements marqués, liés principalement aux développements résidentiels et commerciaux. De plus, les sites identifiés aux tableaux 1-25 et 1-26 sont toujours existants sur le territoire, mais ont évolué de façon plus ou moins connue.

Essentiels à la qualité de vie et au maintien de la biodiversité, ces milieux naturels sont susceptibles de présenter une grande valeur écologique et esthétique, en plus de jouer un rôle majeur pour la santé, l'éducation et les loisirs. Ils peuvent également être reconnus et aménagés dans le cadre de projets de compensation, au besoin. Les milieux d'intérêt forestier situés dans la trame urbaine sont aussi essentiels au maintien des corridors verts. Ces sites pourraient ainsi faire l'objet de vérifications plus approfondies afin de valider leur état actuel et confirmer leur potentiel de conservation pour éventuellement s'intégrer à un plan de conservation, ou encore, s'inscrire dans une volonté de mise en valeur, selon les opportunités.



**Légende**

Aires protégées

-  Réserve naturelle
-  Habitat faunique protégé
-  Refuge biologique
-  Projet d'aire protégée
-  Projet de refuge biologique

Milieus d'intérêt

-  Milieu d'intérêt faunique
-  Milieu d'intérêt forestier
-  Milieu d'intérêt géologique

Réserve faunique

-  Réserve faunique des Laurentides

Zone d'exploitation contrôlée

-  ZEC Mars-Moulin



### Le patrimoine riverain

L'hydrographie de la région a été considérée, au fil des siècles, comme étant un élément structurant pour des échanges entre les nations autochtones, la colonisation de la région, l'exploitation forestière et le transport du bois. Aujourd'hui, l'hydrographie de la région trouve son intérêt dans le développement de l'hydroélectricité et du récréotourisme. Elle permet aussi la venue des croisiéristes et est reconnue pour de nombreuses activités telles que la pêche et la navigation de plaisance. Ainsi, les plans d'eau offrent un important potentiel de mise en valeur, notamment sur les plans historique, culturel et récréotouristique. Le patrimoine riverain de Saguenay se situe aux abords des grands lacs et cours d'eau présents sur le territoire, auxquels s'ajoutent des milieux d'intérêt riverain à portée collective, identifiés à la carte 1-14.

Le Saguenay s'insère dans une formation géologique appelée « Graben du Saguenay », qui est en fait un fossé d'effondrement délimité par des escarpements de faille. Ce fossé est marqué par la présence du fjord, d'une grande plaine et d'un immense plateau en pourtour. « Le fjord du Saguenay, seul fjord du Québec méridional, s'étend sur une longueur de plus de 100 kilomètres, de la plaine jusqu'au fleuve Saint-Laurent, et forme une profonde vallée glaciaire. Ses parois escarpées qui atteignent parfois plus de 450 mètres d'altitude, ses baies encaissées, ses anses ainsi que ses vallées secondaires offrent des paysages naturels qui contribuent à en faire un secteur récréotouristique reconnu à l'échelle internationale. »<sup>30</sup>

En plus de la rivière Saguenay, sept rivières importantes sillonnent le territoire :

- **La rivière aux Sables** : qui prend sa source dans le lac Kénogami, traverse Jonquière avant de se jeter dans le Saguenay. On y retrouve différents aménagements auxquels les citoyens peuvent accéder librement (le parc de la Rivière-aux-Sables, le parc Price, Cépale, etc.).
- **La rivière Chicoutimi** : qui est utilisée à l'origine comme voie navigable pour rejoindre le lac Saint-Jean, et prend sa source dans le lac Kénogami. Elle accueille des sites de villégiature et traverse l'arrondissement de Chicoutimi pour se jeter dans le Saguenay.
- **La rivière du Moulin** : qui traverse l'arrondissement de Chicoutimi. Elle prend sa source dans la réserve faunique des Laurentides et sillonne les terres agricoles de Laterrière. Dans le milieu urbain, la rivière est mise en valeur dans le parc de la Rivière-du-Moulin. Un comité de bassin est en place et a pour mission d'améliorer la qualité de l'eau et des autres ressources du bassin versant.
- **La rivière à Mars** : qui serpente l'arrondissement de La Baie et se jette dans la baie des Ha! Ha!. Seule rivière à saumons de la ville, elle a subi plusieurs transformations à la suite des inondations de 1996. Depuis ces événements, plusieurs travaux de revégétalisation ont été effectués afin de naturaliser le cours d'eau.
- **La rivière Ha! Ha!** : qui coule dans l'arrondissement de La Baie. Tout comme la rivière à Mars, les inondations de juillet 1996 ont changé le cours de cette rivière puisqu'une digue de retenue du lac Ha! Ha! a cédé. Le delta de la rivière s'est étendu et un nouveau canyon s'est formé. Le lit et les berges de la rivière ont subi des transformations et plusieurs travaux de revégétalisation ont été effectués.
- **La rivière Valin** : qui prend sa source dans les monts Valin et se jette dans la rivière Saguenay, à la limite de la ville de Saguenay et de la municipalité de Saint-Fulgence. Une portion du cours d'eau fait partie du parc national des Monts-Valin.
- **La rivière Shipshaw** : qui est située dans l'arrondissement de Jonquière et se jette dans le Saguenay, en aval des installations électriques de Rio Tinto. Cette rivière possède des rapides qui font la joie des amateurs de descente de rivières (Club Rabaska).

<sup>30</sup> Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Portrait territorial Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 2006

Le lac Kénogami, qui se situe au pied du massif des Laurentides dans le sud de l'arrondissement de Jonquière, est également un élément important du paysage riverain. Il est bordé par la ville de Saguenay et les municipalités de Larouche et Hébertville, ainsi que par un territoire non organisé. Il est parsemé de nombreuses îles et est entouré de forêts.

Le lac Kénogami a connu de multiples usages au cours des années. D'abord, il fut le lien de transport des Amérindiens vers le lac Saint-Jean, puis au début du XX<sup>e</sup> siècle, il commence à attirer des touristes. Cependant, le niveau du lac augmente avec la construction d'un barrage pour régulariser le débit de la rivière Chicoutimi et inonde le hameau de Saint-Cyriac. À partir des années 1940, la villégiature prend son essor. On retrouve aussi le Camping Jonquière.

On identifie également, aux abords de ces cours d'eau et lacs, plus de 20 milieux d'intérêt riverain à portée collective et favorisant le contact visuel avec les plans d'eau de Saguenay, lesquels se concentrent principalement aux abords de la rivière Saguenay, de la rivière du Moulin, de la rivière aux Sables, du lac Kénogami et de la baie des Ha! Ha!. Ces milieux d'intérêt sont identifiés au tableau 1-27 et localisés sur la carte 1-14.

TABLEAU 1-27 | Les milieux d'intérêt riverain à portée collective

Milieux d'intérêt	Arrondissement	Plan d'eau
Pinède rouge du lac Kénogami	Jonquière	Lac Kénogami
Parc régional du lac Kénogami	Chicoutimi	Lac Kénogami
Pibrac et Camping Jonquière	Jonquière	Lac Kénogami
Passerelle de la Rivière-aux-Sables	Jonquière	Rivière aux Sables
Parc Price	Jonquière	Rivière aux Sables
Pinède rouge de Shipshaw	Jonquière	Rivière Saguenay
Marina de Shipshaw	Jonquière	Rivière Saguenay
Parc Centrale hydroélectrique de Shipshaw	Jonquière	Rivière Saguenay
Saint-Jean-Vianney	Jonquière	Rivière Saguenay
Sentier du Manoir du Saguenay	Jonquière	Rivière Saguenay
Mont Fortin	Jonquière	Rivière Saguenay
Chûte à Marga	Chicoutimi	Rivière Saguenay
Croix de Sainte-Anne	Chicoutimi	Rivière Saguenay
Halte de Valin	Chicoutimi	Rivière Saguenay
Zone portuaire de Chicoutimi	Chicoutimi	Rivière Saguenay
Digue du parc de la Rivière-du-Moulin	Chicoutimi	Rivière du Moulin
Méandre abandonné de la rivière du Moulin	Chicoutimi	Rivière du Moulin
Les Chutes sans nom	Chicoutimi	Rivière du Moulin
Chute de la rivière à Mars	La Baie	Rivière à Mars
Sentier Eucher	La Baie	Baie des Ha! Ha!
Embouchure de la rivière Ha! Ha! et pyramide	La Baie	Baie des Ha! Ha! / Rivière Ha! Ha!
Mont Bélu	La Baie	Baie des Ha! Ha!
Promenade du boulevard du Saguenay Est	Chicoutimi	Rivière Saguenay
Quai des Croisières	La Baie	Baie des Ha! Ha!
Projet d'aménagement du parc de la Consol	La Baie	Baie des Ha! Ha!

Source : Ville de Saguenay, 2019

### Les routes panoramiques et thématiques

Les routes panoramiques et thématiques permettent une appréciation des éléments d'intérêt dans le paysage naturel et humanisé. Elles possèdent un caractère exceptionnel en raison des points de vue qu'elles offrent, de la présence d'éléments d'intérêt historique et culturel ou de services touristiques qui les bordent. Une seule sur le territoire de Saguenay possède un statut reconnu, soit la route du Fjord. Les autres routes sont identifiées en tant que milieux d'intérêt et pourraient faire l'objet d'une reconnaissance éventuelle. Les routes panoramiques et thématiques sont identifiées à la carte 1-14.



La route du Fjord fait partie du réseau de routes et de circuits touristiques du Québec. « Une route touristique se définit comme un trajet à suivre le long d'un chemin pittoresque, axé sur une thématique distinctive et qui relie un certain nombre de sites touristiques évocateurs et ouverts aux visiteurs. »<sup>31</sup> Sur le territoire de la ville de Saguenay, la route du Fjord emprunte, du côté nord du Saguenay, la route de Tadoussac, pour ensuite traverser sur la rive sud et poursuivre sa course vers La Baie et Petit-Saguenay. Elle permet aux visiteurs de demeurer en contact avec le patrimoine culturel, historique et naturel unique de la région et sert de lien entre les différentes composantes distinctives. Elle permet également la mise en valeur du majestueux fjord et des paysages exceptionnels qui ceinturent son pourtour. C'est un élément considérable pour l'offre touristique régionale.

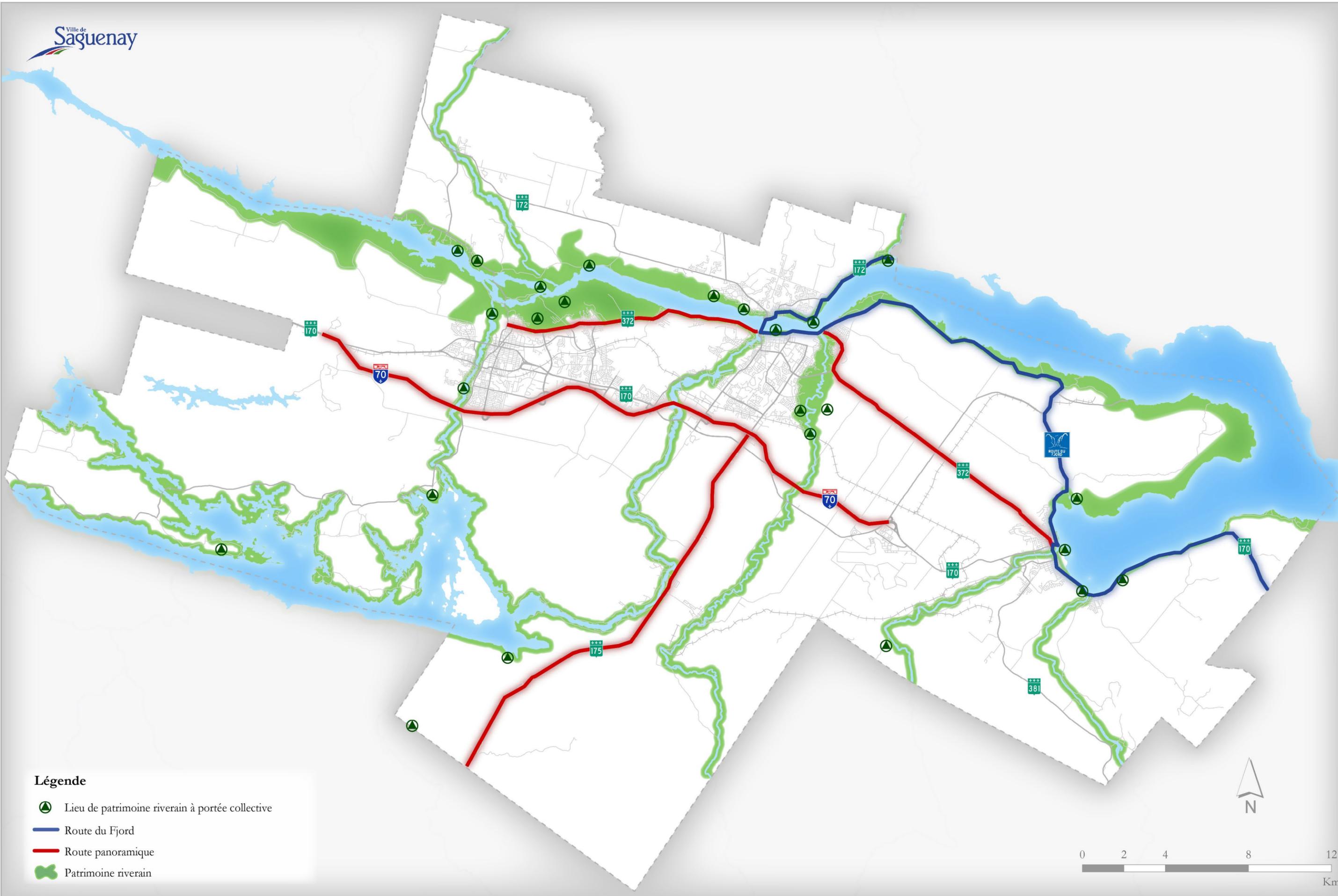
Parmi les routes panoramiques à caractère significatif, notons :

- La route 175 : elle constitue la principale porte d'entrée de la ville et offre des points de vue panoramiques sur cette dernière et sur les monts Valin.
- L'autoroute de l'aluminium (autoroute 70) : elle se déploie dans l'axe est-ouest de Saguenay et offre des percées visuelles sur différentes fonctions urbaines et rurales.
- La route panoramique locale : les boulevards du Saguenay, Saint-Jean Baptiste et de la Grande-Baie assurent quant à eux le lien interne entre les trois arrondissement de Saguenay et témoignent, par ces paysages humanisés, du développement de la région.

Saguenay possède également des sites qui témoignent de l'occupation du territoire et du développement industriel du Québec. Ces sites ont une valeur patrimoniale exceptionnelle et pourraient faire l'objet de routes thématiques reconnues officiellement. Ce sont :

- La route des fourrures du Domaine-du-Roy : conduisant de Tadoussac au Lac-Saint-Jean puis à la Baie d'Hudson, en empruntant les rivières Saguenay, Chicoutimi et le lac Kénogami;
- La route du patrimoine industriel : reliant Chambord au Parc Saguenay-Saint-Laurent, en passant par Dolbeau, Riverbend, Iles-Malignes, Arvida, la Base des Forces canadiennes Bagotville et Port-Alfred ainsi que par les centrales hydroélectriques sur les rivières Saguenay, Chicoutimi, aux Sables et Shipshaw.

<sup>31</sup> Ministère des Transports, *Politique de signalisation touristique – Routes et circuits touristiques*, 2006



Légende

-  Lieu de patrimoine riverain à portée collective
-  Route du Fjord
-  Route panoramique
-  Patrimoine riverain



### Les affleurements rocheux et les ravins

Les affleurements rocheux dispersés sur le territoire sont des bosses cristallines précambriennes analogues à celles des hautes terres des Laurentides. Elles sont pour la plupart recouvertes par des peuplements de conifères<sup>32</sup> visibles qui améliorent la qualité du paysage sur une grande partie du voisinage où ils se localisent. Ces lieux deviennent partie intégrante des milieux de vie et agrémentent ceux-ci. Préserver le milieu naturel et le caractère public de ces présences vertes en milieu urbain est aujourd'hui essentiel à la qualité de vie.

Le drainage de la plaine marine argileuse se fait grâce à un réseau de ravins profonds. Quelques-uns peuvent atteindre une longueur de plus de quatre kilomètres. Ils présentent pour la plupart un profil transversal en berceau et un fond relativement plat. La Ville a acquis au fil des ans, différents ravins jugés importants, selon les opportunités et certains ont même fait l'objet d'aménagements tels que des sentiers piétonniers.

### La canopée urbaine

La canopée urbaine comprend autant les boisés urbains que les plantations dans l'emprise de rue ou à l'intérieur des espaces minéralisés, tels que les grandes aires de stationnement. De 2008 à 2018, la superficie de boisés en milieu urbain à Saguenay a diminué de 2,6 km<sup>2</sup>.

Quoique difficilement chiffrable, la valeur d'une forêt ou d'un arbre demeure élevée en raison des effets provoqués par leur présence en milieu urbain. Au niveau purement économique, des études tendent à démontrer que cette valeur est d'autant plus importante en secteur urbanisé. De plus, d'autres expertises ont démontré qu'une propriété située à proximité d'arbres a une valeur immobilière augmentée de 5 à 18 %.<sup>33</sup> De même, les artères bordées d'arbres génèrent 12 % plus de profit au niveau commercial.<sup>34</sup> On dénombre également de nombreux services écologiques rendus par la canopée urbaine, tels que la protection de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des îlots de chaleur. La canopée participe également à la qualité de vie en améliorant les paysages urbains dans les milieux de vie. Elle constitue donc une composante fondamentale de la notion de ville au cœur d'un parc naturel.

Les efforts doivent porter d'une part sur leur protection et leur mise en valeur, et d'autre part sur l'augmentation de la plantation d'arbres dans la trame urbaine et dans les nouveaux développements. La Ville de Saguenay a d'ailleurs mis sur pied un comité de verdissement qui a pour mission de travailler à l'élaboration d'une politique permettant la conservation et l'augmentation de la canopée urbaine.

<sup>32</sup> Dufour, J., Lemieux, G.-H., *L'aménagement des berges, ravins et monts urbains dans la conurbation du Haut-Saguenay, vers un espace plus fonctionnel*, 1978

<sup>33</sup> Groupe BC2, *Quelle est la valeur de la forêt urbaine ?*

<sup>34</sup> Glenn Castanheira, *L'urbanisme : clé de la résilience du commerce*, 2018

### *Les contraintes naturelles*

Il importe de déterminer toute zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telles les zones d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain ou d'autre cataclysme, ou pour des raisons de protection environnementale des milieux humides et hydriques.

La Ville de Saguenay tient à assurer une gestion préventive relativement aux contraintes naturelles en présence sur le territoire. En ce sens, elle doit prendre les mesures nécessaires pour contrôler l'utilisation du sol dans les aires de contraintes naturelles et, ainsi, assurer la santé et la sécurité des personnes et des biens tout en assurant la protection de l'environnement. Les zones de contraintes impliquent certaines restrictions au développement dans une optique de développement durable et responsable.

### **Les zones inondables**

L'inondation se traduit par le débordement d'un plan d'eau de son lit habituel, soit en raison de précipitations abondantes, d'une crue éclair, de la fonte rapide des neiges ou encore de la présence d'embâcles. Les zones inondables sont des étendues situées de part et d'autre d'un plan d'eau qui deviennent occupées lorsqu'une inondation survient. Une cote de récurrence faisant écho au niveau de probabilité d'occurrences d'un tel événement dans le temps a été attribuée à ces zones. Il s'agit soit des cotes de récurrence de 100 ans (zone de faible courant) ou de 20 ans (zone de grand courant).

Le gouvernement du Québec a transmis à la Ville la cartographie officielle des zones à risques d'inondation sur le territoire. Celles-ci sont situées le long des plans d'eau suivants :

- La rivière aux Sables;
- La rivière Chicoutimi;
- La rivière du Moulin;
- La rivière à Mars;
- La rivière Ha! Ha!;
- Le lac Kénogami.

Le cadre normatif et les plans identifiant la zone inondable sont présentés dans le chapitre 7 | Le document complémentaire.

### **Les milieux humides et hydriques**

Les milieux humides et hydriques, tels que définis par la réglementation provinciale, font référence à des éléments du territoire d'origine naturelle ou anthropique qui se distinguent par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire. Les milieux humides et hydriques peuvent prendre la forme de lacs, de cours d'eau, de rives, de plaines inondables, d'un étang, d'un marais, d'un marécage, d'une tourbière ou de tout autre milieu identifié comme tel. Ce sont des composantes naturelles servant à régulariser les débits d'eau, à filtrer les éléments polluants et parfois, à capter une part importante de GES émis dans l'environnement.

Les milieux humides couvrent une superficie d'environ 123 km<sup>2</sup>, ce qui représente près de 11 % du territoire de la ville de Saguenay. Une grande partie des milieux humides et hydriques du territoire de Saguenay sont situés à l'extérieur des milieux urbains. Néanmoins, une superficie de 6,69 km<sup>2</sup> se retrouve à l'intérieur des périmètres urbains.

Les milieux humides et hydriques comprennent également les composantes relatives aux rives, au littoral et aux plaines inondables situés sur son territoire. Ce réseau détient une importance capitale en ce qui a trait non seulement au paysage, au maintien de la biodiversité et aux possibilités récréatives, mais également en ce qui concerne l'alimentation en eau potable de la ville. La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables adoptée par le gouvernement du Québec s'applique à tous les lacs et cours d'eau, à débit tant régulier qu'intermittent.

La cartographie et le cadre normatif seront intégrés au chapitre 7 | Le document complémentaire lors de l'adoption du plan régional des milieux humides et hydriques.

### **Les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain**

Les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et pouvant affecter la sécurité publique coïncident plus particulièrement avec les escarpements (talus et ravins) argileux. Elles ont une pente généralement supérieure à 25 % et présentent des conditions favorisant les décrochements et les affaissements. Ces zones, en raison de leurs caractéristiques, doivent être développées et aménagées avec précaution afin de minimiser les risques. Pour protéger les citoyens et leurs biens, il importe de contrôler l'occupation du sol et les travaux dans la pente, d'éviter toute surcharge dans le haut des talus et toute excavation à leur pied, ce qui pourrait agir comme facteur déclencheur d'un glissement de terrain. Des mesures sont prises afin de contrôler les interventions susceptibles d'être affectées par un glissement de terrain.

Le cadre normatif et les plans identifiant les zones de contraintes liées au glissement de terrain sont présentés au chapitre 7 | Le document complémentaire.

### **Les parois rocheuses**

Les secteurs de parois rocheuses à risque de décrochement connus et réglementés sont localisés principalement dans le secteur nord de Chicoutimi et au lac Kénogami. Les zones à risque de chute de blocs sont délimitées et des mesures sont prises par la Ville afin d'y limiter les constructions.

Le cadre normatif et les plans identifiant ces zones de décrochement de roc sont présentés au chapitre 7 | Le document complémentaire.

## *Les contraintes liées à la santé et à la sécurité publique*

### **La gestion intégrée de l'eau**

Le territoire de Saguenay s'insère à l'intérieur d'une vaste zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) qui couvre une superficie de plus de 15 000 km<sup>2</sup>. Ce découpage par zones de gestion intégrée assure que l'ensemble des bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance de l'eau. Cette gestion intégrée prend en compte l'ensemble des activités qui ont lieu sur le territoire et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'eau. Le bassin versant de Saguenay correspond au territoire sur lequel toutes les eaux de surface s'écoulent vers un même point, soit la rivière Saguenay.

La mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour l'ensemble du bassin de Saguenay est assurée par l'organisme de bassins versants (OBV) du Saguenay, en collaboration avec les différents acteurs régionaux. L'OBV assure également la réalisation, la mise en œuvre et le suivi du plan directeur de l'eau. Ce plan vise d'une part, une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants de Saguenay et, d'autre part, se veut un outil de connaissance en ce qui a trait aux divers enjeux liés à la gestion de l'eau.

### **Les sites de prélèvement des eaux**

Saguenay compte cinq sites de prélèvement d'eau souterraine et trois sites de prélèvement d'eau de surface sur son territoire servant à alimenter les citoyens en eau potable. Ces sites sont en fait des cours d'eau ou des nappes d'eau souterraine et s'accompagnent d'aires de protection dont la superficie varie en fonction du type de prélèvement et des caractéristiques géophysiques du territoire.

Les sites et installations de prélèvement d'eau de surface sont situés sur la rivière aux Sables (1 site) et la rivière Chicoutimi (2 sites). Les sites de prélèvement d'eau souterraine se trouvent le long du bassin de la rivière à Mars (7 puits), dans le bassin de la rivière du Moulin à Laterrière (2 puits), au lac Kénogami (1 puits) et en bordure de la rivière Saguenay, à Shipshaw (1 puits). Le lac Kénogami est le réservoir d'eau potable desservant environ 70 % de la population de la ville de Saguenay. On retrouve également un site de prélèvement au lac de l'Aqueduc, situé sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, qui dessert une partie de la population de la rive nord de Saguenay.

La Ville reconnaît que certaines affectations du territoire, les événements potentiels et les activités de nature anthropique sont susceptibles d'affecter la qualité de l'eau disponible. En ce sens, un contrôle des activités s'avère essentiel dans les aires de protection identifiées dans la cartographie.

De plus, la problématique environnementale mondiale, liée entre autres à la recharge des nappes phréatiques, pourrait avoir des conséquences à long terme sur la quantité d'eau disponible. Des réflexions devront être entamées afin de répondre aux besoins futurs en termes de quantité et de qualité de l'eau potable. Dans le cadre de la stratégie québécoise de l'eau, le ministère a mis en place un Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) obligeant les municipalités à analyser la vulnérabilité des prises d'eau potable d'ici 2021.

Les sites de prélèvement accompagnés de leurs aires de protection et du cadre normatif sont identifiés dans le chapitre 7 | Le document complémentaire.

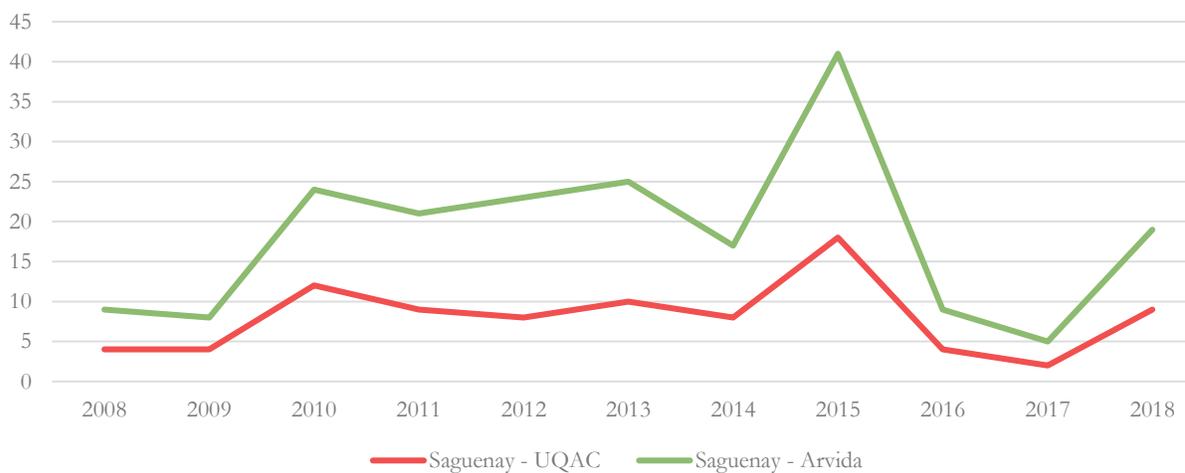
### **Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les contaminants atmosphériques**

Les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre proviennent en majeure partie du transport, des industries, des bâtiments et d'autres activités d'origine humaine. À l'heure actuelle, des transitions s'amorcent dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de l'énergie, de l'industrie et de la

conception de bâtiments afin d'orienter les efforts vers l'atteinte des cibles de réduction de GES fixées par les gouvernements. Saguenay a entrepris, en 2018, de réaliser l'inventaire collectif des GES de la Ville et entend se doter de cibles et de mesures de compensation afin de stabiliser et de réduire les émissions de GES conformément aux objectifs du plan de développement durable.

En l'absence de mesures de mitigation, ces émissions vont entraîner des conséquences pour les populations, les écosystèmes et l'économie et poseront des défis majeurs pour la santé publique. Selon les résultats de l'indice de la qualité de l'air (IQA) relevée à partir des deux stations de suivi de 2008 à 2018, Saguenay connaît en moyenne dix jours par année caractérisés par une mauvaise qualité de l'air à Arvida, et en moyenne huit par année dans la Cité du Savoir et de la Santé (UQAC). La figure 1-30 illustre la variation annuelle du nombre de jours au cours desquels la qualité de l'air est dite « mauvaise »<sup>35</sup>.

FIGURE 1-30 | Variation du nombre de jours au cours desquels la qualité de l'air est « mauvaise »



Source : MELCC, 2019

Les contaminants atmosphériques les plus significatifs et susceptibles d'avoir une influence sur la qualité de l'air à Saguenay sont les particules fines ( $PM_{2,5}$ ) provenant du chauffage au bois, et le dioxyde de soufre ( $SO^2$ ) en provenance des activités industrielles<sup>36</sup>. Le ministère exerce une surveillance continue de ces composantes dans l'air de Saguenay, y compris l'ozone ( $O^3$ ). Ces trois contaminants sont connus pour leurs effets néfastes sur la santé humaine, en particulier sur les fonctions respiratoires, et peuvent affecter les tissus adipeux. Ils contribuent notamment à l'effet de serre, au smog, aux précipitations acides, à la dégradation des végétaux, etc. Ces effets dépendent de la concentration des contaminants et de la durée de l'exposition à ceux-ci.

<sup>35</sup> Note : L'indice de la qualité de l'air (IQA) est calculé à partir des cinq contaminants suivants : l'ozone, les particules fines, le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote et le monoxyde de carbone.

<sup>36</sup> Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, L'indice de la qualité de l'air (IQA) en statistiques

## Les changements climatiques et la vulnérabilité du territoire

Plusieurs phénomènes issus des dérèglements climatiques sont attendus dans les prochaines années selon les rapports publics du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Certains éléments méritent d'être considérés dans la planification territoriale tels que :

- Augmentation projetée des températures de 1 à 2 °C d'ici 2100 (GIEC, 2014)<sup>37</sup>;
- Hausse du niveau moyen des mers de 1 à 2 mètres d'ici 2100 (GIEC, 2014; PNAS, 2019);
- Diminution du couvert de glace et augmentation de l'érosion côtière;
- Changement dans les régimes de précipitation hivernale et estivale;
- Incidences sur les rendements économiques (valeurs foncières, agriculture, pêche, tourisme) etc.;
- Migration des espèces vers le nord et déploiement des espèces envahissantes et nuisibles.

En matière de sécurité civile, les problématiques associées aux événements météorologiques et climatiques extrêmes sont en croissance. Le niveau de vulnérabilité d'un milieu urbanisé face aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes dépend en partie de la densité de sa population et des modes de vie, de ses infrastructures et activités socioéconomiques en zones dangereuses, et de l'aménagement du territoire qui y est effectif (MSP, 2014; ONERC, 2010; ONU-Habitat, 2011). Analyser cette vulnérabilité permet de déceler les secteurs qui doivent être ciblés et analysés plus finement afin d'atténuer la sensibilité, lorsqu'il est possible de le faire, ou d'améliorer l'adaptation de la population et des infrastructures face à un risque climatique.

### Les îlots de chaleur urbains et vagues de chaleur

Un îlot de chaleur urbain est un secteur urbanisé où les températures sont plus élevées que dans les secteurs environnants. Il résulte des choix d'aménagement des milieux de vie, notamment la minéralisation des surfaces. Saguenay compte environ 27 km<sup>2</sup> soumis aux îlots de chaleur urbains, soit 2,4 % de la superficie totale de son territoire. Il s'agit le plus souvent de stationnements, de routes ou de bâtiments. De plus, une part importante de la population de Saguenay est située dans des secteurs de forte vulnérabilité socioéconomique face aux vagues de chaleur. Les îlots de chaleur et l'indice de vulnérabilité aux vagues de chaleur sont identifiés à la carte 1-15.

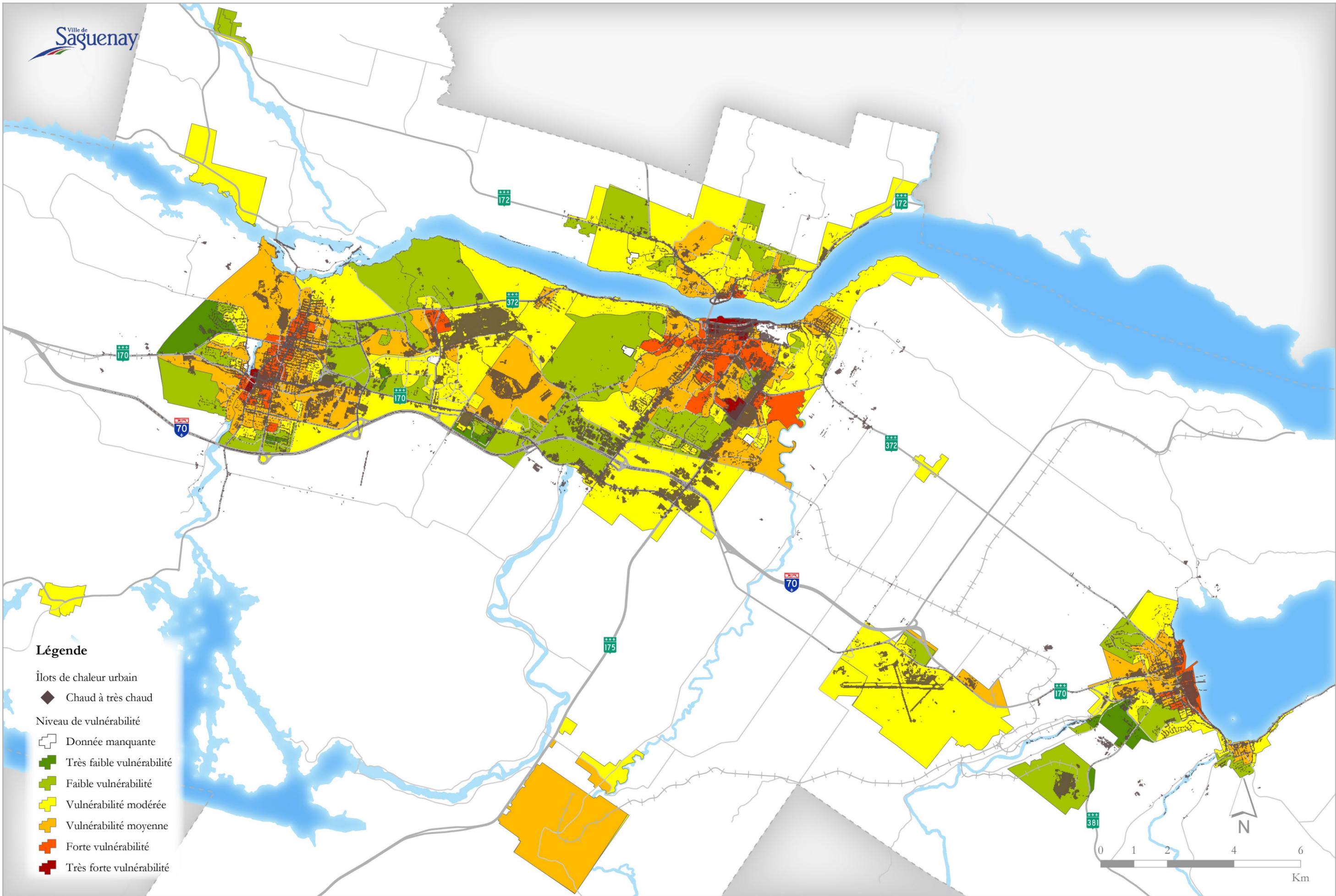
La présence d'îlots de chaleur urbains dans des secteurs à forte vulnérabilité face aux vagues de chaleur est susceptible d'entraîner des conséquences sur la qualité de vie et la santé des citoyens. Lors de la vague de chaleur de 2010, 22,6 % des personnes décédées résidaient dans un îlot de chaleur urbain, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à la période de 2005 à 2009. L'âge moyen des personnes décédées pendant la vague de chaleur était de 73 ans pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean<sup>38</sup>. Dans le cadre de la surveillance des incidences des vagues de chaleur sur la santé, l'INSPQ a enregistré, à l'été 2018, une hausse significative de 14 % des admissions à l'urgence pour la région durant ces périodes<sup>39</sup>.

Il existe plusieurs mesures d'atténuation qui doivent être prises en compte dans les pratiques d'aménagement et de planification, telles que l'augmentation de la canopée et de la végétation, l'aménagement de structures ombragées, la présence de plans d'eau, etc., qui contribuent à créer des îlots de fraîcheur sur le territoire urbanisé. La Ville de Saguenay travaille étroitement avec l'organisme Eureko! pour financer des projets visant l'aménagement d'îlots de fraîcheur grâce à une subvention du Fonds vert du gouvernement du Québec.

<sup>37</sup> Note : Selon des scénarios d'émission de GES plus pessimistes, les températures pourraient augmenter de 4 à 7 °C d'ici 2100 (GIEC).

<sup>38</sup> NSPQ, Évaluation du Fichier hebdomadaire des décès pour l'estimation des impacts des vagues de chaleur, 2015

<sup>39</sup> NSPQ, Surveillance des impacts des vagues de chaleur extrême sur la santé au Québec à l'été 2018, 2018



**Légende**

Îlots de chaleur urbain

◆ Chaud à très chaud

Niveau de vulnérabilité

□ Donnée manquante

■ Très faible vulnérabilité

■ Faible vulnérabilité

■ Vulnérabilité modérée

■ Vulnérabilité moyenne

■ Forte vulnérabilité

■ Très forte vulnérabilité

### La hausse du niveau des mers et l'érosion côtière

L'évolution du climat entraînera, selon les prévisions du GIEC, une hausse du niveau moyen des mers d'ici 2100. Cette hausse combinée à la réduction du couvert de glace peut augmenter les risques d'érosion côtière. Le bassin de la rivière Saguenay est contigu et connecté au fleuve Saint-Laurent, et donc susceptible de connaître les effets anticipés de la hausse du niveau marin qui affecte la côte est du Canada.

Il existe des études sectorielles sur les effets de la hausse du niveau moyen des mers, basées sur des probabilités en fonction de scénarios d'émissions. À l'heure actuelle, il est difficile de déterminer avec certitude les conséquences de la hausse des niveaux marins à Saguenay. Des études sont en cours afin de mieux cibler les secteurs pouvant être davantage touchés par une éventuelle hausse du niveau marin, les incidences liées à celle-ci et les mesures à privilégier. En effet, certaines mesures d'atténuation peuvent être mises en place dans des secteurs stratégiques, telles que la végétalisation, l'alimentation en sable et la création de zones tampons.

### Les autres aléas météorologiques

Selon la définition du ministère de la Sécurité publique, un aléa hydrométéorologique peut prendre plusieurs formes sur le territoire, telles que des orages violents, des ondes de tempêtes, des températures extrêmes, des vents violents et autres. Ces aléas sont susceptibles d'entraîner une vulnérabilité des infrastructures et des bâtiments, en plus d'induire une pression sur les services publics. En 2017, plusieurs épisodes de grêle ont frappé la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, occasionnant des dommages aux infrastructures et aux cultures. En plus des résidences, des commerces et des véhicules touchés, de nombreux producteurs agricoles ont subi les contrecoups de cet aléa : ce sont quelque 215 entreprises ayant subi des pertes indemnisables qui ont reçu des sommes totalisant 2,8 millions de dollars de la Financière agricole.<sup>40</sup> Le déluge de 1996 quant à lui, avait engendré 1,5 milliard de dollars de dommages et avait causé l'évacuation de 16 000 personnes.<sup>41</sup>

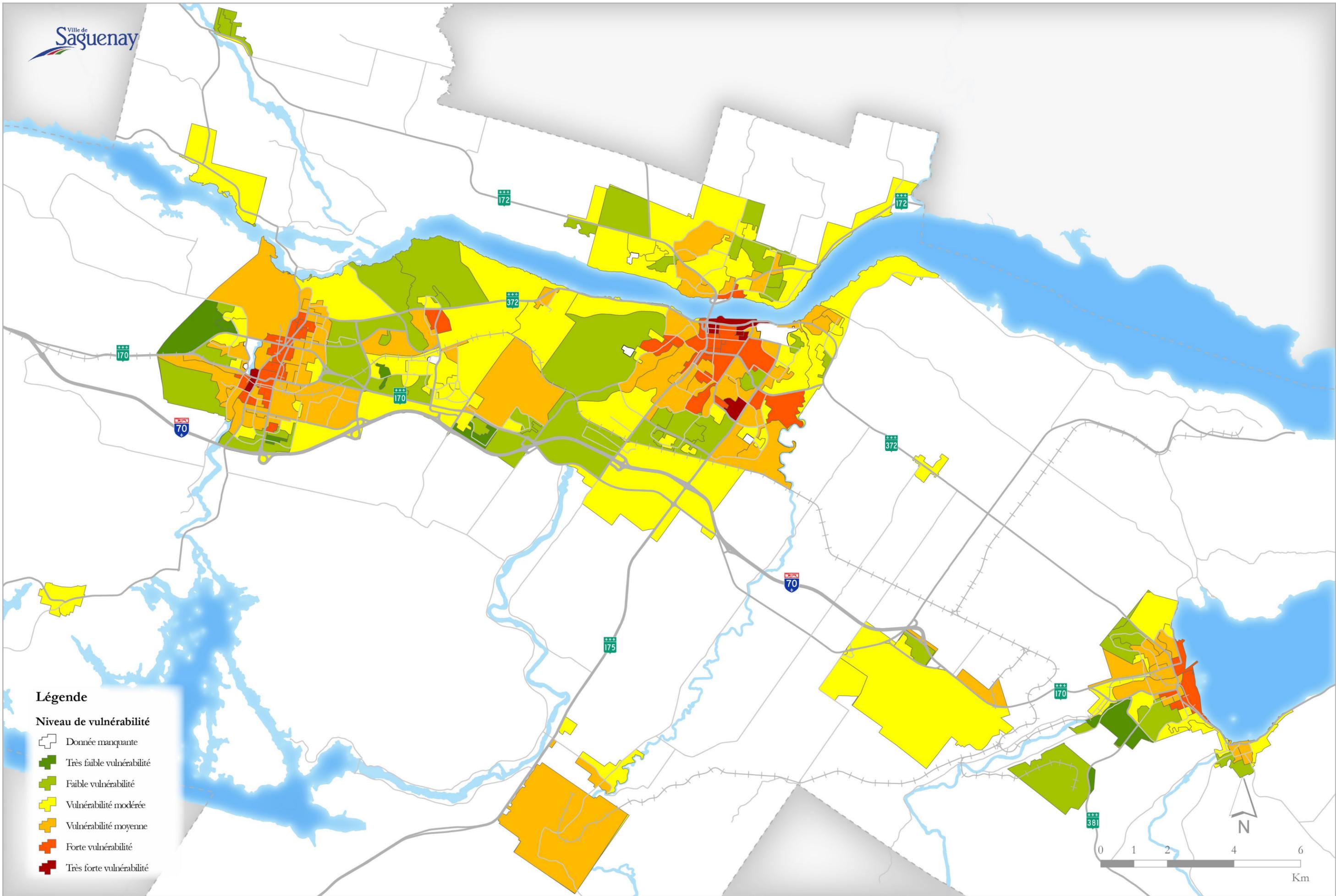
La vulnérabilité de la population exposée peut varier selon les différents secteurs du territoire et en fonction des actions ou du développement réalisé.<sup>42</sup> La carte 1-16 identifie des secteurs de vulnérabilité socioéconomique face aux aléas hydrométéorologiques. Cette vulnérabilité peut être tributaire de plusieurs indicateurs relatifs à l'âge, la situation familiale et économique, mais également relative à l'âge des bâtiments et à l'accessibilité aux principaux services publics. À l'heure actuelle, les villes sont appelées à fournir les efforts nécessaires pour atténuer la vulnérabilité et augmenter la résilience des communautés face aux changements climatiques.

Dans un contexte de développement durable, il importe de localiser et de connaître les secteurs de vulnérabilité socioéconomique et, dans la mesure du possible, de localiser les sites susceptibles d'être davantage touchés par ces aléas afin d'intégrer des projets d'aménagement adaptés.

<sup>40</sup> Service Québec, *Bilan de l'assurance récolte 2017 : région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 2018

<sup>41</sup> Bibliothèque et Archives Canada, *SOS ! Les catastrophes au Canada*

<sup>42</sup> Ministère de la Sécurité publique, *Concepts de base en sécurité civile*, 2009



Légende

Niveau de vulnérabilité

- Donnée manquante
- Très faible vulnérabilité
- Faible vulnérabilité
- Vulnérabilité modérée
- Vulnérabilité moyenne
- Forte vulnérabilité
- Très forte vulnérabilité

## Les composantes du milieu bâti

Les composantes du milieu bâti façonnent le territoire et leur identification est essentielle dans un exercice de planification. Parfois une opportunité et parfois une contrainte, il est important de bien faire état de leur localisation et de leurs caractéristiques dans le développement du territoire. Parmi les composantes du milieu bâti, nous traiterons des sites archéologiques, du patrimoine bâti, des contraintes anthropiques, des équipements et des infrastructures présents sur le territoire.

### *Les sites archéologiques*

Plusieurs sites archéologiques présents sur le territoire de Saguenay sont documentés et identifiés à la carte 1-17. Seuls deux sites sont mis en valeur et visibles dans le paysage, soit ceux de la Pulperie de Chicoutimi et du Poste-de-traite-de-Chicoutimi.

#### **(DcEs-4) – La rivière Chicoutimi**

- Emplacement : au fond de la rivière Chicoutimi et au nord de l'autoroute 70, à l'est du chemin de la Réserve
- Propriétaire : site public (eau) à proximité d'une propriété privée
- Trouvailles : vase iroquoien du Saint-Laurent provenant d'un site de portage sur la rivière Chicoutimi
- Classement : aucun classement particulier

#### **(DcEs-3) – La Pulperie de Chicoutimi**

- Emplacement : à proximité de la rivière Chicoutimi et de la rue Dubuc à Chicoutimi
- Propriétaire : Corporation du musée du Saguenay
- Trouvailles : pièces industrielles, ancien four à noyaux et base du cubilot et de nombreux bâtiments
- Classement : site patrimonial québécois et site historique national du Canada

#### **(DcEs-1) – Le Poste-de-Traite-de-Chicoutimi**

- Emplacement : à l'embouchure de la rivière Chicoutimi (rive ouest)
- Propriétaire : Ville de Saguenay
- Trouvailles : anciennes fondations, fracas de verre, clous, etc.
- Classement : site patrimonial québécois et site historique national du Canada

#### **(DbEr-1) - La Poterie Charles-Belleau**

- Emplacement : à proximité du chemin Saint-Anicet à La Baie
- Propriétaire : terrain privé
- Trouvailles : plusieurs sortes de poteries, coin de la maison, puits, etc.
- Classement : certains objets ont une reconnaissance au Répertoire des biens culturels du Québec (RPCQ)

#### **(DcEv-10) – Lac Ouiqui**

- Emplacement : sur les berges du lac Ouiqui à proximité du lac Kénogami
- Propriétaire : terrain privé
- Trouvailles : pierre à fusil intacte trouvée en 1973
- Classement : aucun classement particulier

**(DbEt-1) – Lac Kénogami 1**

- Emplacement : à l'extrémité est du lac Kénogami
- Propriétaire : terrain privé
- Trouvailles : huit objets au total (tuyau de pipe, fourneau de pipe, grattoir)
- Classement : aucun classement particulier

**(DbEs-1) – Lac Kénogami 2**

- Emplacement : sur la rive est de la rivière Chicoutimi à proximité de l'embouchure du lac Kénogami
- Propriétaire : terrain privé
- Trouvailles : objets en pierre transformés (déchets de taille de pierre - éclats)
- Classement : aucun classement particulier

**(DbEs-2) – Laterrière – Rivière du Moulin**

- Emplacement : situé aux abords de la rivière du Moulin à Laterrière
- Propriétaire : terrain privé
- Trouvailles : carré de maçonnerie, pièces de métal et de verre, pipe à tabac de l'occupation euro-qubécoise
- Classement: aucun classement particulier

**Le patrimoine bâti**

Saguenay compte de nombreux lieux, bâtiments ou ensembles architecturaux présentant un intérêt d'ordre historique ou culturel. Ces éléments, témoins de notre histoire, doivent être préservés et mis en valeur pour être légués aux générations futures. Le patrimoine de Saguenay se distingue par son architecture résidentielle (maisons de compagnies et maisons de notables), commerciale (de style Art déco), industrielle et institutionnelle (religieuse), faisant de Saguenay un haut lieu du patrimoine moderne.

Les éléments d'intérêt historique et culturel du patrimoine bâti sont présentés selon leur niveau de reconnaissance patrimoniale (nationale, provinciale et municipale). Le tableau 1-28 résume les statuts de reconnaissance par palier de gouvernement.

**TABLEAU 1-28 | Les niveaux de reconnaissance patrimoniale**

Niveau	Statut
Nationale	Lieux historiques nationaux du Canada désignés
	Site historique national de génie civil
Provinciale	Site patrimonial déclaré
	Site patrimonial classé
	Immeubles patrimoniaux classés
Municipale	Sites patrimoniaux cités
	Immeubles patrimoniaux cités

Source : Ville de Saguenay, 2019

Les lieux, sites ou immeubles sur le territoire de Saguenay qui possèdent un statut juridique sont les suivants :

#### **Lieux historiques nationaux du Canada désignés**

Saguenay compte quatre lieux historiques nationaux du Canada désignés :

- Le Hangar d'alerte de la Base des Forces canadiennes de Bagotville;
- Le complexe industriel de la Pulperie de Chicoutimi;
- Le Poste-de-Traite-de-Chicoutimi;
- L'ancienne cité d'Arvida.

#### **Site historique national de génie civil**

Saguenay compte un site historique national de génie civil :

- Le pont d'aluminium d'Arvida.

#### **Site patrimonial déclaré**

Saguenay compte un site patrimonial déclaré, soit la plus haute forme de reconnaissance patrimoniale qui peut être attribuée au Québec :

- Le site patrimonial d'Arvida.

#### **Site patrimonial classé**

Saguenay compte un site patrimonial classé :

- Site patrimonial du Sacré-Cœur.

#### **Immeubles patrimoniaux classés**

- Saguenay compte dix immeubles patrimoniaux classés :
- Église de Saint-Marc-de-Bagotville;
- Église du Sacré-Cœur;
- Presbytère du Sacré-Cœur;
- Moulin du Père-Honorat (également accompagné d'une aire de protection décrétée);
- Église de Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception;
- Presbytère de Notre-Dame-de-Laterrière;
- Cimetière de Notre-Dame-de-Laterrière;
- Chapelle de l'Oratoire-Saint-Joseph;
- Maison Price;
- Ancien couvent des Sœurs-Antoniennes-de-Marie.

#### **Sites patrimoniaux cités**

- Saguenay compte 51 sites patrimoniaux cités :
- Site du patrimoine du Barachois-de-Grande-Baie;
- Site du patrimoine de l'Église-Notre-Dame-de-La-Baie;
- Site du patrimoine du Barrage-de-la-Rivière-à-Mars;
- Site du patrimoine de la Maison-John-Kane;
- Site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Saint-Alexis-de-Grande-Baie;
- Site du patrimoine du Vieux-Grande-Baie (secteur Prince-Albert);
- Site du patrimoine du Vieux-Grande-Baie (secteur Saint-Pascal);
- Site du patrimoine du Quai-de-Grande-Baie;

- Site du patrimoine des Maisons-Ouvrières-de-la-Papeterie-de-Port-Alfred;
- Site du patrimoine des Maisons-des-Cadres-de-la-Papeterie-de-Port-Alfred;
- Site du patrimoine de l'Ancien-Collège-Saint-Édouard-de-Port-Alfred;
- Site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Saint-Édouard-de-Port-Alfred;
- Site du patrimoine du Vieux-Bagotville (secteur Victoria);
- Site du patrimoine du Vieux-Bagotville (secteur Albert/Bagot);
- Site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Saint-Alphonse-de-Bagotville;
- Site du patrimoine de la Rue-de-la-Fabrique-de-Bagotville;
- Site du patrimoine de l'Ancienne-Académie-Saint-Alphonse-de-Bagotville;
- Site du patrimoine du Quai-Agésilas-Lepage;
- Site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Saint-Marc-de-Bagotville;
- Site du patrimoine des Écorceurs-de-l'Anse-à-Benjamin;
- Site du patrimoine de la Scierie-Georges-Abel-Tremblay;
- Site du patrimoine de l'ancien pouvoir électrique de Bagotville (7400, chemin des Chutes);
- Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Isidore;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Nom-de-Jésus;
- Site du patrimoine de l'Église-du-Christ-Roi;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Antoine;
- Site du patrimoine de la place de l'Église-Sacré-Cœur;
- Site du patrimoine de la rue du Séminaire;
- Site du patrimoine du Bassin;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Sainte-Claire;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Luc;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Sainte-Anne;
- Site du patrimoine du Manoir-Julien-Édouard-Alfred-Dubuc et du Château-John-Murdoch;
- Site du patrimoine du Cimetière de Saint-François-Xavier;
- Site du patrimoine du Monastère-des-Augustines-de-la-Miséricorde-de-Jésus et du monument Price;
- Site du patrimoine de la Chapelle-de-Saint-Cyriac;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Georges;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Raphaël;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Dominique;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Laurent;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Andrew-et-Saint-John;
- Site du patrimoine de l'Église-de Saint-James-The-Apostle;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Sainte-Famille;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Jacques;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Mathias;
- Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Jean-Vianney;
- Site du patrimoine du noyau institutionnel d'Arvida;
- Site du patrimoine de la ville construite en 135 jours;
- Site du patrimoine du secteur du Manoir du Saguenay;
- Site du patrimoine du secteur de la rue Neilson;
- Site du patrimoine du centre-ville d'Arvida.

### Immeubles patrimoniaux cités

Saguenay compte 39 immeubles patrimoniaux cités :

- 4202, chemin Saint-Jean;
- Maison Dufour, 4362, chemin Saint-Jean;
- Croix de chemin, 1892, chemin Saint-Antoine;
- Croix de chemin, 8540, chemin de la Batture;
- Maison Abel-Bergeron, 8782, chemin de la Batture;
- Croix du Cap-Saint-Alexis;
- 691, 1<sup>re</sup> Rue;
- Maison et magasin Damase-Hudon, 1223-1233, rue Bagot;
- Maison Charles-Gobeil, 4803-4805, chemin Saint-Martin;
- Ancienne école du rang Saint-Martin, 5122, chemin Saint-Martin;
- Croix de chemin, 5132, chemin Saint-Martin;
- 5283, chemin Saint-Martin;
- 5382, chemin Saint-Martin;
- Maison Françoise-Simard, 1722, chemin Saint-Joseph;
- Croix de chemin, 1722, chemin Saint-Joseph;
- 3982, chemin Saint-Joseph;
- 3883, chemin Saint-Joseph;
- 3783, chemin Saint-Joseph;
- Maison Didyme-Bouchard, 1755, boulevard de la Grande-Baie Nord;
- Chapelle Bluteau, 2255, boulevard de la Grande-Baie Nord;
- Calvaire Charles-Perron, 2470, boulevard de la Grande-Baie Nord;
- Maison Xavier-Lavoie, 3334, chemin des Chutes;
- Chapelle, 4053, chemin des Chutes;
- Four à pain, 4022, chemin des Chutes;
- 1562-1566, rue Bagot;
- 1981-1983, rue Bagot;
- 2183, rue Bagot;
- Hangars numéros 2 et 3 de la Base des Forces canadiennes Bagotville;
- Ancienne école Saint-François-Xavier, 272, rue du Séminaire;
- Ancienne maison Gertrude-McLeod, 679, rue Racine Est;
- Édifice Thomas-Zozyme-Cloutier, 184, rue Jacques-Cartier Est;
- Monastère et chapelle des Servantes du Très-Saint-Sacrement, 379, rue Saint-Sacrement;
- Maison Petit, 1000, boulevard Sainte-Geneviève;
- Maison Jean-Maurice-Coulombe, 4850, route Desmeules;
- Maison d'animation sociale et culturelle, 4014, rue de la Fabrique;
- Ancienne résidence des Frères du Sacré-Cœur, 2240, rue Montpetit;
- Le pont d'aluminium;
- Église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, 1802, rue Wohler;
- Ancien marché d'Arvida, 2850, place Davis.

### Les autres immeubles et sites d'intérêt

La Ville de Saguenay identifie également les sites et les immeubles qui ne possèdent pas de statut juridique de reconnaissance et de protection patrimoniale, mais dont la valeur patrimoniale justifie leur reconnaissance, leur protection et leur mise en valeur. Les autres immeubles et sites d'intérêt sont présentés par territoire d'origine.

#### Arrondissement de La Baie

Dans le secteur de l'ancien village de Grande-Baie, les immeubles et les sites qui présentent une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- Cimetière protestant, rue Alexis-Simard;
- 3502, rue Prince-Albert;
- Monument Art de l'an 2000.

Dans le secteur de l'ancienne cité de Port-Alfred, les immeubles et les sites qui présentent une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- 811, 2<sup>e</sup> Rue;
- 1482, 6<sup>e</sup> Avenue;
- 662, boulevard de la Grande-Baie Sud;
- 691, boulevard de la Grande-Baie Sud;
- Cimetière Saint-Édouard, avenue du Port.

Dans le secteur de l'ancien village de Bagotville, les immeubles et les sites qui présentent une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- 931-933, rue Bagot (maison J.-H.-Duchesne);
- 260, boulevard de la Grande-Baie Nord.

Dans le secteur de l'ancienne paroisse Saint-Alexis, les immeubles et les sites qui présentent une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- Cimetière Saint-Antoine, chemin Saint-Antoine;
- Cimetière Saint-Alexis, 4163, rue Coulombe.

Dans le secteur de l'ancienne paroisse Bagotville, les immeubles et les sites qui présentent une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- 7392, chemin de l'Aéroport;
- 1582, rue Bagot;
- Cimetière Saint-Alphonse, boulevard de la Grande-Baie Nord;
- 2593, chemin du Plateau Nord (maison Lionel-Gagnon).

#### Arrondissement de Chicoutimi

Dans le secteur de l'ancien village de Rivière-du-Moulin, les immeubles et les sites présentant une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- École Immaculée-Conception, 165, rue de l'École;
- Ancienne caserne de pompiers, 109, rue Jean-Langevin;
- Ancien Institut familial et ancien Monastère des Sœurs du Bon-Conseil, 700, rue Racine Est;
- 1377, boulevard Renaud;
- 834-836, boulevard du Saguenay;

- 868-872, boulevard du Saguenay;
- 878, boulevard du Saguenay;
- 972, boulevard du Saguenay;
- Motel au Parasol, 1287, boulevard du Saguenay;
- 47, rue Saint-Isidore.

Dans le secteur du Vieux-Chicoutimi, les immeubles et les sites ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- Barrage de Chicoutimi, rue Price Ouest;
- Maison provinciale des Sœurs du Bon-Conseil, 424, rue Bégin;
- Ancien palais de justice, 202, rue Jacques-Cartier Est;
- École Lafontaine, 475, rue Lafontaine;
- Hôtel du Fjord, 241, rue Morin;
- Prison de Chicoutimi, 225, rue Price Est;
- Hôtel de ville de Saguenay, 201, rue Racine Est;
- Ancien bureau de poste, 497, rue Racine Est;
- Chalet du club nautique, 531, boulevard du Saguenay;
- Chalet du parc de la place d'Armes, 700, rue Bégin;
- Pont Sainte-Anne;
- Magasin M.-Faucher, 155, rue Bossé;
- Ancien bureau de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, 94 rue Jacques-Cartier Est;
- Magasin Émile-Couture, 49, rue Jacques-Cartier Ouest;
- Atelier Émile-Couture, 61, rue Jacques-Cartier Ouest;
- Ancien édifice de la Compagnie de téléphone du Saguenay, 306, rue Lafontaine;
- Édifice John-Murdock, 19-23, rue Racine Est;
- Édifice Justin-Maltais, 28, rue Racine Est;
- Édifice Dinovitzer, 120, rue Racine Est;
- Édifice Laflamme, 317, rue Racine Est;
- Ancienne banque Canadienne Nationale, 360, rue Racine Est;
- Édifice William-Tremblay, 365, rue Racine Est;
- Ancienne banque Molson, 376, rue Racine Est;
- Ancienne banque Provinciale du Canada, 387, rue Racine Est;
- Magasin Gilbert et Frères, 397, rue Racine Est;
- Édifice Gagnon Frères, 400, rue Racine Est;
- Édifice Lessard sur la Côte, 403, rue Racine Est;
- 415-419, rue Racine Est;
- Édifice Joseph-O. Gagnon, 457, rue Racine Est;
- Hôtel Chicoutimi, 460, rue Racine Est;
- Ancienne gare, 412, boulevard du Saguenay;
- Ancien bureau de la Compagnie électrique du Saguenay, 296, rue Tessier;
- 361, rue Bégin;
- 167, rue Bossé;
- 243, rue Dubuc;
- Maison J.-E.-Perron, 37, rue Jacques-Cartier Est;
- Maison Thomas-Zozyme-Cloutier, 174, rue Jacques-Cartier Est;

- 219, rue Jacques-Cartier Est;
- Maison Onésime-Tremblay, 282, rue Jacques-Cartier Est;
- Maison J.-E.-A-Dubuc, 358, rue Jacques-Cartier Est;
- 396-398, rue Jacques-Cartier Est;
- Maison M.G. Boivin, 466, rue Jacques-Cartier Est;
- Maison W.-H.-Giroux, 351, rue Labrecque;
- Maison Xavier-Néron, 355, rue Lafontaine;
- Maison Thomas-Boivin, 375, rue Lafontaine;
- 15, rue Lorne Ouest;
- 159, rue Price Est;
- 165, rue Price Est;
- Édifice William-Gauthier, 128, rue Price Ouest;
- 249, rue Price Ouest;
- Maison J.-C.-Gagné, 261, rue Price Ouest;
- 269, rue Price Ouest;
- 277, rue Price Ouest;
- 286, rue Price Ouest;
- 297, rue Price Ouest;
- 300, rue Price Ouest;
- 306, rue Price Ouest;
- Maison Adélarde-Riverin, 85, rue Racine Est;
- Maison Cloutier, 517, rue Racine Est;
- Maison John-Murdock, 24, rue Racine Ouest;
- 38-40, rue Racine Ouest;
- 48-52, rue Racine Ouest;
- 58, rue Racine Ouest;
- 66, rue Racine Ouest;
- 365, rue Ross;
- 368, rue Ross;
- 419, côte Saint-Ange;
- 122-124, rue Saint-Antoine;
- 134-138, rue Saint-Antoine;
- 144-146, rue Saint-Antoine;
- 154, rue Saint-Antoine;
- 158-160, rue Saint-Antoine;
- Maison Robert-Claveau, 282, rue Saint-Vallier;
- 500, rue Taché.

Dans le secteur nord de Chicoutimi, les immeubles et les sites ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- 48, rue de la Croix;
- 2289, rue Roussel;
- Maison Gagnon, 2355, rue Roussel;
- 2464, rue Roussel;
- Ancien hôtel de ville de Chicoutimi-Nord, 2589, rue Roussel;
- 2621-2625, rue Roussel;
- 2635, rue Roussel;
- 2731, rue Roussel;
- Croix de Sainte-Anne.

Dans le secteur de l'ancienne paroisse Chicoutimi, les immeubles et les sites ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- École Dominique-Racine, 985, rue Bégin;
- Institut Saint-Georges, 1101, rue Bégin;
- Grand Séminaire, 679, rue Chabanel;
- Maison mère des Sœurs Antoniennes-de-Marie, 927, rue Jacques-Cartier Est;
- Ancien orphelinat des Petites Franciscaines de Marie (pavillon Sagamie de l'UQAC), 930, rue Jacques Cartier Est;
- Pavillon Murdock, 815, rue Murdock;
- Ancienne villa Saint-Ignace, 1200, boulevard du Saguenay;
- Hôtel-Dieu Saint-Vallier, 305, rue Saint-Vallier;
- Cégep de Chicoutimi, 534, rue Jacques-Cartier Est;
- Monument Notre-Dame-du-Saguenay, rue Jacques-Cartier Est;
- Maison Paul-Marie-Côté, 722, rue Jacques-Cartier Est;
- Maison Gobeil, 485, rue de Normandie;
- 1619, chemin de la Réserve;
- 2993, rang Sainte-Famille;
- 1887, boulevard Saint-Jean-Baptiste;
- 2228, boulevard Saint-Jean-Baptiste;
- 2691, boulevard Saint-Jean-Baptiste;
- 3371, rang Saint-Joseph;
- 3128, rang Saint-Martin;
- 3232, rang Saint-Martin;
- 4529, rang Saint-Martin;
- 670-672, chemin Sydenham;
- Secteur résidentiel du Foyer coopératif de Chicoutimi.

Dans la paroisse Laterrière, les immeubles et les sites qui ont une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- Maison Lavoie, 5740, chemin de l'Église;
- Maison Boily, 3822, chemin de l'Église;
- Maison Lucien-Lavoie, 5084, chemin Saint-Isidore;
- Maison Potvin, 6001, boulevard Talbot;
- Maison Rodrigue-Girard, 6182, boulevard Talbot;
- 5851, chemin du Portage-des-Roches Nord;
- 5769, chemin du Portage-des-Roches Nord;
- Chapelle, 5935, chemin du Portage-des-Roches Nord;
- Chalet Dubuc, 4057, chemin du Portage-des-Roches Sud;
- Barrage du Portage-des-Roches;
- Croix de chemin, 4280, chemin de l'Église (P.E. Simard);
- Croix de chemin, carrefour Saint-Isidore/du Royaume (famille Collard);
- Croix de chemin, 4499, chemin Saint-Pierre (famille J. Belley);
- Site archéologique près du Portage-des-Roches.

Dans le village de Laterrière, les immeubles et les sites qui ont une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- Maison Gauthier, 722, rue Gauthier;
- Maison Gagné, 6048, rue Notre-Dame;
- Ancien magasin Philippe-Munger, 6049, rue Notre-Dame;
- Maison Fournier, 6221, rue Notre-Dame;
- Maison Bélanger, 6290, rue Notre-Dame;
- Maison Émond, 6296, rue Notre-Dame.

### Arrondissement de Jonquière

Dans le secteur Lac-Kénogami, les sites et les immeubles qui ont une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- 8337, route de Kénogami;
- 6199, chemin du Quai.

Dans l'ancienne paroisse Jonquière, un seul bâtiment présente une valeur patrimoniale exceptionnelle, soit :

- Maison Marguerite-Belley, 2780-2782, rue Saint-Dominique.

Dans le secteur du Vieux-Jonquière, les immeubles et les sites qui ont une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- École René-Trefflé-Gauthier, 2385, rue des Cyprès;
- École Marguerite-Belley, 4080, boulevard Harvey;
- Chapelle du centre hospitalier de Jonquière, 2230, rue de l'Hôpital;
- École Sainte-Marie-Médiatrice, 2196, rue Perrier;
- Ancien pensionnat Saint-Dominique, 2295, rue Saint-Dominique;
- Ancien hôtel de ville de Jonquière, 2354, rue Saint-Dominique;
- Immeuble fédéral, 2489, rue Saint-Dominique;
- Patro de Jonquière, 2565, rue Saint-Dominique;
- École Saint-Jean-Baptiste, 2176, rue Saint-Edmond;
- Cégep de Jonquière, 2505, rue Saint-Hubert;
- Ancienne académie Saint-Michel, 3936, rue Saint-Pierre, et la grande croix de bois;
- Centre culturel du Mont-Jacob (Centre national d'exposition, salle Pierrette-Gaudreault et croix);
- Vestiges du moulin Joseph-Perron sur les berges de la rivière aux Sables;
- Ferme Onésime-Lavoie, 3981, rue Archambault;
- 3973, rue Chesnier;
- 989, rue Fontaine;
- 3993, rue Fontaine;
- 4008, rue Fontaine;
- 3976, rue de la Loire;
- 2245, rue Montpetit;
- 2185, rue Pasteur;
- Ancien magasin Légaré meubles, 2342, rue Saint-Dominique;
- 2365, rue Saint-Dominique;
- 2498, rue Saint-Dominique;
- 2514, rue Saint-Dominique;
- 2518, rue Saint-Dominique;
- 2522, rue Saint-Dominique;
- 2532, rue Saint-Dominique;

- 2566, rue Saint-Dominique;
- 2570, rue Saint-Dominique;
- 3982, rue Sainte-Jeanne-d'Arc;
- 3985, rue Sainte-Jeanne-d'Arc;
- 3993, rue Sainte-Jeanne-d'Arc;
- 4009, rue Sainte-Jeanne-d'Arc;
- 3955, rue Saint-Pascal;
- 4005, rue Saint-Pascal;
- 3916, rue Soucy;
- 4000, rue du Vieux-Pont;
- 4114, rue du Vieux-Pont.

Dans le secteur Kénogami, les immeubles et les sites qui ont une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- Ancien hôtel de ville de Kénogami, 3765, rue du Roi-Georges;
- Ancienne académie Sainte-Famille, 3720, rue du Roi-Georges;
- Bureau de poste de Kénogami, 3803, rue du Roi-Georges;
- Parc commémoratif Price;
- Usine des Produits forestiers Résolu;
- Quartier des Anglais;
- Quartier ouvrier;
- 3873, rue du Roi-Georges;
- 1886, rue Saint-Paul;
- 3672, rue Viens.

Dans le secteur Arvida, les immeubles et les sites qui ont une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

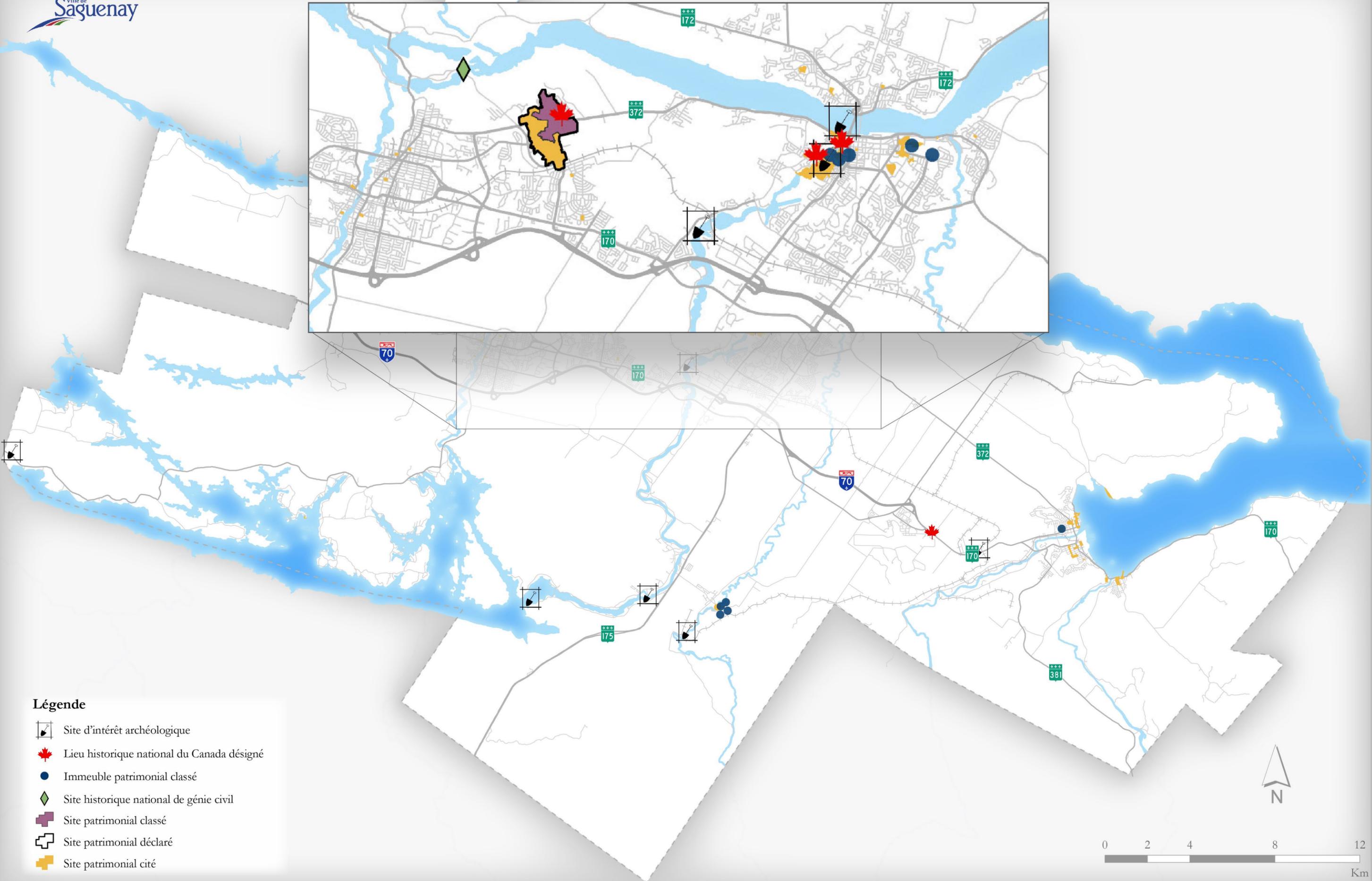
- Centrale hydroélectrique Shipshaw-2, route de la Dam-Deux;
- Centrale hydroélectrique de la Chute-à-Caron, chemin Saint-André;
- Centre de recherche et de développement Alcan, rue Hall;
- Ancienne gare d'Arvida, 2048, rue de Neuville;
- Ancien hôpital général du Saguenay, 1841, rue Deschênes;
- École Notre-Dame-de-l'Assomption, 2075, rue Hudson;
- Polyvalente d'Arvida, 2195-2215, boulevard Mellon;
- Édifice administratif de la compagnie Alcan, boulevard Mellon;
- Les installations industrielles Rio Tinto et autres;
- Croix d'aluminium d'Arvida;
- Croix de chemin, rue Mathias;
- Les secteurs résidentiels des quartiers Saint-Jacques, Saint-Mathias et Saint-Philippe construits par Alcan et la Wartime Housing.

Dans le secteur Saint-Jean-Eudes, les immeubles qui ont une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- 2185, rue Tourangeau;
- 2193, rue Tourangeau.

Dans le secteur Shipshaw/Saint-Jean-Vianney, le site et l'immeuble qui ont une valeur patrimoniale exceptionnelle sont :

- Le site du glissement de terrain de Saint-Jean-Vianney;
- La croix localisée au carrefour de la route Coulombe et du chemin Saint-Léonard.



**Légende**

-  Site d'intérêt archéologique
-  Lieu historique national du Canada désigné
-  Immeuble patrimonial classé
-  Site historique national de génie civil
-  Site patrimonial classé
-  Site patrimonial déclaré
-  Site patrimonial cité



### Les terrains contaminés

Selon les données du ministère, Saguenay compte plusieurs terrains contaminés et présentant un potentiel de contamination nécessitant des vérifications, soit un total de 521 terrains répertoriés en 2019. De ces sites, 90 % se trouvent à l'intérieur du périmètre urbain. Les données sur les terrains contaminés ayant un potentiel de contamination sont mises à jour annuellement.

TABLEAU 1-29 | Terrains contaminés ou présentant un potentiel de contamination

Contamination	Nombre de terrains	Superficie (m <sup>2</sup> )
Terrains contaminés inscrits au registre foncier	49	16 700 000
Terrains inscrits au répertoire du MELCC	204	
Terrains potentiellement contaminés	268	
Total	521	

Source : MELCC et Ville de Saguenay, 2019

Ces terrains ont généralement été contaminés par des activités industrielles ou commerciales actuelles ou passées, ou encore par des déversements accidentels. Toutefois, certains peuvent être redéveloppés à des fins commerciales, institutionnelles ou résidentielles, suivant une décontamination du site.

### L'activité minière

Il existe plus de 80 sites d'extraction de matières minérales sur le territoire de Saguenay. Les contraintes associées à l'exploitation de ces sites découlent principalement des vibrations induites, de l'émission de poussières, du camionnage et du bruit des équipements et des opérations. La Ville de Saguenay reconnaît la présence de droits miniers sur son territoire.

TABLEAU 1-30 | Composantes relatives aux sites et aux droits miniers sur le territoire

Composante	Nombre de terrains
Baux non exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface	1
Baux exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface	1
Baux miniers	0
CLAIMS	104
<b>Site de substance minérale de surface (SMS)</b>	
Sites SMS ouverts	2
Sites SMS ouverts sous conditions	19
Sites SMS en traitement	2
Mines et projets	0
<b>Indices, gîtes, mines et carrières</b>	
Pierre architecturale ou industrielle	42
Substances métalliques	9
Substances non métalliques	4

Source : MERN, GESTIM et SIGÉOM, 2019

### *Les contraintes anthropiques*

Les contraintes anthropiques induites par les immeubles, équipements et activités humaines sont susceptibles, dans certaines circonstances, de nuire à la santé, à la sécurité et au bien-être des personnes et de causer des dommages aux propriétés environnantes. Les contraintes anthropiques peuvent prendre plusieurs formes. Il peut s'agir d'émanations régulières de fumée, poussière, odeur, vapeur ou gaz, de radiations ou de bruits, pouvant causer des dommages continus ou un risque d'accident impliquant des conséquences graves.

Les contraintes anthropiques proviennent majoritairement des principales voies de circulation et d'infrastructures de transport, des zones et des parcs industriels ou espaces spécialisés, des sites d'extraction de matières minérales et des terrains contaminés ou potentiellement contaminés. L'identification de ces composantes est essentielle au maintien de la santé, de la sécurité et du bien-être des personnes, de même qu'à la protection de l'environnement, en plus de permettre une harmonisation des usages sur le territoire. Les contraintes anthropiques sont présentées à la carte 1-18.

#### **Les réseaux de transport majeurs**

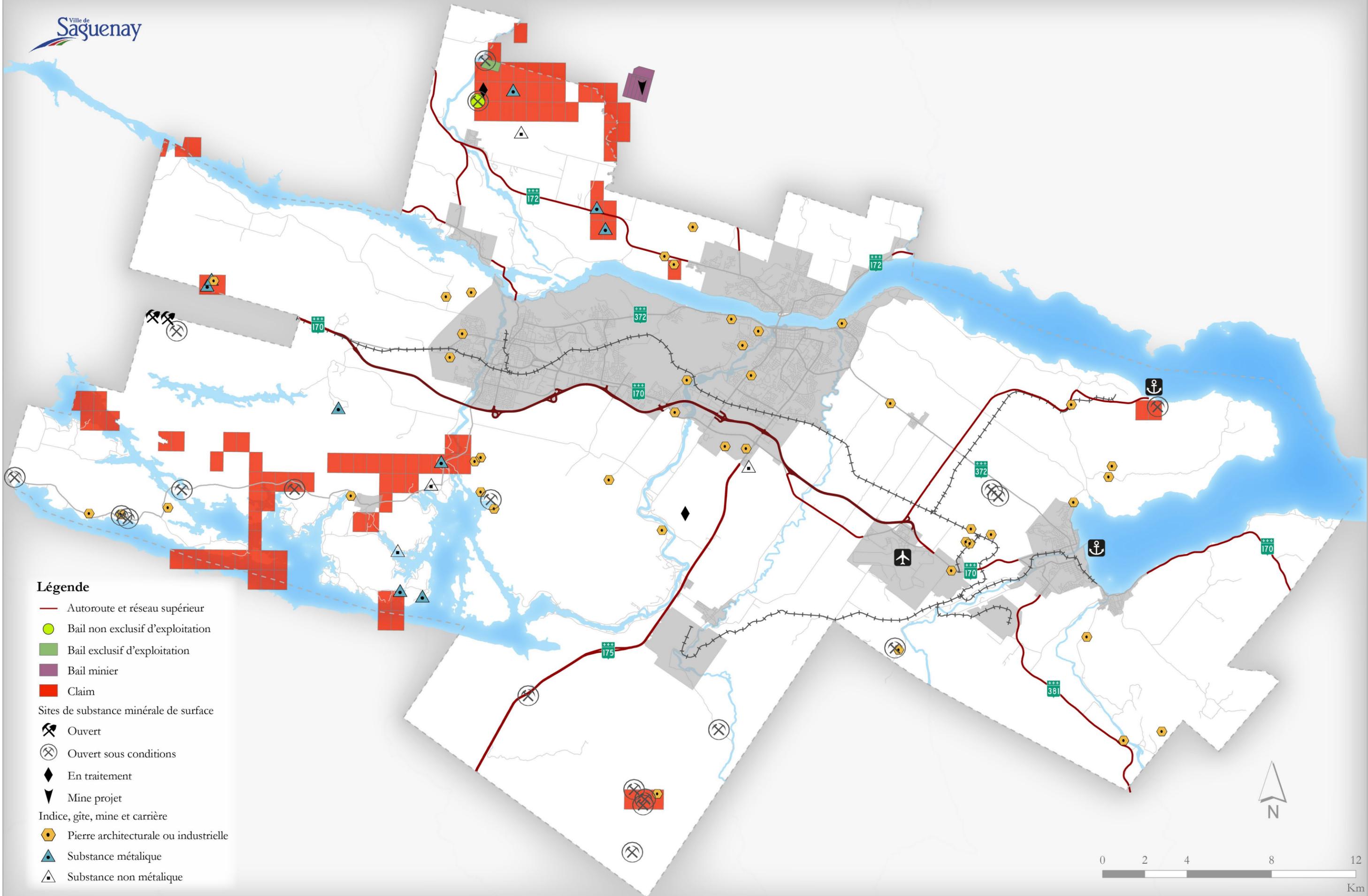
Les contraintes à l'occupation du sol produites par les voies de circulation sont reliées au bruit et à la poussière induite par la circulation autoroutière. Le bruit aux abords des autoroutes est une préoccupation majeure du ministère des Transports du Québec. Le bruit relatif à la circulation peut avoir des incidences sur la qualité de vie des citoyens. Le ministère des Transports du Québec recommande un niveau de bruit extérieur de 55 dB comme seuil acceptable pour les usages sensibles au bruit, soit les usages de nature résidentielle, récréative et institutionnelle. La voie concernée sur le territoire de Saguenay est l'autoroute 70. Il s'avère pertinent d'exiger la mise en place de mesures d'atténuation appropriées pour tout nouveau projet résidentiel ou de tout autre usage sensible. De même, le réseau routier supérieur est également identifié comme une source de contraintes anthropiques. Les voies concernées sont :

- La route 175 à l'extérieur du périmètre urbain;
- La route 170 à l'extérieur du périmètre urbain;
- La route 172 à l'extérieur du périmètre urbain;
- La route 381 à l'extérieur du périmètre urbain;
- Le chemin de la Grande-Anse - Port de Grande-Anse assurant un lien entre la route 170 et le port de Grande-Anse et le futur parc industriel régional.

Les dispositions relatives au territoire à proximité de l'autoroute et du réseau routier supérieur sont définies au chapitre 7 | Le document complémentaire.

De plus, la présence de l'aéroport et de la Base des Forces canadiennes (BFC) de Bagotville doit aussi être considérée comme une source de contrainte, notamment en ce qui a trait au bruit et aux contaminants découlant du transport aérien. Afin de réduire les incidences sur la population, des heures de vol sont prévues et, exceptionnellement, les autorités militaires préviennent la population des mouvements d'aéronefs en soirée. Une zone pour le péril aviaire est définie autour des installations en vertu du règlement de zonage de l'aéroport de Bagotville et de la Loi sur l'aéronautique.

Le réseau ferroviaire constitue également un générateur de bruit important pouvant avoir des répercussions sur la qualité de vie. Des mesures sont mises de l'avant afin de réduire ces incidences : réduction de la vitesse en milieu urbain, préemption par signal lumineux aux passages à niveau en milieu urbain permettant l'abolition du sifflet de train, sifflet directionnel sur les artères principales, etc.



**Légende**

- Autoroute et réseau supérieur
- Bail non exclusif d'exploitation
- Bail exclusif d'exploitation
- Bail minier
- Claim
- Sites de substance minérale de surface
-  Ouvert
-  Ouvert sous conditions
- ◆ En traitement
-  Mine projet
- Indice, gîte, mine et carrière
-  Pierre architecturale ou industrielle
-  Substance métallique
-  Substance non métallique



## *Les infrastructures*

Les infrastructures réfèrent aux ouvrages et aux réseaux, la plupart du temps d'utilité publique. Certaines infrastructures peuvent également être susceptibles de générer des contraintes sur le territoire, par exemple les infrastructures destinées à la gestion des matières résiduelles, des eaux usées et de la neige usée. La liste des infrastructures est présentée au chapitre 8 | Annexes.

### **Les réseaux de transport d'énergie**

Le territoire de Saguenay est traversé par plusieurs lignes de transport d'énergie et accueille plusieurs postes de transformation. On peut également y retrouver des barrages, des digues et des centrales. Ce réseau appartient à la fois à Hydro-Québec, Hydro-Jonquière (Ville de Saguenay), Rio Tinto et Produits forestiers Résolu. On dénote également la présence d'un réseau de gaz appartenant à Énergir. Les principales infrastructures et équipements reliés aux réseaux de transport d'énergie sont décrits dans cette section.

### **Les ouvrages de retenue**

Saguenay compte 35 ouvrages de retenue d'importance érigés sur les différents plans d'eau du territoire. Ces ouvrages peuvent prendre la forme de digues, de barrages ou de centrales hydroélectriques et leur classification diffère en fonction de leur vulnérabilité et des conséquences en cas de rupture. Le barrage de classe « A » présente la plus grande vulnérabilité ou les plus grandes conséquences en cas de rupture, alors que les barrages de classe « E » présentent la plus faible vulnérabilité et les plus faibles conséquences en cas de rupture.

### **Les réseaux électriques**

Les équipements majeurs de transport d'énergie traversant le territoire de Saguenay appartiennent en grande majorité à Hydro-Québec et à Hydro-Jonquière. Le réseau de distribution d'Hydro-Québec couvre plus de 160 km de part et d'autre du territoire municipal avec 17 lignes de tension de 161 kV et trois lignes de 735 kV, sans compter le réseau de distribution local.

Le réseau à 735 kV, émanant des complexes Manic-Outardes, Churchill Falls et La Grande, et traverse le territoire pour assurer l'alimentation du sud du Québec. Il est relié au poste Saguenay (735-161 kV) situé dans l'arrondissement de Jonquière, cœur de la desserte énergétique de Saguenay.

De plus, Hydro-Québec compte trois tours de télécommunications et huit postes de transformation sur le territoire de Saguenay. Les éléments du réseau de transport d'énergie sont identifiés aux tableaux 8-16 à 8-18.

Les postes de transformation sont considérés comme des contraintes anthropiques et exigent une analyse individuelle selon le contexte et l'environnement dans lequel ils s'insèrent afin de déterminer des marges de recul propres à chacun d'eux.

Outre ces infrastructures présentes sur le territoire, il importe de considérer les projets de raccordement au réseau de transport électrique suivants prévus au cours des prochaines années :

- L'usine de Métaux BlackRock avec une ligne de 9 km à 161 kV;
- Le projet Micoua-Saguenay avec une ligne à 735 kV d'une longueur approximative de 260 km, entre le poste Micoua, situé sur la Côte-Nord, et le poste de Saguenay;
- Le raccordement nécessaire à l'usine de GNL Québec selon la solution retenue.

Hydro-Jonquière possède une partie des infrastructures de transport d'énergie électrique de Jonquière, de même qu'un poste de distribution d'énergie, le poste Jean-Dechêne. Les infrastructures de transport électrique, d'une longueur totale de près de 450 km, sont destinées à la distribution locale d'électricité.

### **Réseau de gaz naturel**

Le réseau majeur de transport de gaz naturel traverse la ville d'ouest en est depuis l'arrondissement de Jonquière jusqu'à l'arrondissement de La Baie, tel qu'illustré sur la carte 1-19. L'ensemble du réseau dessert les secteurs Jonquière, Kénogami, Arvida, Chicoutimi sud, Bagotville, Port-Alfred, l'aéroport Saguenay-Bagotville, de même que l'usine Rio Tinto de Laterrière.

De plus, Énergir prévoit agrandir son réseau afin d'assurer la desserte de la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Saguenay. Le projet vise « à faire un prolongement de 13,8 km du réseau gazier existant d'Énergir situé à proximité de Bagotville ».<sup>43</sup>

Un projet privé de l'entreprise Gazoduq, visant l'implantation d'une conduite souterraine de gaz naturel d'environ 782 km entre le nord de l'Ontario et le Saguenay, est présentement à l'étude. L'analyse se poursuit en vue de définir le tracé final.

### **L'énergie éolienne**

Selon les données du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, il existe un potentiel éolien très limité à Saguenay, concentré principalement à l'ouest de la rivière Chicoutimi et au sud de l'autoroute 70. Présentement, il n'existe aucune infrastructure d'énergie éolienne destinée à alimenter le réseau de transport électrique d'Hydro-Québec sur le territoire de la ville.

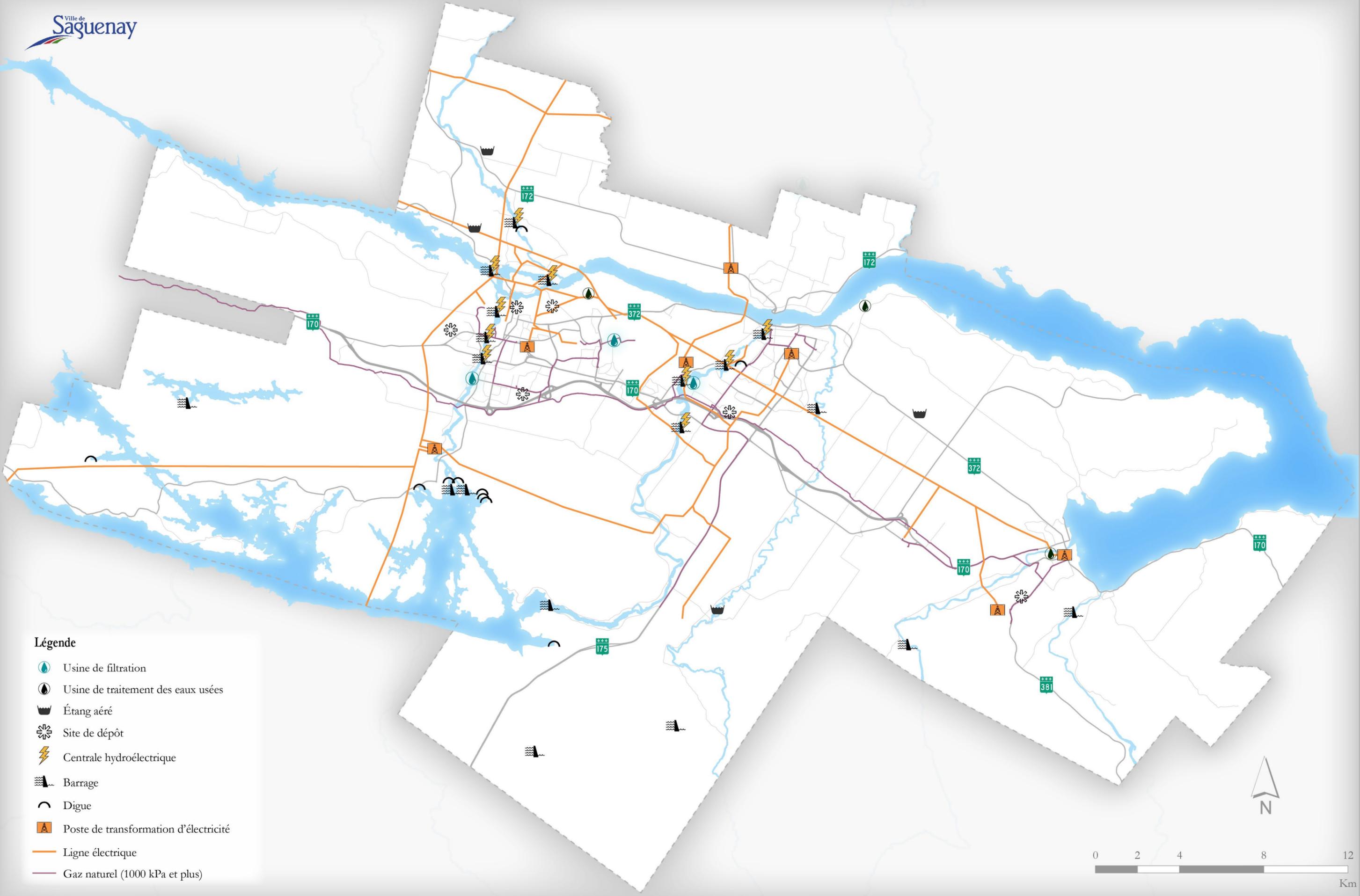
### **Les réseaux de communications**

La ville de Saguenay est desservie par un réseau de communication sans fil sur l'ensemble de son territoire. Ce réseau est soutenu par des tours de relais et diverses infrastructures de transport dédiées aux télécommunications sans-fil. De même, un réseau de fibre optique couvre une grande partie de la zone des périmètres urbains de Saguenay, ce qui relie les utilisateurs de la ville à un réseau très performant de transfert de données. Les infrastructures liées aux communications peuvent avoir des incidences sur le paysage lorsqu'elles sont implantées sans intégration avec l'environnement d'accueil, d'où l'importance d'une analyse lors de l'implantation de nouvelles infrastructures.

### **Les infrastructures de gestion des matières résiduelles**

Les infrastructures d'importance et susceptibles de générer des contraintes sur le territoire sont principalement destinées à la gestion des matières résiduelles, des eaux usées et de la neige usée. Ces sites sont généralement la propriété de la Ville ou d'entreprises pour lesquelles la Ville est susceptible de solliciter les services. Il s'agit des infrastructures de gestion des eaux usées, de gestion des matières résiduelles, des sites de dépôt et des usines de filtration, identifiés aux tableaux 8-19 à 8-22.

<sup>43</sup> Énergir, *Résumé de l'étude d'impact du projet de desserte en gaz naturel de la ZIP de Saguenay*, 2019



- Légende**
-  Usine de filtration
  -  Usine de traitement des eaux usées
  -  Étang aéré
  -  Site de dépôt
  -  Centrale hydroélectrique
  -  Barrage
  -  Digue
  -  Poste de transformation d'électricité
  -  Ligne électrique
  -  Gaz naturel (1000 kPa et plus)



### *Les équipements*

Les équipements réfèrent aux immeubles et installations publiques nécessaires à la vie de la collectivité. Plus spécifiquement, les équipements et services collectifs sont ceux relatifs aux secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de la culture et des équipements sportifs. La liste des équipements est présentée au chapitre 8 | Annexes.

Les équipements relatifs au domaine de l'éducation sont les établissements d'enseignement de tous les niveaux et sont identifiés au tableau 8-23.

Les équipements relatifs à la santé et aux services sociaux sont les hôpitaux, les centres locaux de services communautaires (CLSC) et les centres d'hébergement et de soins, identifiés au tableau 8-24.

Les équipements relatifs à la culture sont les bibliothèques, les musées, les salles de spectacles, etc., identifiés au tableau 8-25.

Les équipements sportifs de grande envergure sont les stations de ski, les arénas et les piscines intérieures, identifiés au tableau 8-26. De plus, la ville de Saguenay compte 210 parcs et espaces verts de différentes natures ainsi que plusieurs équipements pour la pratique de sports intérieurs et extérieurs, tel qu'indiqué au tableau 8-27.

## Les défis, enjeux et perspectives

### *Des milieux naturels exceptionnels participant à la qualité de vie*

Saguenay est caractérisée par des paysages immenses aux multiples fonctions : identitaire, récréotouristique, culturelle, de villégiature, etc. Le paysage, modelé par l'activité industrielle et l'exploitation des ressources naturelles, est visible par la présence d'infrastructures industrielles, des sites d'extraction, des coupes forestières, des sites de résidus et autres. Son appréciation pose des défis relatifs à l'intégration de ces infrastructures dans l'environnement, de manière à atténuer les conséquences visuelles de ces activités. Les paysages en présence, aussi vastes que variés (agricole, forestier, riverain, industriel, etc.), représentent un enjeu de mise en valeur des divers angles d'approche relevant d'une démarche de reconnaissance collective.

Essentielles à l'appréciation des composantes paysagères, les routes panoramiques et thématiques permettent une mise en valeur des percées visuelles et des composantes significatives d'ordre historique et culturel. D'autres routes pourraient s'ajouter au réseau afin de faire connaître les sites ayant historiquement contribué au développement de la région et ainsi, s'ajouter à l'offre touristique locale et régionale.

Grâce à la présence de plusieurs lieux d'appropriation collective sur le territoire, les plans d'eau suscitent un intérêt marqué à l'échelle locale, régionale et provinciale en offrant un important potentiel de mise en valeur, notamment sur les plans historique, culturel et récréotouristique. Il en est de même pour la forêt urbaine et les différents milieux d'intérêts naturels qui représentent une richesse unique à Saguenay et un élément d'attrait considérable. Ensemble, ces écosystèmes sont essentiels au maintien des services écosystémiques relatifs à l'approvisionnement, la régulation et la vie socioculturelle. La dégradation de ces écosystèmes pourrait, à long terme, engendrer des pertes économiques liées à la santé, la sécurité et l'attractivité. Cet état de fait doit être pris en considération dans les processus de prise de décision.

### *Des enjeux de santé publique et de sécurité*

De par sa localisation au cœur d'un site géomorphologique unique, Saguenay doit faire face à des défis liés à l'occupation du sol dans des secteurs sensibles, lesquels ont contribué avec les années à faire de la Ville un chef de file dans la gestion des contraintes naturelles en matière de sécurité civile. Ceci implique une utilisation raisonnable et responsable du territoire et une habileté à demeurer sensible à la capacité de support des écosystèmes, dans le respect des principes du développement durable. Ces contraintes que sont les milieux humides et hydriques, les zones inondables et les zones à risques de glissement de terrain ou de décrochement de roc doivent être prises en compte lors de projets de développement.

À l'instar des autres villes du Québec, les enjeux liés à la santé publique suscitent de plus en plus d'intérêt au sein de la Ville de Saguenay. La protection du lac Kénogami, bassin d'alimentation en eau potable de près de 70 % de la population de Saguenay, nécessitera une concertation et une collaboration de l'ensemble des acteurs et résidents du territoire. Il importe, d'une part, de poursuivre les réflexions afin de répondre aux besoins futurs en termes de quantité et de qualité de l'eau potable, et d'autre part, de poursuivre l'acquisition de connaissances et d'exercer une vigilance assidue afin de cibler des secteurs plus vulnérables et assurer la pérennité des sources d'eau potable. Il en est de même pour la qualité de l'air.

Afin d'atténuer les nuisances induites par les contraintes anthropiques, telles que le réseau routier supérieur, les sites d'extraction ou encore les sites contaminés, un contrôle adéquat de l'utilisation du sol à proximité de ces contraintes s'avère nécessaire pour la santé, la sécurité et le bien-être de la population. Des mesures d'atténuation et des distances minimales d'implantation doivent être appliquées en bordure de sites générant

des nuisances et en fonction du type de contrainte. À l'inverse, tout nouvel usage sensible qui sera implanté à proximité devra respecter les distances minimales d'éloignement. Le principe de réciprocité doit être considéré dans la prévention des risques et de manière à assurer la pérennité des activités de nature anthropique sur le territoire.

L'implantation de nouvelles infrastructures publiques doit, au préalable, faire l'objet d'une analyse et d'une réflexion concertée avec les usagers du territoire, dans la mesure du possible. Les infrastructures susceptibles de générer des nuisances devront aussi faire l'objet d'une attention particulière pour permettre leur intégration à l'environnement. Finalement, les équipements collectifs devront idéalement se localiser en milieux urbains, de manière à favoriser leur accessibilité en s'intégrant au tissu urbain existant.

### *Une adaptation nécessaire*

Plus largement, les effets néfastes liés aux changements climatiques sont susceptibles de fragiliser les infrastructures et les habitations en exerçant des pressions économiques non négligeables, notamment sur les services publics et les rendements économiques dans les domaines touristiques, agricoles, fonciers et autres. C'est pourquoi réduire les émissions de GES par l'adoption de stratégies d'aménagement adaptées s'avère aujourd'hui essentiel à Saguenay.

Certaines populations sensibles pourraient connaître une plus grande vulnérabilité aux aléas climatiques en fonction de variables socioéconomiques et de la proximité des services essentiels. Les caractéristiques du milieu devront s'intégrer aux réflexions relatives à la planification et l'aménagement du territoire afin de tenir compte des enjeux associés aux changements climatiques et des populations les plus à risque de connaître les effets anticipés.

### *Un patrimoine bâti à mettre en valeur*

Agrémenté de vestiges et de bâtiments témoignant d'une occupation humaine historique, Saguenay présente un patrimoine bâti façonné par l'occupation industrielle du début du 20<sup>e</sup> siècle qui se distingue par une prestance architecturale découlant d'un enrichissement économique. La planification de ses quartiers, le contrôle de certaines parties du territoire réservées aux industries et à leurs besoins d'approvisionnement et des espaces culturels et récréatifs à proximité sont aussi des éléments caractéristiques de Saguenay. Une gestion de l'ensemble de ces composantes repose en premier lieu sur la connaissance, la protection, la mise en valeur et finalement, la transmission du patrimoine aux générations futures.

## L'UTILISATION DU TERRITOIRE

La dernière section du portrait traite de l'utilisation du territoire, soit la façon d'occuper le territoire en vue de permettre l'adéquation entre les sections précédentes et la planification de l'occupation, soit la définition des grandes affectations. L'analyse permettra d'évaluer l'évolution des utilisations prédominantes du territoire, à savoir l'habitation, les commerces et services, l'industrie, l'agriculture et la forêt.

L'utilisation du sol sert à évaluer l'environnement au niveau du sol qui est utilisé par l'homme afin d'y connaître les principales activités. Elle permet de faire l'analyse de l'évolution des grandes fonctions urbaines et rurales et de distinguer les arrondissements selon leurs grandes activités, d'évaluer l'évolution des friches urbaines, de voir la progression ou la régression de l'agriculture, etc. Elle permet de dégager des constats permettant d'orienter la planification future en lien avec les grandes affectations du territoire.

La carte de l'utilisation du sol permet de tirer des conclusions générales sur les activités à Saguenay. Tout d'abord, l'hydrographie est un élément structurant du territoire avec la présence de la rivière Saguenay, la baie des Ha! Ha!, le lac Kénogami et plusieurs autres cours d'eau. Au total, l'hydrographie représente 151,39 km<sup>2</sup>, soit 12 % du territoire.

Ensuite, il est facile de discerner les trois grands cœurs d'urbanisation. Ces cœurs correspondent au centre des trois arrondissements de la ville de Saguenay : Jonquière, Chicoutimi et La Baie. On peut aussi discerner certaines concentrations des anciennes municipalités : Lac-Kénogami, Laterrière et Shipshaw. Ces grands secteurs urbanisés sont ceinturés, notamment, par les terres en forêt, alors que ce sont généralement les terres agricoles qui les entrecoupent. Respectivement, ces usages représentent 55 % et 15 % de l'occupation du territoire, soit les deux catégories les plus importantes en termes de superficie. Au niveau de l'espace urbanisé, qui occupe 10 % de l'ensemble du territoire, une grande partie se retrouve en utilisation résidentielle, soit environ 60 %.

**TABLEAU 1-31 | Statistiques concernant l'utilisation du sol pour l'ensemble de la ville de Saguenay, 2019**

Usage	Superficie (km <sup>2</sup> )	Superficie (%)
Forêt	690,52	55 %
Agriculture	190,13	15 %
Hydrographie	151,39	12 %
Espace urbanisé	126,09	10 %
Vacant/friche	53,75	4 %
Parc extensif	21,79	2 %
Marécage/terrain improductif <sup>44</sup>	15,02	1 %
Industrie extractive	14,15	1 %
<b>Total</b>	<b>1262,85</b>	<b>100 %</b>

Source : Ville de Saguenay, 2019

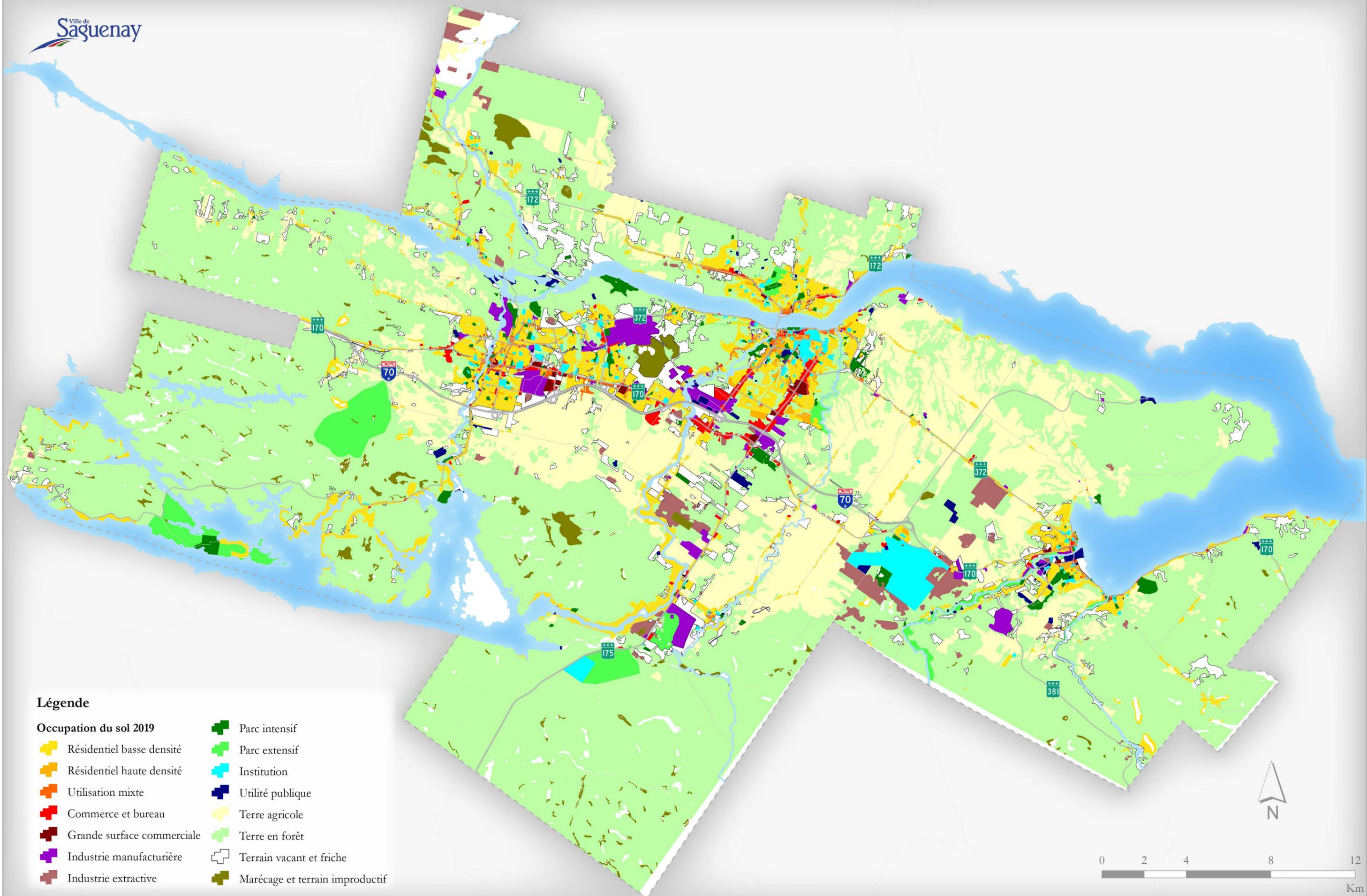
<sup>44</sup>Cette catégorie d'usage comprend les terrains à contraintes majeures, l'appellation marécage/terrain improductif a été utilisée pour assurer l'uniformité avec les versions antérieures.

L'espace urbanisé est composé en majeure partie par des usages de nature résidentielle (60 %), industrielle (10 %), institutionnelle (10 %), commerciale (7 %), ainsi que les parcs (7 %), tel que présenté dans le tableau 1-32. Depuis 2001, date de la dernière analyse de l'utilisation du sol produite, l'espace urbanisé a connu une croissance de 10,5 %, ce qui représente 12 km<sup>2</sup>.

**TABLERAU 1-32 | Statistiques concernant l'espace urbanisé pour l'ensemble de la ville de Saguenay, 2019**

Usage	Superficie (km <sup>2</sup> )	Superficie (%)
Résidentiel	75,29	60 %
<i>Basse densité</i>	70,50	56 %
<i>Haute densité</i>	4,78	4 %
Mixte	3,03	2 %
Commercial	8,38	7 %
<i>Commerce et bureau</i>	6,93	5 %
<i>Grande surface commerciale</i>	1,45	1 %
Industrie manufacturière	12,81	10 %
Parc intensif	9,01	7 %
Infrastructure publique	17,58	14 %
<i>Institution</i>	12,87	10 %
<i>Utilité publique</i>	4,70	4 %
<b>Total</b>	<b>126,09</b>	<b>100 %</b>

Source : Ville de Saguenay, 2019



**Légende**

**Occupation du sol 2019**

- |  |   |
|--|---|
|  Résidentiel basse densité  |  Parc intensif                   |
|  Résidentiel haute densité  |  Parc extensif                   |
|  Utilisation mixte          |  Institution                     |
|  Commerce et bureau         |  Utilité publique                |
|  Grande surface commerciale |  Terre agricole                  |
|  Industrie manufacturière   |  Terre en forêt                  |
|  Industrie extractive       |  Terrain vacant et friche        |
|  |  Marécage et terrain improductif |



## L'habitation

L'espace dédié aux usages résidentiels représente 60 % de l'espace urbanisé de la ville de Saguenay. Depuis 2001, l'espace occupé par des usages résidentiels, autant de basse que de haute densité, a augmenté de 12,6 % pour une superficie de 8,4 km<sup>2</sup>, et ce, malgré que la population ait subi une diminution de l'ordre de 1,4 % entre 2001 et 2016. Cette situation s'explique par l'augmentation du nombre de ménages (malgré la diminution de population) de 10,5 % (+6 255 ménages).

### *Les phénomènes qui influencent l'habitation au Québec*

Selon le rapport réalisé pour la Société d'habitation du Québec en 2012 portant sur l'évolution démographique et le logement, trois phénomènes auront une influence importante sur la composition des ménages québécois d'ici 2031 et, par extension, sur le logement :

- Le vieillissement de la population;
- Une migration internationale nette importante;
- Une hausse du nombre de ménages formés de personnes seules ou de couples sans enfants.

Même si le Québec devrait connaître une augmentation globale de son nombre de ménage d'ici 2031, « le rythme de la formation nette de ménages ralentira au cours des prochaines décennies [...] et une part importante de la formation nette de ménages prévue [...] sera attribuable à l'immigration ». <sup>45</sup> Par contre, le Saguenay-Lac-Saint-Jean est une des deux seules régions du Québec, avec le Bas-Saint-Laurent, qui devrait subir un déclin de la formation nette de ménages à partir de 2026.

<sup>45</sup>Lacroix, C. et André D., *L'évolution démographique et le logement au Québec, 2012*

## Portrait de l'habitation

### L'évolution des ménages

L'évolution du nombre de ménages et ses caractéristiques sont des données intéressantes lorsqu'il est question d'habitation et de milieux de vie. En effet, la localisation de l'évolution du nombre de ménages permet de situer les secteurs en demande. Considérant les données illustrées au tableau 1-33, on remarque que les secteurs plus ruraux, tels que les territoires des anciennes municipalités de Shipshaw, Lac-Kénogami et Laterrière, ont vu leur nombre de ménages augmenter dans une proportion de près de 37 %. Quoiqu'en nombre absolu, l'augmentation soit plus importante en secteurs urbains (+4 895 ménages), elle ne correspond qu'à seulement 8,8 % d'augmentation pour ces secteurs.

TABLEAU 1-33 | Croissance du nombre de ménages par secteur de 2001 à 2016

Secteur	Ménages 2001	Ménages 2016	Augmentation (nombre)	Augmentation (%)
<b>Total secteur urbain</b>	<b>55 905</b>	<b>60 800</b>	<b>4 895</b>	<b>8,8 %</b>
Chicoutimi sud	18 320	20 540	2 220	12,1 %
Chicoutimi secteur nord/Canton Tremblay	7 380	7 865	485	6,6 %
Jonquière	22 545	24 095	1 550	6,9 %
La Baie	7 660	8 300	640	8,4 %
<b>Total secteur rural</b>	<b>3 685</b>	<b>5 045</b>	<b>1 360</b>	<b>36,9 %</b>
Lac-Kénogami	810	1 135	325	40,1 %
Shipshaw	1 025	1 370	345	33,7 %
Laterrière	1 850	2 540	690	37,3 %

Source : Statistique Canada, Profil de recensement 2001-2016

Cette hausse en secteur rural s'explique en partie par certaines tendances québécoises des dernières années en matière d'habitation. Parmi celles-ci, notons :

- La bonne perception de la population en général pour le milieu de vie en secteur rural;
- L'accès à la propriété résidentielle est jugé plus facile en zone rurale<sup>46</sup>, notamment dû au plus faible coût des terrains et des propriétés;
- L'importance d'un grand terrain comme critère dans le choix d'une résidence<sup>47</sup>
- 

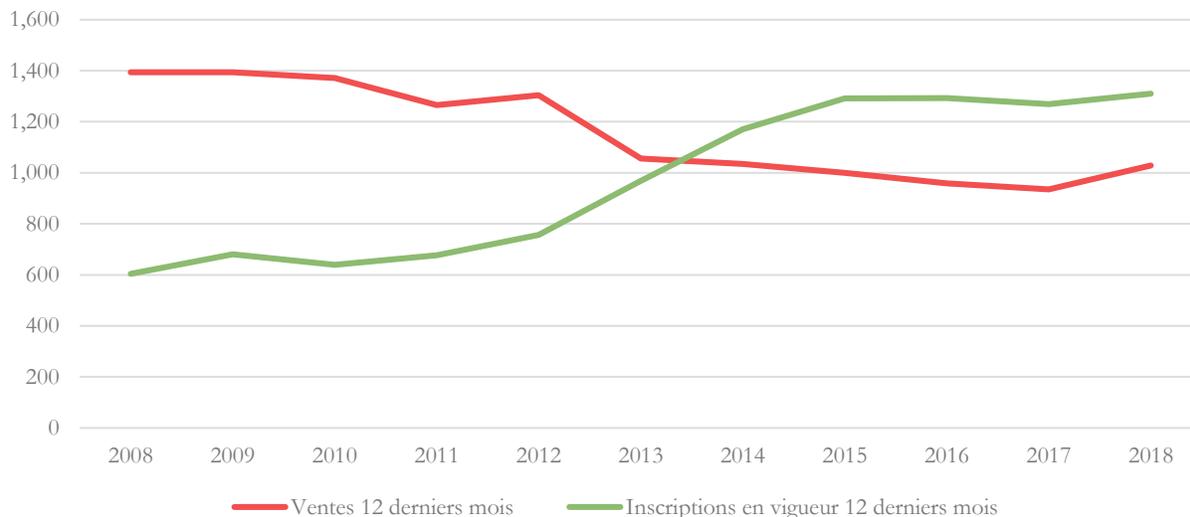
Au niveau des caractéristiques des ménages, le principal changement est la diminution de la structure des ménages. Entre 2006 et 2016, on dénombre une augmentation des ménages formés d'une personne seule (+4,4 %) et de couple sans enfants (+0,5 %), alors que les ménages familiaux (couple avec enfants) ont diminué de 3,2 % pour la même période. Ce faisant, la taille moyenne des ménages est passée de 2,3 personnes par ménage à 2,1 en 2016.

<sup>46</sup>Som recherches et sondages, *Perceptions et tendances en habitation au Québec – Rapport final, 2015*  
<sup>47</sup>Note : Selon l'étude de SOM Recherches et développement menée en 2015, la grandeur du terrain est le troisième critère le plus important dans le choix d'une résidence, 26 % l'ayant mentionné dans les deux critères les plus importants au niveau provincial. Ce critère grimpe à près de 44 % pour les propriétaires à l'extérieur des RMR de Montréal et de Québec.

### Le marché résidentiel

Le marché résidentiel, tout comme la construction de nouvelles résidences, a connu un ralentissement important au cours des 10 dernières années. En effet, le nombre de ventes de maisons unifamiliales diminue depuis 2008 alors qu'on retrouve de plus en plus d'inscriptions en vigueur, tel que présenté à la figure 1-31. Selon les secteurs, on remarque que c'est au cours des années 2013 et 2014 que cette tendance s'est inversée, le nombre d'inscriptions moyennes pour une période de 12 mois excédant désormais le nombre de ventes pour cette même période.

FIGURE 1-31 | Ventes et inscriptions en vigueur à Saguenay de 2008 à 2018



Source : Fédération des courtiers immobiliers du Québec, Les Rapports Baromètres MLS, 2008-2018

Cette situation a eu comme effet direct de prolonger la durée de l'écoulement de l'inventaire et le délai de vente moyen. Pour une résidence unifamiliale, le délai de vente moyen a pratiquement doublé en 10 ans, passant de 77 jours en 2008 à 140 jours en 2018. De même, pour l'ensemble du territoire, une résidence dont le prix de vente était de moins de 200 000 \$ demeurait en moyenne quatre mois sur le marché en 2008, alors qu'en 2018, la durée était de près de onze mois, donc quasiment le triple du temps. Pour une résidence dont le prix de vente était de plus de 200 000 \$, on pouvait compter plus de 18 mois en 2018, comparativement à un peu moins d'un an en 2008.

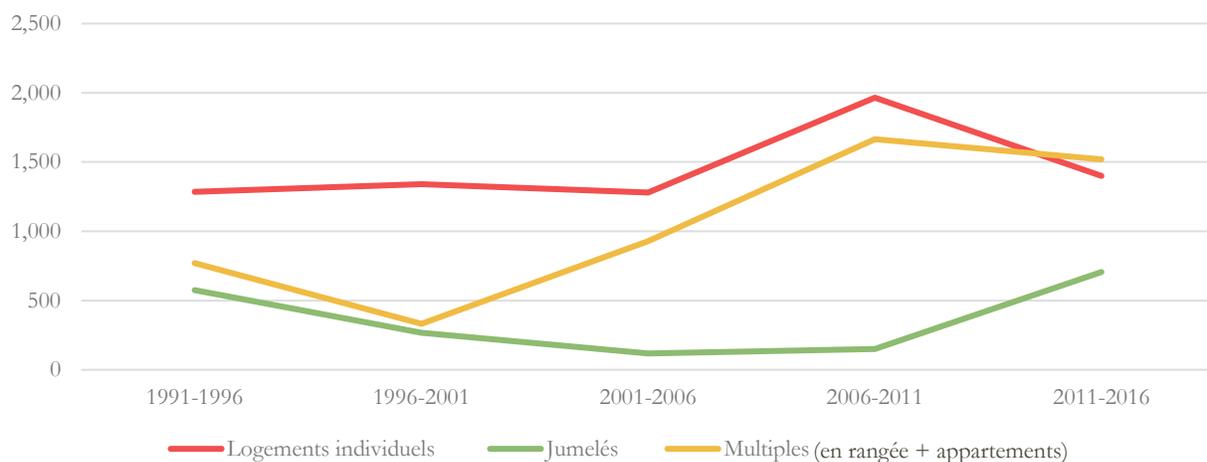
Selon la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ), on se base sur l'écoulement de l'inventaire en mois pour fixer les conditions du marché. Lorsque le nombre de mois d'écoulement de l'inventaire se situe entre huit et dix, le marché est considéré comme équilibré, c'est-à-dire qu'il ne favorise ni l'acheteur ni le vendeur. Par contre, lorsque le nombre de mois d'inventaire est supérieur à 10, le marché est favorable aux acheteurs. Dans un tel contexte, la croissance des prix est généralement faible et peut même être négative. Alors qu'en 2008, le prix médian des ventes de maisons unifamiliales avait augmenté de 66 % en 5 ans, il a, pour la même période, diminué de 4 % en 2018. Cela explique également en partie la baisse moyenne de 0,9 % du rôle d'évaluation 2019 de Saguenay (Villeneuve, 2018).

Même si on semble dénoter une amorce de reprise du marché résidentiel en 2018, ainsi qu'une diminution du taux d'inoccupation, le nombre de terrains disponibles pour la construction immédiate, combiné à un grand nombre de propriétés toujours sur le marché, peut s'avérer difficile à contrebalancer.

### Les typologies et le mode de tenure

La figure 1-32 représente le nombre de logements construits (mises en chantier) selon la typologie résidentielle entre 1991 et 2016 à Saguenay. On remarque que le marché de la construction résidentielle avant 2000 se concentrait surtout au niveau des résidences unifamiliales détachées. En effet, avant 2001, près de six logements nouvellement construits sur dix (57,5 %) étaient des résidences unifamiliales. Par contre, depuis ce temps, on remarque que les autres typologies de logements tendent à augmenter, surtout au niveau des plex (logements unifamiliaux en rangée et immeubles multifamiliaux de deux logements et plus). Les plex ont même surpassés, pour la période de 2011 à 2016, les résidences unifamiliales avec 41,9 % des nouveaux logements construits, en comparaison à 38,6 % pour les résidences unifamiliales. C'est donc dire que depuis 2012, la tendance s'est inversée puisque ce sont maintenant près de six logements sur dix (58,1 %) qui sont construits dans des bâtiments de type jumelé ou plex.

FIGURE 1-32 | Mises en chantier selon la typologie de logement de 1991 à 2016



Source : SCHL, Mises en chantiers, 1991-2016

### Les logements collectifs privés

Conséquence du vieillissement de la population, on remarque une importante hausse des ménages dans des logements collectifs privés, en majorité des résidences pour personnes âgées. Depuis 2011, pour la RMR de Saguenay, le nombre total de résidents a augmenté de 38,5 % pour atteindre un sommet de près de 3 000 personnes habitant dans ce type de logement en 2018. Le taux d'attraction, soit la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans vivant en résidence, est de 20 %, soit une personne sur cinq toujours pour la région métropolitaine de Saguenay. Ce taux est d'ailleurs légèrement plus élevé que la moyenne provinciale qui se situe à 17,9 %, sans pour autant atteindre les taux de certaines RMR comparables, comme Sherbrooke (24,1 %) ou Trois-Rivières (27,7 %).

TABLEAU 1-34 | Informations relatives aux logements collectifs privés de 2009 à 2018

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre de résidents</b>	2 155	2 236	2 145	2 307	2 464	2 481	2 603	2 852	2 933	2 970
<b>Taux d'inoccupation</b>	-	-	4,4	15,0	12,3	8,3	7,8	7,4	4,0	5,6
<b>Taux d'attraction</b>	20,2	19,2	17,9	18,6	19,6	19,2	19,3	20,8	20,4	20,0

Source : SCHL, Rapport sur les résidences pour personnes âgées, 2009-2018

Le taux d'inoccupation des places standards, c'est-à-dire une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie par jour), communément appelé résident autonome et semi-autonome, s'établit à 6,3 %, soit près de la moyenne provinciale qui est de 6,9 %. Par contre, la situation est problématique au niveau des places avec soins assidus, soit une place occupée par un résident qui paye des frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus (plus d'une heure et demie par jour) que nécessite son état. Le taux d'inoccupation pour ce type de place étant nul en 2018, on peut facilement conclure à un manque de places avec soins assidus en résidence à Saguenay.

#### **Les logements sociaux, communautaires et abordables**

Les logements sociaux, communautaires et abordables proviennent de quatre programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ), soit : les habitations à loyer modique (HLM), les ménages à faible revenu bénéficiant du programme de supplément au loyer (PSL), ainsi que le cumulatif des logements livrés depuis l'existence des programmes Logement abordable Québec (LAQ) et AccèsLogis (ACL). Le nombre de ces logements est en hausse constante depuis 2006, passant de 2 841 logements à 3 301 logements en 2017, soit une augmentation de 16,2 %. En parallèle, le taux de familles à faible revenu a diminué de 31 % entre 2006 (7,1 %) et 2015 (4,9 %).

## *Les tendances en habitation*

### **La localisation**

Bien qu'il semble que les propriétés en zone rurale aient attiré plus de gens au cours des dernières années, les études semblent également démontrer une montée en popularité des habitations en zones urbaines. De ce fait, 54 % des gens habitant en zone rurale et prévoyant déménager pensent s'établir en zone urbaine ou semi-urbaine. Parmi les gens interrogés en 2015 et prévoyant déménager éventuellement, 78 % pensaient s'établir en zone urbaine ou semi-urbaine, comparativement à 65 % en 2007, soit une augmentation de 20 %.

Les critères dans le choix de l'emplacement d'une résidence expliquent en partie le regain de popularité des zones urbaines et semi-urbaines. Parmi ceux qui influencent le plus la localisation d'une résidence, on retrouve : la proximité des services (53 %), la sécurité du milieu (39 %), l'environnement (33 %) la proximité du lieu de travail (28 %) et la qualité du voisinage (23 %)-(SOM, 2015).

### **La taille du logement**

Les caractéristiques des ménages subiront d'importantes transformations. La taille moyenne des ménages devrait continuer de diminuer d'ici 2036 selon les projections. Cette situation est causée par l'augmentation des ménages de deux personnes ou moins. Par exemple, comme les statistiques démontrent qu'une grande proportion (30,9 %) des personnes âgées de 65 ans et plus vivent seules (MSSS, 2019), on peut s'attendre à ce que la taille des ménages diminue encore, ce qui aura nécessairement des conséquences au niveau de l'habitat (lieu, typologie et caractéristiques). Comme la taille du ménage influence grandement le choix du logement, une modification des typologies est à prévoir, tout comme une modification des caractéristiques et du mode d'occupation.

On peut s'attendre à ce que la taille des logements recherchés diminue encore. De plus, les projections démontrent pour la RMR de Saguenay qu'en 2036, 41 % des ménages seront dirigés par une personne de 65 ans et plus, comparativement à 29 % en 2016 (Lacroix & André, 2012). Il est donc probable que les conditions physiques et économiques de ces personnes modifient les déterminants dans le choix d'un logement, considérant que les deux plus importants sont le prix du logement et l'espace intérieur (SOM, 2015).

### **La typologie résidentielle**

Le vieillissement de la population aura pour effet de modifier le mode d'occupation des logements. On peut s'attendre à ce que le marché de la copropriété soit avantageux, tout comme celui des résidences intergénérationnelles (FICQ, 2016). Même si ces types d'occupation demeurent pour le moment marginaux au Saguenay, une hausse de popularité est à prévoir pour les prochaines années.

Le vieillissement de la population aura également un effet sur la demande en logements collectifs privés, communément appelés les résidences pour personnes âgées. En considérant que le taux d'attraction demeurera relativement stable d'ici 2036, le nombre de résidents devrait doubler dans la RMR de Saguenay.

## Le commerce et les services

L'espace dédié aux usages commerciaux représente 7 % de l'espace urbanisé de la ville de Saguenay. Depuis 2001, l'espace occupé par des usages commerciaux et de services a augmenté de 27,3 %, pour une superficie commerciale supplémentaire de 1,8 km<sup>2</sup>. La superficie des usages commerciaux et de services, en 2019 pour l'ensemble de la population de Saguenay, est donc de 54,8 m<sup>2</sup>/habitant. Sur l'ensemble de la ville, ces données démontrent une superficie importante de commerces et de services et un certain étalement de cette fonction au cours des dernières années. Pour sa part, l'espace dédié aux services publics à Saguenay s'élève à 13 km<sup>2</sup>. Entre 2001 et 2019, la superficie dédiée à l'usage des services publics est restée presque inchangée (-0,39 %).

### *Les espaces vacants*

Au niveau des superficies vacantes liées aux usages commerces et services, les différents secteurs de la ville de Saguenay n'ont pas la même dotation en terrains vacants. En effet, la superficie vacante dédiée aux commerces et aux services sur les grandes artères de commerce régional et de grandes surfaces est de 0,67 km<sup>2</sup>. Répartie sur 59 terrains, c'est plus de 22 % de la superficie de ces secteurs qui est vacante. Ces secteurs sont donc pourvus de nombreux terrains disponibles pour d'éventuels projets commerciaux.

La situation est différente dans les centres-villes, la superficie vacante dédiée aux commerces et aux services n'étant que de 0,09 km<sup>2</sup>. Répartie sur 79 terrains, c'est moins de 7 % de la superficie des centralités commerciales et de services qui est vacante. Par contre, cette donnée ne prend pas en compte les superficies sous-utilisées telles que les grands espaces de stationnement ou les espaces disponibles pour de l'insertion de bâtiment sur des terrains déjà construits. Ces terrains peuvent avoir un potentiel considérable dans la requalification d'un secteur fortement urbanisé.

### *Les valeurs foncières*

Le commerce et les services peuvent également être analysés par des indicateurs de valeurs foncières. L'analyse des rôles d'évaluation de 2012 et de 2019 de Saguenay permet de mieux comprendre l'évolution de la valeur des différents types de secteurs commerciaux et de services de la ville. Premièrement, la valeur moyenne en 2019 des terrains commerciaux et de services pour l'ensemble de la ville est de 57 \$/m<sup>2</sup>. Entre 2012 et 2019, cette valeur a augmenté de 73 %.

La valeur des terrains varie considérablement selon les types de secteurs. La valeur moyenne des terrains des cinq secteurs identifiés comme les centres-villes est de 90 \$/m<sup>2</sup> en 2019 et a connu une augmentation de 55 % depuis 2012. Les secteurs représentant les artères de commerce régional et de grandes surfaces ont une valeur moyenne de terrain de 95 \$/m<sup>2</sup> en 2019. Par contre, la progression des valeurs a augmenté de seulement 36 % depuis 2012. Les autres secteurs commerciaux, c'est-à-dire les artères commerciales de plus petit gabarit à portée plus locale, ont par ailleurs des valeurs moindres, soit une valeur moyenne de terrain de 50 \$/m<sup>2</sup>, mais ont subi une augmentation importante de 78 % depuis 2012. En résumé, ces données montrent des valeurs et des pourcentages de croissance bien différents selon les secteurs de la ville de Saguenay.

### La distribution des emplois

Cette partie s'intéresse à la distribution des emplois selon le grand secteur d'emplois, tel que défini par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

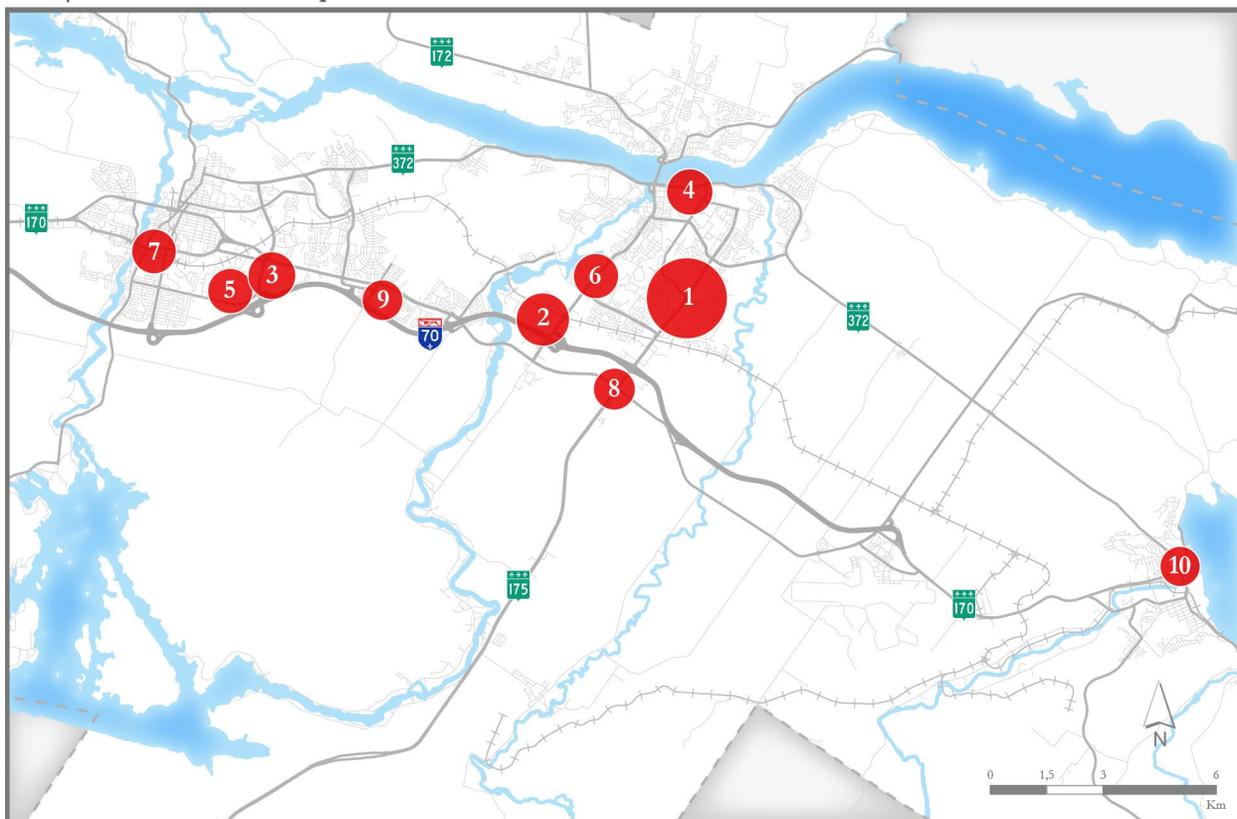
#### Le commerce

Les emplois dans le grand secteur « commerce » comprennent les usages contenus dans les secteurs SCIAN :

- Commerce de détail;
- Commerce de gros;
- Construction;
- Transport et entreposage;
- Services d'hébergement et de restauration.

Le nombre d'emplois liés au commerce à Saguenay s'élève à plus de 21 600, représentant 31 % de l'ensemble des emplois de Saguenay. La carte 1-21 montre une concentration importante des emplois liés au secteur du commerce sur le boulevard Talbot avec 5 801 emplois. À l'échelle de Saguenay, ce pôle contient plus du quart (26,76 %) des emplois liés au secteur du commerce. Le parc industriel Henri-Girard occupe le deuxième rang avec 2 100 emplois liés au commerce. Ce nombre élevé pour un parc industriel est attribuable aux entreprises de construction qui sont classées dans le secteur du commerce, ainsi que la présence de plusieurs commerces de gros. Le troisième pôle commercial correspond aux boulevards Harvey et René-Lévesque avec 1 360 emplois.

CARTE 1-21 | Distribution des emplois dans le secteur du commerce



Source : Ville de Saguenay, 2019

TABLEAU 1-35 | Les 10 pôles d'emplois d'importance pour le secteur du commerce

	Pôle d'emplois	Nombre d'emplois
1	Boulevard Talbot	5 801
2	Parc industriel Henri-Girard	2 103
3	Boulevards René-Lévesque/Saint-François/Harvey	1 361
4	Centre-ville de Chicoutimi	1 180
5	Parc industriel de Jonquière	1 032
6	Boulevard Saint-Paul	1 030
7	Centre-ville de Jonquière	960
8	Boulevard du Royaume/Chicoutimi	598
9	Faubourg Sagamie	436
10	Centre-ville de La Baie	372

Source : Ville de Saguenay, Liste industries et commerces (LIC), 2019

### Les services

Au niveau des services, il existe deux grands secteurs : « services aux entreprises et aux ménages » et « services publics ». Les emplois dans le secteur des services aux entreprises et aux ménages comprennent les usages contenus dans les secteurs SCIAN :

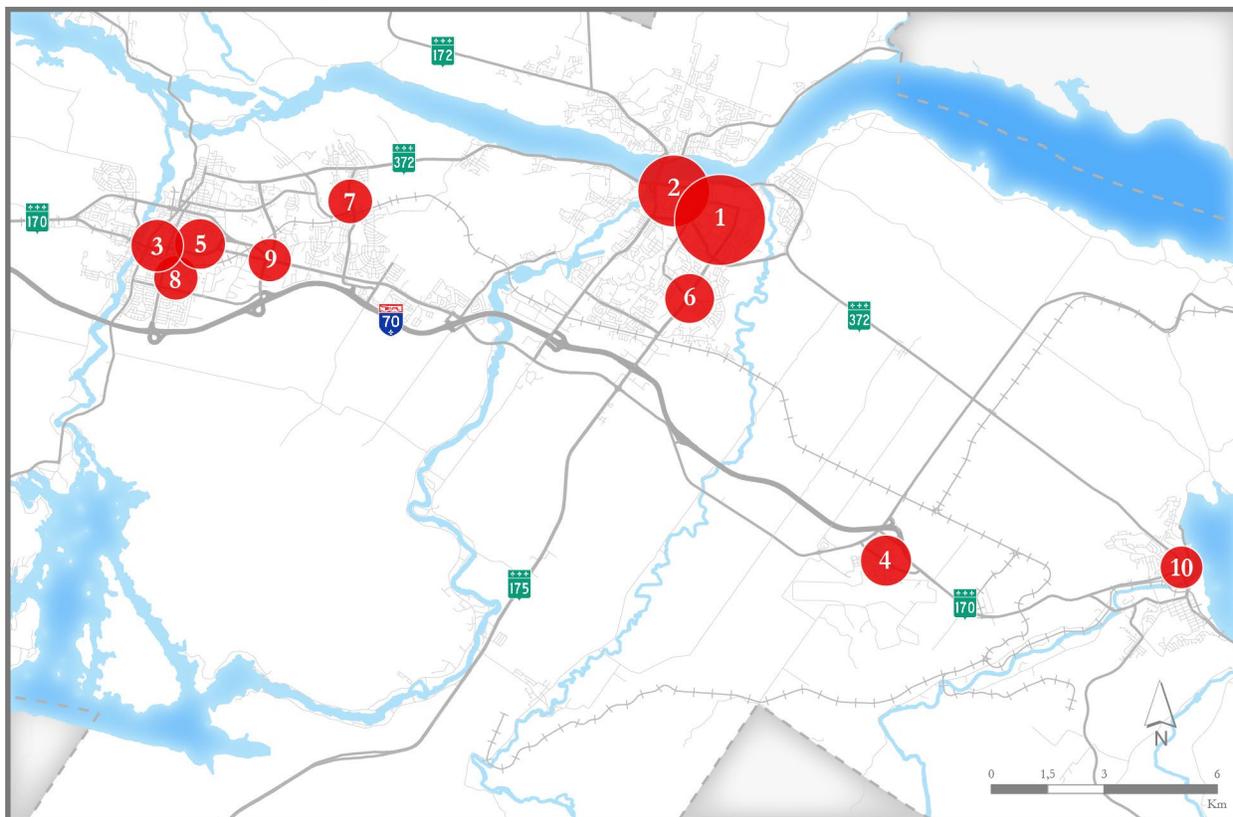
- Industrie de l'information et industrie culturelle;
- Finance et assurances;
- Services immobiliers et services de location et de location à bail;
- Services professionnels, scientifiques et techniques;
- Gestion de sociétés et d'entreprises;
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement;
- Arts, spectacles et loisirs.

Les emplois dans le secteur des services publics comprennent les usages contenus dans les secteurs SCIAN :

- Services d'enseignement;
- Soins de santé et assistance sociale.

Les emplois liés aux services correspondent à ces deux grands secteurs. Les emplois liés aux services correspondent à deux grands secteurs des services, soit les « Services aux entreprises et aux ménages » et les « Services publics ». En effet, les pôles de la Cité du Savoir et de la Santé, ainsi que le centre-ville de Chicoutimi, comptent respectivement 7 100 emplois et 4 500 emplois. Ces deux secteurs limitrophes représentent près du tiers (32,2 %) de l'ensemble des emplois liés aux services à Saguenay. Les troisième et quatrième pôles correspondent au centre-ville de Jonquière (2 000 emplois liés aux services) et à la Base des Forces canadiennes de Bagotville (1 800 emplois liés aux services).

CARTE 1-22 | Distribution des emplois dans le secteur des services



Source : Ville de Saguenay, 2019

TABLEAU 1-36 | Les 10 pôles d'emplois d'importance dans le secteur des services

	Pôle d'emplois	Nombre d'emplois
1	Cité du Savoir et de la Santé	7 100
2	Centre-ville de Chicoutimi	4 565
3	Centre-ville de Jonquière	2 003
4	Base des Forces canadiennes Bagotville	1 813
5	Hôpital de Jonquière	1 755
6	Boulevard Talbot	1 654
7	Centre-ville d'Arvida	970
8	Cégep de Jonquière	923
9	Boulevards Harvey et René-Lévesque	756
10	Centre-ville de La Baie	706

Source : Ville de Saguenay, Liste industries et commerces (LIC), 2019

## L'industrie

On dénombre de nombreux espaces réservés aux usages industriels et para-industriels, éparpillés sur le territoire de Saguenay. Au cœur même de son tissu industriel, Saguenay dispose de plusieurs parcs au service du développement des industries :

- La zone industrialo-portuaire (ZIP) a été créée sur mesure pour accueillir des projets majeurs, ce qui lui procure un caractère particulier, voire même unique;
- Le parc industriel aéronautique est situé à proximité de l'Aéroport Saguenay-Bagotville et de la Base des Forces canadiennes de Bagotville;
- Trois autres parcs industriels sont aussi présents dans les arrondissements de La Baie, Chicoutimi et Jonquière, à l'intérieur desquels Saguenay dispose de plusieurs terrains prêts à construire, offrant tous les services à proximité. Leur superficie est de plus de 3 millions de mètres carrés, soit l'équivalent de 503 terrains de football canadiens en terrains disponibles. Elle peut desservir tous les types d'entreprises avec tous les services incluant l'eau de consommation, l'eau de procédé, le gaz naturel, une capacité importante en électricité et la fibre optique.

En plus des trois parcs industriels et deux parcs spécialisés présents sur son territoire, Saguenay dispose de secteurs industriels mixtes et para-industriels permettant de compléter l'offre d'espaces disponibles pour l'industrie ou d'autres usages reliés à l'industrie.

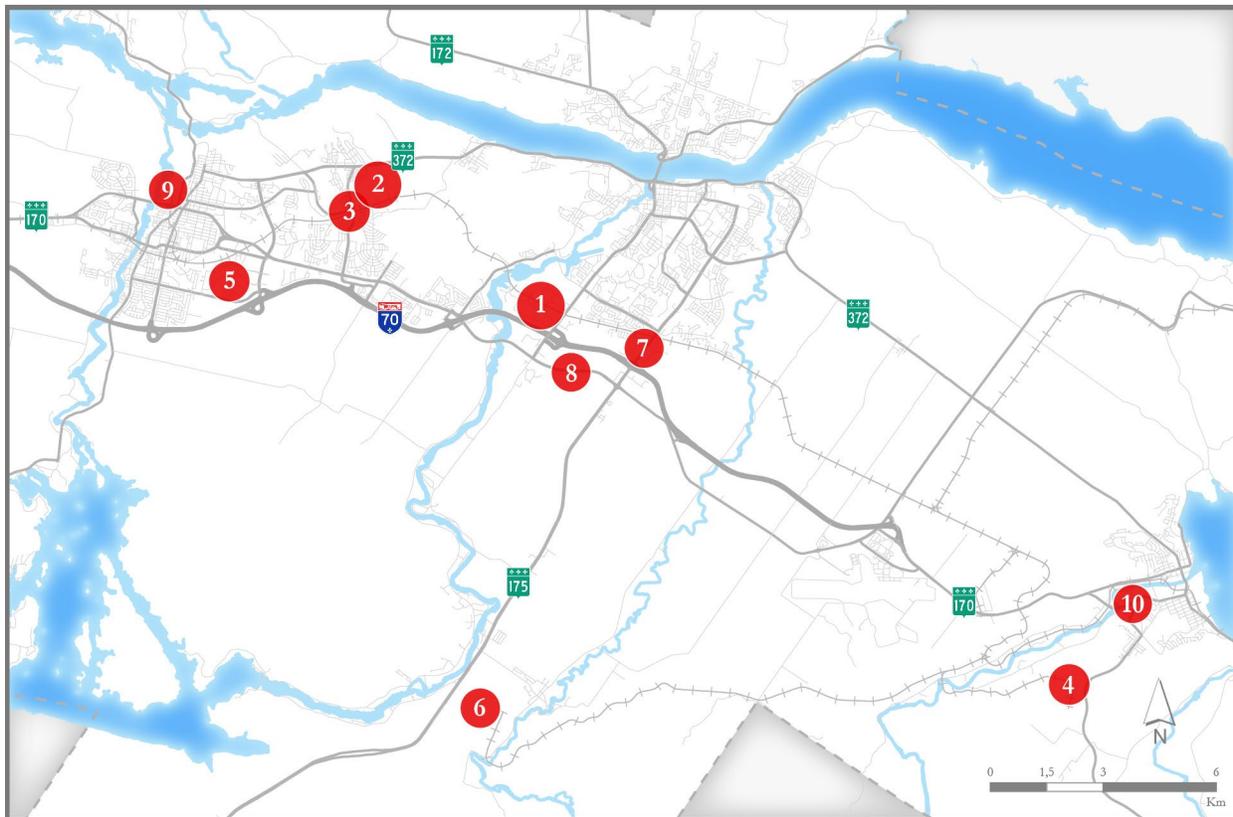
### *La distribution des emplois*

Cette partie s'intéresse à la distribution des emplois selon le grand secteur d'emplois, tel que défini par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les emplois dans le grand secteur « Industrie » comprennent les usages contenus dans les secteurs SCIAN :

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse;
- Extraction minière, exploitation en carrière, extraction de pétrole et de gaz;
- Services publics;
- Fabrication.

La carte 1-23 montre la prédominance de deux grands pôles industriels à Saguenay, soit le parc industriel Henri-Girard et le complexe Jonquière Rio Tinto. Ces deux secteurs sont constitués de 1 400 et 1 350 emplois industriels et représentent respectivement 12,5 % et 12 % de l'ensemble des emplois industriels de Saguenay. Le centre-ville d'Arvida, de par sa proximité avec le complexe Jonquière, se classe au troisième rang avec près de 600 emplois. Le parc industriel de Jonquière et les deux autres complexes de Rio Tinto constituent des pôles industriels intermédiaires avec près de 500 emplois chacun.

CARTE 1-23 | Distribution des emplois dans le secteur industriel



Source : Ville de Saguenay, 2019

TABLEAU 1-37 | Les 10 pôles d'emplois d'importance dans le secteur industriel

	Pôle d'emplois	Nombre d'emplois
1	Parc industriel Henri-Girard	1 400
2	Complexe Jonquière	1 353
3	Centre-ville d'Arvida	595
4	Usine Grande-Baie	558
5	Parc industriel de Jonquière	532
6	Usine Laterrière	400
7	Boulevard Talbot	353
8	Boulevard du Royaume/Chicoutimi	314
9	Usine Kénogami	258
10	Secteur industriel mixte de La Baie	249

Source : Ville de Saguenay, Liste industries et commerces (LIC), 2019

## L'agriculture

La Ville de Saguenay a adopté, en 2018, le plan de développement de la zone agricole qui dresse le portrait de la zone agricole permanente, repris ici, afin d'illustrer le volet de l'agriculture pour le territoire. L'analyse de l'utilisation du sol depuis 2001 nous permet de constater peu de changements pour la fonction agricole.

### La zone agricole permanente

Dans le cadre de la Loi sur la protection du territoire agricole, le gouvernement du Québec a adopté le décret 1694-80 identifiant la zone agricole permanente sur le territoire des municipalités qui forment l'actuelle Ville de Saguenay. La zone agricole permanente couvre une superficie de 44 717 ha, soit, 39 % de la superficie du territoire (113 630 ha). En comparaison aux autres MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Saguenay possède la plus petite superficie de zone agricole permanente.

La zone agricole permanente de Saguenay est située sur les plateaux des basses terres du Saguenay, entre les périmètres urbains et les hautes terres du Bouclier canadien. Ces plateaux relativement restreints en termes de superficie limitent l'expansion des plages agricoles. En fait, la zone agricole est limitée par le massif des monts Valin au nord, et au sud par la Réserve faunique des Laurentides.

### L'occupation dans la zone agricole permanente

Selon les données du MAPAQ en 2016, il y avait 15 672 ha en culture à l'intérieur de la zone agricole permanente de la ville de Saguenay. Il s'agit d'une occupation d'environ 35 % de la zone agricole permanente. Les principales plages agricoles sont situées :

- Au sud du périmètre urbain de l'arrondissement de Jonquière avec le rang Saint-Damien;
- Dans l'axe des rangs Saint-Isidore et de l'Église à Laterrière;
- Dans l'axe des rangs Sainte-Famille, Saint-Roch, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph et Saint-Martin à Chicoutimi et La Baie.

Les secteurs au nord de la rivière Saguenay, à l'ouest du périmètre urbain de l'arrondissement de Jonquière et à l'est du périmètre urbain de l'arrondissement de La Baie représentent les secteurs avec les moins grandes superficies en culture.

TABLEAU 1-38 | Utilisation du sol de la zone agricole permanente

Utilisation du sol	Superficie (ha)	%
Boisé	20 994	46,9 %
Terre en culture	15 672	35,0 %
Activité non agricole	7 285	16,3 %
Terre en abandon	385	0,9 %
Bleuet	227	0,5 %
Terre en friche	149	0,3 %
Surface non productive	5	0,0 %
<b>Total</b>	<b>44 717</b>	<b>100 %</b>

Source : MAPAQ et Ville de Saguenay, 2016

À la superficie des terres en culture, il faut ajouter, 534 ha de terres à l'abandon et en friche. Celles-ci sont dispersées dans la zone agricole avec une concentration de terres à l'abandon dans la partie ouest de l'arrondissement de Jonquière et une concentration de terres en friche dans le rang Saint-Joseph à proximité du périmètre urbain de Chicoutimi.

De plus, une grande superficie de la zone agricole permanente est boisée. En fait, la couverture boisée dans la zone agricole permanente s'étend sur une superficie de 20 994 ha, soit 47 % de celle-ci.

Enfin, la zone agricole permanente de Saguenay a été soumise à une pression de l'urbanisation. On retrouve à l'intérieur de la zone agricole de nombreux usages non agricoles. Selon le rôle d'évaluation de la Ville de Saguenay, on retrouve 3 326 résidences à l'intérieur des limites de la zone agricole permanente. De ces 3 326 habitations, 1 956, soit près de 60 % des résidences, sont localisées à l'intérieur d'îlots déstructurés. Bien qu'il y ait plusieurs résidences reliées aux établissements agricoles, les routes rurales de Saguenay sont habitées. On retrouve également plusieurs usages non résidentiels dans la zone agricole.

**TABLEAU 1-39 | Usages non agricoles à l'intérieur de la zone agricole permanente**

Usage	Nombre	Superficie (ha)	%
Terrain vacant	1 379	7 215,6	45,6 %
Résidentiel	3 326	6 871,5	43,4 %
Résidences dans les îlots déstructurés	1 956	618,4	3,9 %
Transport, communication et services publics	50	648,9	4,1 %
Productions et extraction de richesses naturelles	19	642,3	4,1 %
Services	46	200,7	1,3 %
Culturel, récréatif et de loisirs	12	188,9	1,2 %
Commercial	30	44,7	0,3 %
Industries manufacturières	16	25,8	0,2 %
<b>Total</b>	<b>4 878</b>	<b>15 838,4</b>	<b>100 %</b>

Source : Ville de Saguenay, Rôle d'évaluation, 2016

### Potentiels et limitations des sols

L'inventaire des terres du Canada classe les terres selon leur potentiel pour les grandes cultures. Les sols de classes 2, 3 et 4 peuvent soutenir une production de grande culture. Les sols de classes 5 et 6 présentent des contraintes à l'agriculture, et les sols de classe 7 se prêtent difficilement à l'agriculture. Le tableau 1-42 présente la superficie selon les classes de potentiels des sols dans la zone agricole permanente.

**TABLEAU 1-40 | Classes de potentiel agricole de l'ARDA dans la zone agricole permanente**

Classe de potentiel	Description	Superficie (ha)	%
1	Sols ne comportant aucune limitation importante à la production agricole	0	0,00 %
2	Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigeant l'application de pratiques de conservation ordinaires	11 041	24,42 %
3	Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitent des pratiques de conservation spéciales	10 168	22,49 %
4	Sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitent des pratiques de conservation spéciales	5 773	12,77 %
5	Sols présentant des limitations très sérieuses qui restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés	2 600	5,75 %
6	Sols uniquement aptes à la culture de plantes fourragères vivaces, mais ne présentant aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration	0	0,00 %
7	Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent	12 740	28,18 %
0	Sols organiques (non classés selon leur potentiel)	2 882	6,37 %
<b>Total</b>		<b>45 203</b>	<b>100 %</b>

Source : Ville de Saguenay, Compilation à partir des données de l'ARDA, 2019

Une analyse de la carte sur la qualité des sols permet de constater que, sur le territoire, de grandes surfaces offrent un bon potentiel agricole. Ces surfaces sont situées :

Au sud du périmètre urbain de l'ancienne Ville de Jonquière;

- Dans un axe sud-nord regroupant, d'une part, les rangs de l'Église et Saint-Isidore dans l'ancienne municipalité de Laterrière, et d'autre part, une partie des rangs Sainte-Famille, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph et Saint-Martin dans l'ancienne Ville de Chicoutimi;
- Dans le secteur des anciennes municipalités de Shipshaw et Canton Tremblay, au nord de la rivière Saguenay, mais de façon moins intensive.

Ailleurs sur le territoire, les surfaces offrant un potentiel agricole sont moins importantes. Elles sont coupées par des terres impropres à l'agriculture, inutilisables pour l'agriculture ou des sols organiques. Ces zones sont particulièrement situées :

- Autour du périmètre urbain de l'ancienne municipalité de La Baie;
- Le long du boulevard Talbot;
- Sur la rive nord du Saguenay;
- Sur le territoire à l'ouest du périmètre urbain de Jonquière.

## La forêt

La Ville de Saguenay a adopté, en 2019, le plan d'aménagement forestier intégré tactique qui dresse le portrait de la zone forestière, dont certaines parties ont été reprises ici, afin d'illustrer le volet de la forêt sur le territoire.

La ville de Saguenay est au cœur d'un grand territoire agroforestier, l'espace urbanisé n'occupant qu'environ 10 % de la superficie du territoire. Celui-ci est entouré d'une mosaïque de zones agricoles, de terres forestières et d'hydrographie qui contribuent à bien des égards à la prospérité et au bien-être de la population.

Selon les données d'utilisation du sol, la forêt représente en 2019, 55 % du territoire de la ville de Saguenay. Depuis 1977, cette superficie ne cesse de diminuer, principalement en raison de l'étalement des activités urbaines à même la zone forestière. Tel que démontré dans le tableau 1-41, depuis 2001, la forêt a diminué de 16,2 km<sup>2</sup>, soit de 2,3 % en moins de 20 ans.

TABLEAU 1-41 | Évolution de l'usage forêt de 1977 à 2019

Année	Superficie (km <sup>2</sup> )	%
1977	729,2	57 %
2001	706,7	56 %
2019	690,5	55 %
Variation 1977-2019	-38,7	-5,3 %
Variation 2001-2019	-16,2	-2,3 %

Source : Ville de Saguenay, 2019

## La zone forestière

La zone forestière peut se diviser en deux catégories selon son mode de gestion (privée ou publique). Sur le territoire de Saguenay, la forêt privée est le mode de gestion le plus important avec 32 354 ha, ce qui correspond à 56 % de la superficie forestière, tandis que la forêt publique occupe quant à elle 25 675 ha, soit 44 % de la superficie forestière.

La forêt publique est principalement gérée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui octroie des garanties d'approvisionnement forestier sur 16 459 ha, soit 62 % des terres publiques. La Ville de Saguenay assure, pour sa part, la gestion de 7 997 ha (25 %) des terres publiques de son territoire, que l'on désigne sous le nom de terres publiques intramunicipales (TPI).

### La forêt privée

La forêt privée contribue à l'apport économique par la vente de bois aux scieries régionales. La mise en marché des bois est faite par le Syndicat des producteurs de bois. Des investissements sylvicoles représentant près de 5 M\$ ont été faits par l'agence de mise en valeur de la forêt privée depuis 1996.

La forêt privée contribue également au bien-être de la population par le biais des divers rôles qu'elle joue en ce qui concerne les paysages, la protection des milieux humides et hydriques, les habitats fauniques, les activités récréatives, les sentiers de véhicules hors route, la captation de carbone et la lutte aux changements climatiques.

On dénombre plus de 1 500 propriétés, appartenant à plus de 1 000 propriétaires différents, sur le territoire couvert par la forêt privée, à l'extérieur des périmètres urbains. Également, on remarque la présence de certains usages non forestiers à l'intérieur de la zone forestière, principalement des usages de nature résidentielle. La majorité des usages résidentiels répertoriés sont des résidences permanentes ou secondaires situées le long ou à proximité des cours d'eau, soit en zone de villégiature.

### Les terres publiques intramunicipales

Les terres publiques intramunicipales de Saguenay couvrent un total 7 997 ha, tous usages confondus. La description qui suit n'inclut donc pas uniquement les terres forestières, mais aussi les terres agricoles et celles vouées exclusivement au récréotourisme et à la villégiature.

Étant situées en périphérie des anciennes municipalités de Laterrière, Jonquière, Shipshaw, La Baie et Lac-Kénogami, les terres publiques intramunicipales sont très morcelées et très dispersées sur le territoire. En termes d'envergure, seulement trois blocs ont une superficie de plus de 1 000 ha, soit ceux de Laterrière, Jonquière et Shipshaw. Le plus petit bloc est celui du Bec-Scie à La Baie qui ne fait que 92 ha.

Le morcellement et la distribution des terres publiques intramunicipales sur le territoire de Saguenay est intéressant, car cela contribue à faire profiter un maximum de gens d'un accès à faible distance de leur résidence. Une étude, produite par la Ville de Saguenay pour le Regroupement loisirs et sports, précise que la majorité des citoyens n'ont que 5 km à parcourir pour avoir accès à un des blocs de terres publiques intramunicipales. La distance maximale qu'un citoyen doit parcourir pour avoir un accès aux terres publiques est de 11 km. Les terres publiques intramunicipales sont donc une richesse collective, accessible à tous. Chaque bloc, même le plus petit, en plus de produire de la matière ligneuse, peut donc répondre à des besoins récréatifs, de chasse, de cueillette ou de contemplation.

Les TPI de Saguenay contribuent au bien-être des communautés en jouant plusieurs rôles. En plus de l'apport économique que crée leur aménagement pour l'approvisionnement des usines en bois, les forêts jouent un rôle important pour le paysage et l'ambiance forestière, la protection de l'eau potable, la captation de carbone et la lutte aux changements climatiques, la villégiature, la récréation, les habitats fauniques, la protection des espèces vulnérables et menacées, la production agricole, la production minière, l'utilité publique, ainsi que la production de produits forestiers non ligneux.

Le grand défi de la gestion des terres publiques intramunicipales de Saguenay est d'harmoniser les usages pour contribuer de façon optimale au bien-être de de la population.

## Les défis, enjeux et perspectives

### *La croissance du milieu urbanisé*

L'immense territoire que couvre la ville de Saguenay, soit 1 166 km<sup>2</sup>, en fait l'une des villes les plus grandes du Québec en termes de superficie. Cependant, seulement 10 % de ce territoire est défini comme urbanisé, la majeure partie, soit 55 % de la superficie totale, étant des terres en forêt.

Malgré une faible croissance de la population entre 2001 et 2019, l'espace urbanisé de la ville de Saguenay a subi une croissance de 10,5 %, soit environ 12 km<sup>2</sup>, principalement produite par l'étalement des usages résidentiels et commerciaux. Compte tenu des constats présentés dans les sections précédentes, il y a lieu d'identifier les défis, enjeux et perspectives en lien avec les différentes fonctions de l'utilisation du territoire.

### *L'habitation en mutation*

Les projections concernant la baisse du nombre de ménages, la diminution de la taille des ménages et le vieillissement de la population auront d'importantes conséquences sur l'habitation et l'utilisation du sol résidentiel. Parmi celles-ci, notons :

- ⇒ La demande en logement : peu de demandes en nouveaux logements, stagnation des mises en chantier et volonté de se rapprocher des secteurs plus urbains;
- ⇒ Le mode d'occupation : davantage de copropriété;
- ⇒ Le type d'occupation : davantage de demandes pour les logements collectifs privés ainsi que pour les logements de plus petite taille.

Ces phénomènes auront également une influence sur les milieux de vie et les finances municipales.

### *Des vocations commerciales et de services affirmés*

Plus de 60 % des emplois de la ville sont situés dans les pôles commerciaux et de services. Trois grandes typologies peuvent y être définies : les centralités commerciales et de services, les artères commerciales et les pôles institutionnels. Voici les faits saillants de chacune d'elles :

- ⇒ Centralités commerciales et de services : 18,6 % des emplois sont situés dans les centres-villes actuels, dont plus du 2/3 sont dans les services, réaffirmant ainsi leur rôle de centres de services;
- ⇒ Les artères commerciales : accueillant plus de 70 % des emplois dans le secteur commercial, elles tendent vers une consolidation des activités commerciales à portée régionale;
- ⇒ Les pôles institutionnels : ils représentent 18,7 % des emplois totaux, dont 70 % se situent à l'intérieur de la Cité du Savoir et de la Santé.

### *Les secteurs industriels, un levier de développement économique important*

La structure industrielle de Saguenay est complexe et comprend plusieurs pôles d'emplois intégrant, la plupart du temps, une mixité d'usages industriels, para-industriels et commerciaux. Les principaux constats qui se dégagent de l'analyse des différents pôles industriels sont :

- ⇒ Un potentiel intéressant pour le développement futur;
- ⇒ La structure et la vocation des secteurs industriels permettent le soutien du développement industriel dans les secteurs cibles;
- ⇒ Surreprésentation des usages commerciaux dans les parcs industriels.

### *L'agriculture, un moteur de vitalité économique*

La protection du territoire agricole demeure fondamentale afin de préserver et de permettre le développement de ce moteur de vitalité économique qu'est l'agriculture. Les principaux enjeux pour la protection de la zone agricole demeurent : la priorité aux activités et usages agricoles, le contrôle des usages non agricoles, la gestion des usages existants et la cohabitation harmonieuse entre les utilisations agricoles et non agricoles.

Fort de l'adoption du plan de développement de la zone agricole de Saguenay (PDZA), le développement de l'industrie bioalimentaire (production et transformation) est reconnu comme un moteur économique permettant à la ville de se distinguer. Différents enjeux ont été identifiés par la réalisation de ce document :

- ⇒ La diversification des activités dans la zone agricole (transformation, agrotourisme, etc.);
- ⇒ La valorisation du territoire productif;
- ⇒ Assurer la relève agricole;
- ⇒ Le soutien aux entreprises agricoles;
- ⇒ La distribution des produits dans les circuits courts.

### *La forêt, un développement respectueux du milieu*

La forêt de Saguenay, en plus de jouer un rôle important dans la vitalité économique de la région, participe au bien-être de la population et constitue un milieu de vie à caractère rural, qui correspond au territoire situé à l'extérieur de la zone agricole permanente et des périmètres d'urbanisation. Parmi les enjeux importants, notons :

- ⇒ Le développement de l'activité forestière en respect du milieu;
- ⇒ La préservation des paysages forestiers d'intérêt;
- ⇒ La cohabitation des usages forestiers, de villégiature et des fonctions récréatives et de conservation à l'intérieur de la zone forestière.